

RAPPORT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

- Attestation du Responsable du Rapport Annuel
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les comptes sociaux et consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2022
- Comptes consolidés au 31 décembre 2022 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Comptes sociaux au 31 décembre 2022 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Déclaration de la personne physique responsable du rapport annuel 2022

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Les informations relevant du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Gallargues-le-Montueux, le 26 avril 2023

Samuel SANCERNI
Président Directeur Général

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "DMS"
S.A. au capital de 19.095.510,87 euros
Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour
30 660 Gallargues-le-Montueux
RCS Nîmes - 389 873 142

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 2323-7 du code du travail) qui n'a formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

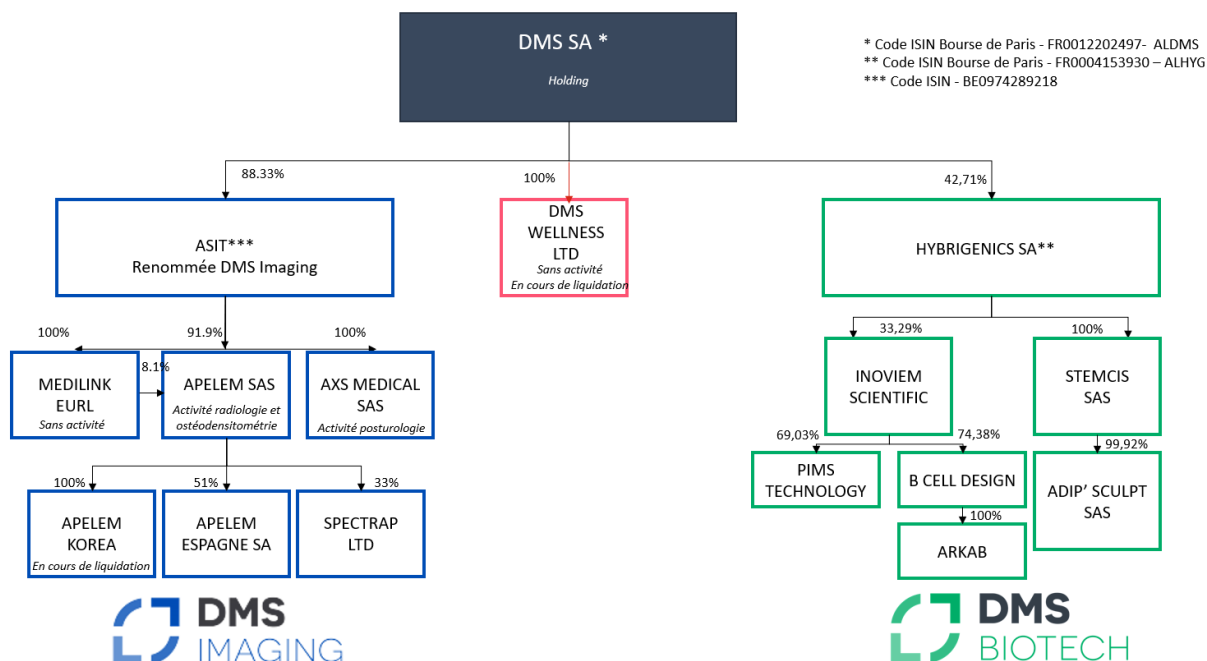
Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées au 31 décembre 2022 dans l'Union Européenne.

1 L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26)

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- Société anonyme DMS
- Société anonyme DMS Imaging
- Société à responsabilité limitée MEDILINK
- Société par actions simplifiée APELEM
- Société anonyme APELEM ESPAGNE
- Société par actions simplifiée STEM CIS (et ses filiales)
- Société par actions simplifiée AXS Medical
- Société DMS WELLNESS Limited
- Société anonyme HYBRIGENICS (à compter du 1er juillet 2019)
- Société par actions simplifiée Inoviem et ses filiales (à compter du 1er juillet 2022)

Organigramme du groupe au 31 décembre 2022 :



Les comptes annuels des sociétés DMS Imaging, MEDILINK, APELEM, APELEM ESPAGNE, AXS MEDICAL, DMS WELLNESS Ltd, HYBRIGENICS, STEM CIS (et ses filiales), la société Inoviem (et ses filiales) au 31 décembre 2022 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS. Toutes ces sociétés à l'exception d'Inoviem et ses filiales sont consolidées par la méthode d'intégration globale. La société Inoviem et ses filiales sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

2 Éléments significatifs ressortant des comptes consolidés

2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE GROUPE DMS

Le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, réalisé s'est élevé à 35 271 K€ contre 36 961 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021 (hors activité Wellness reclassée en activités destinées à être cédées).

Le résultat opérationnel courant est négatif de -310 K€ contre un résultat négatif de -763 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'élèvent à un montant de -5 565 K€ principalement constitués par les éléments suivants :

Autres produits et autres charges opérationnels non courant (K€)	31/12/2022	31/12/2021 restated	variation N/N-1
Produits \ Charges sur cessions d'immo	1 687		1 687
Reprise de provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles			-
Variation de juste valeur des dettes fournisseurs d'immobilisation			-
Autres produits	-		-
Autres produits opérationnels non courants	1 687	-	1 687
Dotation aux provisions pour dépréciations de goodwill	- 893		- 893
Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	- 150	- 142	- 8
Cessions et dépréciations d'immobilisations		- 105	105
Frais acquisition ASIT		- 1 388	1 388
Provisions exceptionnelles	- 410		- 410
Charge de cotation IFRS 2	- 2 981		- 2 981
Provision sur créance d'impôt R&D	- 1 571		- 1 571
Autres charges	- 1 247		- 1 247
Autres charges opérationnelles non courantes	- 7 252	- 1 635	- 5 617
Total	- 5 565	- 1 635	- 3 930

Le résultat opérationnel est négatif et s'élève à -5875 K€ contre un résultat négatif de -3 595 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de -764 K€ contre un résultat négatif de -354 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues présente une perte de -6 639 K€ au 31 décembre 2022 contre une perte de - 3 949 K€ au 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés annuels du groupe DMS se soldent par une perte nette de l'ensemble consolidé de -8 968 K€ contre une perte nette de -4 721 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) est négatif de -6 819 K€ au 31 décembre 2022 contre une perte de -3 875 K€ au 31 décembre 2021.

2.2 BILAN CONSOLIDE DU GROUPE DMS

Les postes clés (valeurs nettes) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 14 935 K€ contre 23 000 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les actifs courants sont de 28 986 K€ contre 28 059 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 15 634 K€ contre 18 728 K€ au titre de l'exercice précédent.
- Les passifs non courants sont de 11 311 K€ contre 10 909 K€ au 31 décembre 2021.
- Les passifs courants sont eux de 20 516 K€ contre 20 990 K€ au 31 décembre 2021.
- Le total général du bilan consolidé est de 53 892 K€ contre 53 028 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).

3 Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé

3.1 ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS, DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES, NOTAMMENT DE SA SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES, COMPORTANT LE CAS ECHEANT DES INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE FINANCIERE OU NON AYANT TRAIT A L'ACTIVITE SPECIFIQUE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES NOTAMMENT RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERSONNEL (ARTICLE L 225-100, AL.3)

En 2022, le chiffre d'affaires consolidé de DMS Group s'est ainsi établi à 35,8 M€, en repli annuel limité de (4)% avec un effet de base important par rapport à 2021, avant reclassement du chiffre d'affaires de l'activité Biotech. Le chiffre d'affaires des activités maintenues s'établie à 35,3 M€.

Le résultat opérationnel courant est en progression à -310 K€ contre une perte de -763 K€ au titre de l'exercice précédent. Compte tenu de la prise en compte des autres produits et charges opérationnelles pour un montant de -5 565K€ (principalement constitués d'une charge de cotation pour 2.9 M€, une provision pour dépréciation de 1.6 M€ comptabilisée sur les créances d'impôt apportées par la société DMS Imaging et une plus-value de cession de 0.6 M€ sur l'activité Wellness cédée à la société CES Management), le résultat opérationnel est négatif de -5 875 K€ contre un résultat négatif de -2 322 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à -764 K€ au 31 décembre 2022 contre -354 K€ au titre de l'exercice précédent et porte le résultat relatif aux activités maintenues à -6 659 K€ contre une perte de -3 949 K€ au 31 décembre 2021. Après prise en compte du résultat des activités abandonnées et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à -6 819 K€ au 31 décembre 2022 contre une perte de -3 875 K€ en 2020.

Par ailleurs, les dettes à plus d'un an envers les établissements de crédit représentent 10 432 K€ au 31 décembre 2022, incluant 4 283 K€ de passifs locatifs, soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 57.4 % (33.8% hors passifs locatifs). Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 29.6%.

L'évolution de l'endettement du groupe est la suivante :

En K€		31/12/2022	31/12/2021
Liquidités (D)		4 388	4 203
	Trésorerie	4 388	4 203
	Comptes à terme		
	Valeurs mobilières		
Créances financières			
Dettes financières court terme (I)		4 934	5 744
	Dettes financières bancaires court terme	0	68
	Passifs locatifs	568	650
	Emprunt obligataire	0	903
	Autres	0	68
	Part court terme des dettes financière bancaires long et moyen termes	1 352	581
	Factor	1 336	3 197
	Autres dettes financières	1 678	375
Endettement financier court terme net		546	1 541
Endettement financier long et moyen termes net (N)		10 432	10 028
	Dettes financières bancaires	5 383	4 183
	Passifs locatifs	4 283	4 869
	Cautions reçues	0	0
	Autres dettes financières	766	976
	Emprunt obligataire	0	0
Endettement financier net		10 978	11 569

L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe de 2 445 K€ se compose de :

- 773 K€ d'avances remboursables apportées par DMS Imaging SA
- 82 K€ d'avance COFACE/BPI assurance prospection au profit de la société AXS Médical positionnée dans les dettes moins d'un an.
- 171 K€ au titre d'une avance octroyée à DMS en février 2017 par la BPI et la Région dans le cadre des prêts à taux zéro pour l'innovation. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 95 K€ et pour 76 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- 537 K€ envers la BPI au titre d'une avance versée à DMS dans le cadre d'un programme d'aide aux financements des projets de R&D. L'avance totale liée à ce projet est de 700K€, elle est remboursable sur 5 ans à compter de novembre 2021, 140 K€ ont été portés en dettes à moins d'un an et 397 K€ en dette à plus d'un an et moins de 5 ans.
- 302K€ envers la BPI au titre d'une avance versée à DMS dans le cadre d'un programme d'aide aux financements des projets de R&D. L'avance totale prévue liée à ce projet est de 400K€ dont 78 K€ restent à percevoir. 122 K€ de nouvelles avances obtenues dans le cadre du projet de R&D PIA3 ont été perçues sur l'exercice. L'avance est remboursable sur 5 ans à compter de

janvier 2022, 101k ont été portés en dette à moins d'un an et 201 K€ en dette à plus d'un an et moins de 5 ans.

- 579 K€ d'avances remboursables relatives à l'activité Wellness et reclassées depuis passifs destinés à être cédés (non transférées au repreneur).
- 111 K€ au titre d'un contrat d'assurance prospection conclu le 1^{er} octobre 2016 au profit de STEM CIS. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 111 K€ et reclassée en passifs destinés à être cédés.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 6 736 K€ et se décomposent comme suit :

- APELEM a souscrit au dernier trimestre 2020 et au premier trimestre 2021 auprès de deux établissements bancaires un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant total de 2 900 K€. Le solde restant dû s'élève à 2 865 K€ dont 769 K€ à moins d'un an, 2 096 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- APELEM a souscrit en juin 2022 auprès de deux établissements bancaires un Prêt Garanti par l'Etat complémentaire pour un montant total de 3 000 K€, dont 375 K€ à moins d'un an, 2 625 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- APELEM a souscrit au troisième trimestre 2021 auprès de la BPI un prêt bonifié pour un montant total de 871 K€ dont 208 K€ à moins d'un an, 663 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- STEM CIS a souscrit un emprunt de 150 K€ en février 2017 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovations » pour une durée de 7 ans à un taux fixe de 4.93%. Le premier versement d'intérêts est intervenu en mars 2017 et le dernier remboursement interviendra le 30 septembre 2024. Le solde restant dû au s'élève à 53 K€ dont 30 K€ à moins d'un an, 23 K€ à plus d'un an. Cet emprunt a été reclassé en passifs destinés à être cédés.
- STEM CIS a souscrit un emprunt de 300 K€ en mars 2017 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovations » pour une durée de 7 ans à un taux fixe de 5.12% %. Le premier versement d'intérêts est intervenu en mars 2017 et le dernier remboursement interviendra le 30 septembre 2024. Le solde restant dû au s'élève à 105 K€ dont 60 K€ à moins d'un an et 45 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans. Cet emprunt a été reclassé en passifs destinés à être cédés.
- STEM CIS a souscrit un emprunt bancaire de 994 K€ en janvier 2018 au taux fixe de 1.85%. Le solde restant dû s'élève à 257 K€ dont 205 K€ à moins d'un an et 52 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans. Cet emprunt a été reclassé en passifs destinés à être cédés.
- Adip'Sculpt a souscrit au deuxième trimestre 2020 un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 157 K€. Le solde restant dû s'élève à 137 K€ dont 40 K€ à moins d'un an et 97 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans. Cet emprunt a été reclassé en passifs destinés à être cédés.

Les passifs locatifs concernent les contrats de location en cours au 31 décembre 2022 et retraités dans les comptes consolidés du Groupe conformément à IFRS 16.

Au cours du premier semestre 2020, DMS avait réalisé une levée de fonds de 3 millions d'euros remboursable en 18 mois dans le cadre d'un placement privé d'obligations convertibles en actions ordinaires ou remboursables en numéraire. Cet emprunt a été entièrement remboursé en numéraire.

Au premier trimestre 2021, la société Hybrigenics a mis en place une levée de fonds d'un montant maximum de 50 millions d'euros dans le cadre d'un contrat de financement par bons d'émission d'obligations remboursables en actions de la société Hybrigenics. Le Groupe a ainsi émis 20.000 Bons au profit de la société Iris, donnant chacun droit à l'émission d'une Obligation d'une valeur nominale de 2 500 €. Ces obligations sont remboursables en numéraire ou par émission d'actions nouvelles de la société Hybrigenics. Sur l'année 2021, la société a émis 27 479 506 actions en remboursement des obligations émises. Le solde de 903 K€ au 31 décembre 2021 a été intégralement remboursé sur l'exercice 2022.

Le montant des cautions reçues pour 68 K€ est détenue par la société Hybrigenics et reclassé en passifs destinés à être cédés.

La société APELEM a souscrit en 2019 un contrat d'affacturage. Il en résulte un encours de créances cédées d'un montant de 1 336 K€ au 31 décembre 2022, porté au poste des dettes financières courantes, ainsi qu'un fonds de garantie d'un montant de 409 K€ porté au poste « autres actifs courants ». En 2022, bien qu'elle dispose de lignes, la société n'a pas eu recours à des mobilisations de créances.

3.2 LES FAITS MARQUANTS

Activités

En 2022, le chiffre d'affaires consolidé de DMS Group s'est ainsi établi à 35,8 M€ (avant reclassement du chiffre d'affaires de Hybrigenics sur 2022 pour un montant de 0,6MEUR), en repli annuel limité de (4) % avec un effet de base important par rapport à 2021. Pour rappel, le groupe avait bénéficié d'un contrat à caractère exceptionnel en 2021 pour la livraison de tables de radiologie à l'international et avait également réalisé près de 4% de son chiffre d'affaires en Ukraine, Russie et Biélorussie en 2021. En outre, DMS Group a opéré en début d'année 2022 la cession de la division DMS Wellness, qui avait réalisé un chiffre d'affaires de 0,2 M€ en 2021.

Cession de l'activité Wellness

Le 12 janvier 2022, la société DMS a annoncé la cession de son activité Wellness à la société CES Management SA, actionnaire majoritaire de la société suisse BEBO Health, spécialisée dans la distribution de produits innovants et exclusifs dédiés à la santé, au sport et au bien-être. DMS Wellness commercialisait notamment la solution Celliss, équipement haut de gamme pour les soins du corps dédié aux traitements amincissants et anticellulite. La rémunération de cette opération a été réalisée en numéraire et en titres. Les actifs et passifs et produits et charges relatifs à l'activité Wellness ont été reclassés au bilan et compte de résultat en « activité destinée à être cédée » au 31.12.2021.

Transfert des activités Ostéodensitométrie des sociétés DMS et Medilink à Apelem

Le 24 janvier 2022, les activités Ostéodensitométrie des sociétés DMS et Medilink ont été transférées à la société Apelem par voie d'apport partiel d'actif. Cette opération a été réalisée avec une date d'effet comptable et fiscale au 1er janvier 2022. A l'issue de cette opération, la société DMS n'exerce plus d'activité commerciale mais uniquement une activité de holding.

Apport de l'activité imagerie médicale du groupe DMS à DMS Imaging (ex ASIT Bitoech)

Le 24 janvier 2022, la société DMS a annoncé la clôture de l'opération d'apport de DMS Imaging, division imagerie médicale du groupe DMS, à la société ASIT Biotech, initiée le 11 janvier 2021 via la signature d'un préaccord de partenariat.

Dans ce contexte, deux augmentations de capital ont eu lieu :

- Certains créanciers ont apporté leurs créances à la société Asit Biotech de sorte que le capital est passé dans un premier temps de 17 076 221,76 € à 21 071 856,50 €.

Puis, la contribution en nature de DMS Group à Asit Biotech a eu lieu. Celle-ci comprenait :

- 100% des titres émis par AXS Medical ;
- 100% des titres émis par APELEM, en ce compris indirectement ses filiales et l'activité ostéodensitométrie apportée préalablement par DMS à APELEM ;
- 100% des actions émises par MEDILINK ; et
- les comptes courants détenus par DMS Group sur les filiales de la division imagerie médicale.

En conséquence, le capital de la société Asit Biotech est passé de 21 071 856,50 € à 66 071 856,50 €, désormais détenu à 88,33% par DMS Group. Dans le cadre de cette transaction, la société Asit Biotech SA a changé de nom pour devenir DMS Imaging SA. L'objet social a également été adapté aux nouvelles activités de l'entreprise (cf. communiqué du 25 janvier 2022).

Exposition des activités en Russie, Ukraine et Biélorussie

Le chiffre d'affaires réalisé en Russie, Ukraine et Biélorussie s'élève à 0,5 M€ en 2022 contre 1,5 M€ en 2021, représentant 1% du chiffre d'affaires de 2022 (35,3 M€). DMS Group n'a pas de site de production ni de salarié exposé sur cette zone, et ne réalise aucun achat direct avec des fournisseurs dans ces pays.

Evolution du périmètre de consolidation

Consécutivement aux émissions d'actions nouvelles Hybrigenics intervenues au cours du 1er semestre 2022 dans le cadre du contrat BEORA, la quote-part de détention par le Groupe DMS dans la société Hybrigenics est passée de 44.75% au 31 décembre 2021 à 43.41% au 31 décembre 2022.

Consécutivement à l'apport partiel d'actifs conclu le 24 janvier 2022 avec les actionnaires de la société ASIT Biotech, le Groupe a intégré la société ASIT Biotech (renommée DMS Imaging SA) dans le périmètre de consolidation au mois de janvier 2022. Cette société est détenue à 88.33% par le groupe et consolidée par intégration globale.

Dans le cadre de cette opération, le pourcentage de participation du groupe DMS dans les filiales de l'activité Imagerie Médicale (APELEM, MEDILINK et AXS) est passé de 100% au 31 décembre 2021 à 88.33% au 31 décembre 2022.

3.3 LES PROGRES REALISES ET LES DIFFICULTES RENCONTREES (R.225-102)

En 2022, le chiffre d'affaires consolidé de DMS Group s'est ainsi établi à 35,3M€, en repli annuel limité de (3) % avec un effet de base important par rapport à 2021. Pour rappel, le groupe avait bénéficié d'un contrat à caractère exceptionnel en 2021 pour la livraison de tables de radiologie à l'international et avait également réalisé près de 4% de son chiffre d'affaires en Ukraine, Russie et Biélorussie en 2021 contre 1% en 2022. En outre, DMS Group a opéré en début d'année 2022 la cession de la division DMS Wellness, qui avait réalisé un chiffre d'affaires de 0,2 M€ en 2021.

À l'issue de l'exercice 2022, la division DMS Imaging a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 35,3 M€, quasi-stable par rapport à l'exercice précédent (-3%).

- En Radiologie, le chiffre d'affaires annuel s'est élevé à 29,3 M€ (-6%). À noter qu'en retraitant l'activité du contrat à caractère exceptionnel enregistré en 2021 et de l'arrêt des ventes en Russie, la Radiologie aurait réalisé une croissance à deux chiffres par rapport l'année précédente.
 - En 2022, le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des accords de distribution avec Fujifilm Healthcare, Canon Medical Systems et Carestream Health s'est accru, principalement en France et aux Etats-Unis.
 - À travers son positionnement, ses solutions et son modèle économique, la division DMS Imaging s'est affirmée en 2022 comme un véritable partenaire de confiance des plus grands groupes mondiaux de l'imagerie conventionnelle.
- En Ostéodensitométrie, l'activité a affiché une croissance annuelle de +21%, avec un chiffre d'affaires annuel qui dépasse pour la première fois 6,0 M€. Les ventes à l'export représentent désormais 97% de cette activité, portées notamment par l'accord de fabrication avec Fujifilm Healthcare mais aussi par la reprise du marché asiatique.

3.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L 233.26)

En 2022, le Groupe DMS a investi environ 6 % de son chiffre d'affaires dans la R&D soit 2.1M€, contre 9 % en 2021, ventilés de la façon suivante :

K€	31/12/2022	31/12/2021
Masse salariale imputée à la R&D	1 579	2 196
Achats et études externes	523	1 063
TOTAL	2 102	3 259

Les montants ci-dessus s'entendent avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

3.5 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DE CONSOLIDATION ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES (L233-26)

Acquisition par DMS Group de l'intégralité de la participation de la famille Ansel représentant 12,89% du capital

DMS a signé un protocole d'accord avec le groupe familial Ansel, dont Mr. Jean-Paul Ansel, ancien dirigeant de DMS Group, pour l'acquisition de l'intégralité de la participation de ce dernier au capital de DMS Group.

En vertu de ce protocole d'accord, DMS Group a convenu d'échanger 2 077 539 actions DMS Group détenues par le groupe familial Ansel, représentant 12,89% de son capital, contre 46 536 395 actions Hybrigenics détenues par DMS Group, représentant 17,00% du capital d'Hybrigenics. Cette opération n'entraîne aucun décaissement financier par DMS Group.

A l'issue de l'opération, le groupe familial Ansel ne détiendra plus aucune action DMS Group.

Le groupe familial Ansel détiendra 17,00% du capital d'Hybrigenics, DMS Group conservant pour sa part une participation résiduelle de 24,77%.

Parallèlement, les parties annoncent la conclusion d'un pacte d'actionnaires au sein de la société Hybrigenics visant à organiser sa gouvernance. Hybrigenics et son Président Mr. Jean-Paul Ansel se sont engagés à valoriser au mieux les actifs de la société Hybrigenics, dans la continuité du protocole d'accord signé en octobre 2022.

Il a également été convenu entre les parties que la créance en compte-courant détenue par DMS Group à l'égard d'Hybrigenics, d'un montant de 2,2 M€ au jour de la signature du protocole d'accord, sera remboursée de manière échelonnée.

Litige avec l'ancien PDG d'ASIT Biotech – Thierry LEGON : Accord avec M. Legon dans le cadre de la procédure contre la décision d'approbation du PRJ

DMS Imaging attend l'arrêt d'accord de la Cour d'Appel de Liège entre DMS Imaging et M. Thierry Legon pour mettre fin au litige en cours. En effet, à la suite d'un accord entre les parties et après l'arrêt attendu de la Cour d'Appel, la procédure en cours sera mutuellement abandonnée par les parties concernées et DMS Imaging retrouvera le plein bénéfice du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021. Ce dernier avait été révoqué par un jugement du tribunal de l'entreprise de Liège du 8 novembre. La créance de M. Thierry Legon devrait être payée en actions existantes DMS Imaging détenues par DMS Group, conformément aux prescriptions du plan de réorganisation judiciaire homologué. Tous les risques concernant cette affaire sont donc levés.

3.6 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR (L233-26 R.225-102)

La fin de l'exercice 2022 et le début de l'année 2023 ont été marqués par un renforcement du carnet de commandes, à un niveau record pour cette période de l'année, augurant la poursuite d'une activité soutenue au cours des prochains mois.

En 2023, DMS Group vise un chiffre d'affaires consolidé de 40 M€, exclusivement à travers sa division DMS Imaging, qui permettra de matérialiser une croissance à deux chiffres par rapport à 2022. Cet objectif de chiffre d'affaires s'entend uniquement par croissance organique.

Les moteurs de cette croissance seront :

- la montée en puissance la nouvelle table de radiologie Platinum Néo, qui constitue le produit phare haut de gamme du segment des salles de radiologie pour les prochaines années ;
 - la contribution croissante des accords industriels et commerciaux, avec Fujifilm Healthcare, Canon Medical Systems Europe et Carestream Health.
 - Le partenariat avec Canon Medical Systems Europe sera renforcé au 2nd semestre 2023 avec la commercialisation d'un système RF de nouvelle génération développé par DMS Imaging qui intégrera la technologie de détection de Canon Inc.
 - Début 2023, DMS Imaging a également annoncé que Fujifilm Healthcare Italie avait remporté un appel d'offres pour la livraison 96 tables de radiologie télécommandées fabriquées par DMS Imaging, une commande record qui viendra alimenter la croissance de la division en 2023 et 2024 ;
- la commercialisation en direct des solutions en marque propre en France à travers les accords de référencement auprès des centrales d'achats (UniHA, Ugap, Resah) ;
- la poursuite d'une activité dynamique en ostéodensitométrie.

Parallèlement, le groupe se fixe de poursuivre l'amélioration de sa rentabilité en 2023, déjà matérialisée au cours du 1er semestre 2022 (10,3% de marge d'EBITDA pour la division DMS Imaging contre 9,7% un an plus tôt).

En 2027, à l'horizon du plan Imaging 2027, DMS Group s'est fixé pour objectifs d'atteindre un chiffre d'affaires d'au moins 60 M€ et une marge d'EBITDA de 14%.

3.7 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE (C. COM. ART. L 225-100-1 1° A 3° ET 6°)

Les principaux risques pouvant affecter les états financiers de la société sont repris ci-dessous.

3.7.1 Risques opérationnels

Risques de contrepartie : La défaillance d'un client peut affecter négativement l'activité et la situation financière du groupe

Compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

Le Groupe peut exclure que ses clients manquent à leurs obligations financières envers le Groupe. Il existe un risque qu'en cas de manquement des clients concernés à leurs obligations envers le Groupe, les garanties bancaires ou assurances ne soient pas suffisantes et le Groupe, bien qu'elle puisse exercer un recours contre le client, supporte néanmoins le risque de ne pas pouvoir récupérer la totalité des sommes dues par le client défaillant. De plus, le suivi des débiteurs engendre des surcoûts internes et externes (envoi de mises en demeure, assignations, frais de justice).

L'évolution du poids des principaux clients de la Division Imagerie Médicale en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	31/12/2022	31/12/2021
Premier client	33%	23%
5 premiers clients	52%	55%
10 premiers clients	64%	69%

Afin de se prémunir de ce risque, le Groupe a contracté une assurance COFACE sur les clients de la filiale APELEM.

L'assurance COFACE couvre le risque de crédit (non-règlement des factures) sur tous les clients assurables à concurrence de 100% du montant. Certains clients ne sont pas assurables s'ils sont situés dans des pays non assurés par la COFACE ou s'ils sont considérés comme ayant une situation financière trop risquée par la COFACE.

Les clients non assurables par la COFACE sont principalement les clients institutionnels (états/ ministères...) car la COFACE n'assure pas les clients publics. Cela concerne tous les hôpitaux publics français (UGAP, UNIHA) et les contrats financés par des organismes internationaux dans les pays à risque (contrat Banque 17 Mondiale Ouzbekistan par exemple. Le Groupe suit ainsi la situation financière de ses principaux clients grâce au rating COFACE.

A date, le Groupe n'a pas connaissance de problème particulier concernant la situation financière de ses clients. En dehors de ces assurances, le Groupe privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes. Si les clients ne sont pas assurables par l'assurance COFACE, le Groupe exige un paiement intégral en avance ou des lettres de crédit qui couvrent l'intégralité de la commande.

Pour les hôpitaux français, le Groupe estime que le risque de non-recouvrement est faible et ne prend pas de garantie. Pour les clients financés par des organismes internationaux, l'organisme se porte généralement garant en cas de défaillance du client. Pour les clients internationaux non assurables ou

non couverts par un organisme international, le Groupe demande soit un prépaiement, soit une lettre de crédit.

Sur les 10 premiers clients de l'activité Imagerie Médicale du Groupe, 5 ne sont pas assurés COFACE ; parmi eux 2 fournissent des lettres de crédit et 3 sont des clients historiques sur lesquels le Groupe prend un risque mais avec un encours autorisé en adéquation avec le volume de chiffre d'affaires annuels réalisé (par exemple une table de radiologie en encours maximum). Les 5 autres clients assurés COFACE ont des ratings allant de 10 à 3 sur 10.

Sur l'exercice 2021, les créances pour clients douteux se sont élevées à 1,237 MEUR soit 18,53% des créances clients 2021. Au 31 décembre 2022, les créances pour clients douteux se sont élevées à 1,191 MEUR soit 20,54% des créances clients au 31 décembre 2022. Certaines de ces créances sont anciennes. Les créances douteuses ne sont pas couvertes par l'assurance COFACE. L'augmentation de 7,3% des créances douteuses sur la période correspondent à un solde de 10% d'une lettre de crédit échue. Le paiement de cette lettre de crédit est conditionné à la réception des bons d'installation de machines livrées.

Une situation financière fragilisée des clients du Groupe pourrait entraîner une augmentation des défauts de paiement sur les obligations financières envers le Group, ce qui pourrait entraîner une perte de revenu. Néanmoins le nombre de clients permet de limiter ce risque.

Le Groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

Risques d'approvisionnement dû à la perte d'un fournisseur : La perte d'un ou plusieurs fournisseurs importants peut affecter négativement l'activité et la situation financière du Groupe

Le Groupe a pour principale activité la conception et fabrication de tables de radiologie et d'ostéodensitométrie, de négoce de produits d'imageries conventionnelle et de services après-vente. Dans le cadre de son activité de conception et fabrication, le Groupe dépend de fournisseurs de composants et de sous-traitants.

L'évolution du poids des premiers fournisseurs de la Division Imagerie Médicale se présente de la manière suivante :

Part des principaux fournisseurs dans les achats de marchandises et matières consommées H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2022	9%	31%	47%
Au 31 décembre 2021	11%	41%	60%

La perte d'un fournisseur de composants ou d'un sous-traitant important pourrait avoir un impact défavorable sur la disponibilité des produits, la performance des produits, l'activité et la situation financière du Groupe. De telles perturbations opérationnelles peuvent entraîner des retards de production ou des baisses de volume de production, une perte de revenus et des dépenses pour résoudre ces perturbations.

Afin de pallier ce risque de dépendance aux fournisseurs et sous-traitants, le Groupe évalue régulièrement la criticité de son approvisionnement pour anticiper la qualification d'alternatives techniques et planifier les efforts de développement d'options qui garantissent la continuité et la qualité de ses activités industrielles.

A titre d'exemple, pour faire face aux difficultés en matière d'approvisionnement, notamment pour certains composants électroniques ou pièces au cours des derniers mois, le Groupe a rééchelonné son planning de production pendant l'été 2022 (principalement sur les mois de juillet et août 2022), entraînant des décalages de livraisons du 3ème au 4ème trimestre 2022. Ces décalages auront un impact

quasi inexistant sur le niveau d'activité escompté sur l'ensemble de l'exercice 2022 du fait d'un carnet de commandes soutenu.

Bien que le Groupe ait pris en compte les risques de défaillance de ses fournisseurs et sous-traitants, ou de rupture des relations contractuelles et mis en place des mesures destinées à parer ces risques (par une politique de double sourcing pour chaque fournisseur ou de constitution de l'équivalent de 4 semaines de stocks de sécurité sur les pièces définies comme critiques), certaines défaillances définitives ou temporaires de ces derniers pourraient entraîner des conséquences sur la disponibilité des produits du Groupe.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le volume requis de composants auprès de nouveaux fournisseurs au même prix que celui convenu avec ses fournisseurs actuels. Le prix de tout remplacement de composant peut être supérieure au prix des composants actuels.

Le Groupe peut échouer en répercutant ces augmentations de coûts sur ses clients, notamment si ces augmentations du coût de composants du Groupe sont propres au Groupe (en raison de perturbations à un de ses principaux fournisseurs) et non causées par des perturbations générales ou des augmentations de prix dans les marchés des matières premières.

Le Groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible à savoir de l'ordre d'un mois de chiffre d'affaires équivalent en 2022 à 3MEUR. Ce qui représente un maximum car il n'est pas envisageable qu'une perte complète d'approvisionnement ait lieu sur l'ensemble de la gamme. De plus si le risque se matérialisait le Groupe aurait la possibilité de renégocier avec ses clients les délais de livraison afin de ne subir que des décalages de livraison et ainsi de limiter l'impact.

3.7.2 Risques financiers

Si le risque maximal lié à la révocation du plan de réorganisation judiciaire de DMS Imaging se réalisait, ce qui est peu probable, la Société DMS Imaging ne disposerait pas actuellement d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins actuels et couvrir les besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à compter du présent document

Dans son jugement rendu le 8 novembre 2022, le tribunal de commerce de Liège a révoqué le plan de réorganisation judiciaire de la société homologué le 9 février 2021 par le tribunal de Liège, rendant ainsi exigible 80% des créances des créanciers ayant opté pour l'option d'un paiement en numéraire de 20 % de leur créance.

Le montant théorique maximal qui pourrait être réclamé par l'intégralité des créanciers pour le solde de leur créance serait de 4,3 MEUR auxquels s'ajoutent la créance de M. Legon de 0.5MEUR (soit un total maximal de 4,8 MEUR.

La Société DMS Imaging estime le risque que l'intégralité des créanciers viennent à demander le règlement du solde de leur créance peu probable. La société a fait appel de ce jugement auprès de la cour d'appel de Liège et estime que le risque que le jugement soit confirmé est faible.

Si des créanciers venaient à réclamer leur créance pour un montant total supérieur à 250.000 euros, cela menacerait la continuité d'exploitation de la Société DMS Imaging. En effet, dans cette situation, La Société DMS Imaging ne disposerait pas d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins actuels et couvrir ses besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à compter de la date de clôture. Cette dette étant exigible depuis le jugement du 8 novembre 2022, le montant de l'insuffisance du fonds de roulement s'élèverait dès à présent à 4,6 MEUR (à savoir le montant total maximal pouvant être réclamé de 4,8 MEUR déduction faite de 250 KEUR qui pourraient être payés par la Société).

Dans le cas où le total des créances réclamées venait à être supérieur à 250.000 euros, la Société DMS Imaging aura la possibilité de déposer une nouvelle demande de réorganisation judiciaire. Cette nouvelle demande de réorganisation impliquerait des limitations aux droits du débiteur dont le plan est révoqué ; étant donné que le plan révoqué a été approuvé à la fin d'une procédure de réorganisation

judiciaire qui avait été entamée plus de trois ans mais moins de cinq ans auparavant, la nouvelle procédure ne peut pas affecter les droits acquis des créanciers obtenus au cours de la procédure précédente.

Les options proposées aux créanciers seraient identiques au précédent plan à savoir un règlement en numéraire à hauteur de 20% de la créance (déduction faite des 20% déjà acquis) ou un règlement à 100% hors intérêt en actions de la Société. Les modalités précises de ce nouveau plan restent à définir notamment s'agissant de l'échéancier de paiement. Ce choix d'options serait proposé à tous les créanciers (hors ceux qui ont d'ores et déjà convertis en actions de la société) pour le montant total des créances qui pourraient être réclamées à savoir 4,8 MEUR étant entendu que les 20% déjà perçus pas les créanciers ayant choisi l'option numéraire restent acquis.

Si ce nouveau plan de réorganisation n'était pas accepté par les créanciers, la Société DMS Imaging serait alors liquidée. En cas de liquidation, les actionnaires pourraient subir une perte totale ou partielle de leur investissement. Ce n'est qu'après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou consignation des sommes nécessaires à cet effet, que le solde de l'actif net restant servira à rembourser les actionnaires.

DMS Imaging attend l'arrêt d'accord de la Cour d'Appel de Liège entre DMS Imaging et M. Thierry Legon pour mettre fin au litige en cours. En effet, à la suite d'un accord entre les parties et sous réserve de l'arrêt attendu de la Cour d'Appel, la procédure en cours sera mutuellement abandonnée par les parties concernées et DMS Imaging retrouvera le plein bénéfice du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021.

La Société DMS Imaging estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

La Société présente des antécédents de pertes d'exploitation et de déficit cumulé

ASIT Biotech SA (DMS Imaging) a subi des pertes opérationnelles significatives depuis sa création en 1997. Son déficit cumulé tel que repris dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 selon les normes IFRS s'élevait à 56,1 MEUR. Si la valeur comptable de l'actif net d'une entreprise est inférieure à la moitié de son capital social, l'article 7: 228 du Code des sociétés et des associations requiert la convocation d'une assemblée générale dans les deux mois suivant la date à laquelle la perte a été (ou aurait dû être) déterminé. Cette réunion déciderait alors de la continuité de l'activité ou de la liquidation de l'entreprise. Les comptes 2021 de ASIT Biotech faisait état d'un actif net inférieur à cette date à la moitié du capital social puisqu'il s'élevait à -1.668.352 EUR pour un capital de 17.076.222 EUR (arrondi). Ainsi, l'Assemblée Générale du 12 septembre 2022 a dû s'exprimer sur la continuité d'exploitation.

En janvier 2022, l'intégralité de l'activité imagerie médicale de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a été apportée à la Société. Considérant que la double augmentation de capital du 24 janvier 2022 est intervenue à concurrence respectivement de 3.995.634,74 EUR et 45.000.000 EUR, le capital social de la Société a été porté à 66.071.856,50 EUR, ainsi la valeur comptable de l'actif net de la Société est à nouveau supérieure à la moitié de son capital social et l'Assemblée Générale a approuvé la poursuite d'activité de la Société.

Au 31 décembre 2022, la Société DMS Imaging sur une base statutaire n'a pas réalisé de chiffre d'affaires et a enregistré une perte opérationnelle de 667 KEUR. La Société au niveau social est une holding sans activité. Son chiffre d'affaires est égal à zéro. La perte opérationnelle est composée de frais généraux et administratifs pour 1 019 KEUR.

Au 31 décembre 2022, le Groupe DMS Imaging a réalisé un chiffre d'affaires de 35,3 MEUR et un résultat opérationnel courant de -0,3 MEUR. Au 31 décembre 2021, la Division Imagerie Médicale a réalisé un chiffre d'affaires de 36,3 MEUR et un résultat opérationnel de 0,3 MEUR.

La Société DMS Imaging ne peut garantir qu'elle pourra toujours être en mesure de maintenir sa rentabilité au cours des périodes ultérieures. De nombreux facteurs de type : conjoncture économique, crise sanitaire, décisions stratégiques peuvent avoir un impact sur la rentabilité future.

La Société estime que la probabilité de ce risque est moyenne et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

Risque de liquidité et de crédit : Le non-remboursement des emprunts contractés par la Société peut affecter négativement l'activité et le développement futur de groupe DMS.

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières.

Le Groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. Il pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités des sociétés du Groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du Groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie disponible était de 4,3 MEUR.

Les dettes financières se détaillent ainsi :

Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)	31/12/2022	31/12/2021	variation
Avances conditionnées (part >1 an)	766	976	-210
Passifs locatifs (part >1 an)	4 283	4 869	-587
Emprunts obligataires	-	-	-
Cautions reçues	-	-	-
Emprunts (part >1 an)	5 383	4 033	1 350
Emprunts (part >5 ans)	-	150	-150
TOTAL	10 432	10 028	404

Dettes financières à moins d'un an (K€)	31/12/2022	31/12/2021	variation
Avances conditionnées	1 678	375	1 303
Passifs locatifs (part < 1 an)	568	650	-82
Intérêts courus sur emprunt obligataire	-	-	-
Factor	1 336	3 197	-1 861
Cautions reçues	-	68	-68
Emprunts obligataires	-	903	-903
Emprunt (part <1 an)	1 352	581	771
<i>Sous total</i>	4 934	5 774	-840
Banques créditrices	-	68	-68
Mobilisations de créances	-	-	-
<i>Sous total</i>	-	68	-68
TOTAL	4 934	5 842	-908

Total des dettes financières (K€)	31/12/2022	31/12/2021	variation
Avances conditionnées (a)	2 445	1 351	1 094
Emprunts bancaires (b)	6 736	4 764	1 972
Passifs locatifs (c)	4 850	5 519	-669
Emprunts obligataires (d)	-	903	-903
Cautions reçues (e)	-	68	-68
Factor (f)	1 336	3 197	-1 861
Banques créditrices	-	68	-68
Mobilisations de créances (g)	-	-	-
TOTAL	15 367	15 871	-504

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

DMS Imaging (ex ASIT Biotech) a obtenu des avances remboursables de la part de la Région Wallonne dont les montants et modalités de remboursement de ces avances doivent être validés par la région Wallonne

ASIT Biotech a obtenu dans le passé des avances remboursables de la région Wallonne dans le cadre de ses projets de R&D. Deux programmes étaient toujours en cours au moment où ASIT Biotech s'est placée en procédure de réorganisation judiciaire : un projet de recherche sur les acariens (RCA 7239 HDM) et un projet de recherche FOOD (RCA 7655 FOOD).

En janvier 2021, ASIT Biotech a pris la décision de mettre un terme à ces deux projets de recherche ce dont la région Wallonne a été informée. Au cours du premier semestre 2021, ASIT Biotech a par ailleurs transféré tous les droits de propriété et résultats relatifs à ces deux projets à la région Wallonne.

La convention avec la Région Wallonne stipule que si la Société décide de ne plus exploiter les résultats des recherches alors le montant perçue n'est plus remboursable à l'exception de l'échéance de l'année en cours.

En conséquence, ASIT Biotech a annulé au premier semestre 2021 une partie de la dette qu'elle détenait avec la région Wallonne pour le projet RCA 7239 HDM ramenant la dette de 338 100 euros (hors intérêt) à 41 517 euros (40 000 euros hors intérêts). Ce montant correspond au montant de l'échéance 2020 de la convention 7239 HDM, année où la société ASIT Biotech a déclaré à la région Wallonne qu'elle n'exploiterait pas les résultats des recherches. Ce montant est à rembourser à la région Wallonne.

Concernant le projet RCA 7655 FOOD, la Société a maintenu l'intégralité de l'avance perçue en dette dans ses comptes pour un montant total de 731 724 euros. Cette dette pourrait être ramenée à 329 414 euros dans le cas où la région Wallonne accepterait de prendre en compte dans le calcul de la dette à rembourser les dernières dépenses effectuées par ASIT Biotech dans le cadre de ce projet de recherche. Si la région Wallonne accepte les justificatifs de dépenses transmis au titre de S2 2018 et qu'elle considère que l'ensemble des obligations auxquelles était tenue la société ASIT Biotech au titre de la convention en cas de non-exploitation des résultats a bien été rempli, la Société aura à rembourser 329 KEUR. La Société ne dispose pas d'acceptation écrite de la région Wallonne sur ce point.

Si la région Wallonne n'accepte pas les justificatifs de dépenses transmis au titre de S2 2018 mais qu'elle considère que l'ensemble des obligations auxquelles était tenue la société ASIT Biotech au titre de la convention en cas de non-exploitation des résultats a bien été rempli par l'ancien management, la Société aura à rembourser 731 KEUR. La Société ne dispose pas d'acceptation écrite de la région Wallonne sur ce point.

La nouvelle direction de la Société a demandé un rendez-vous à la région Wallonne afin de s'assurer que l'ensemble des dispositions relatives à ces contrats avaient été respectées, afin de s'accorder sur le montant des dettes et les modalités de remboursement de celles-ci.

Il est à noter que ces avances avaient été classées en autres passifs courants dans les états financiers de ASIT Biotech.

Dans les comptes annuels 2022 du Groupe, elles ont été traitées en dettes financières au même titre que les autres avances.

Dans l'attente des discussions avec la Région Wallonne il existe une incertitude sur les montants de dettes financières relatives à ces avances inscrites dans les comptes.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible.

3.7.3 Risques juridiques

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Litige entre les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL : La Société pourrait être condamnée à payer des indemnités aux anciens dirigeants et associés de AXS MEDICAL ce qui peut affecter négativement la situation financière du groupe

Les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour révocation abusive et pour une action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS. Par jugements du tribunal de commerce de Montpellier en première instance en juillet 2018 et mai 2019, et en appel en janvier 2022 et en juin 2022, les demandeurs ont été déboutés de leurs demandes. Les demandeurs ont formé un pourvoi en cassation pour les deux affaires. L'arrêt du 7 juin 2022 de la Cour confirme le jugement de première instance dans le cadre de l'action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS. A ce jour, aucune date d'audience n'a été fixée pour l'action en révocation abusive. Dans le cas où la révocation abusive serait être admise, AXS MEDICAL pourrait devoir dédommager les demandeurs pour un montant estimé de l'ordre de 55 KEUR.

Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, la Société n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 31 décembre 2022.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

Litige avec l'ancien PDG d'ASIT Biotech – Thierry LEGON : La procédure de M. Legon contre la décision d'approbation du PRJ a entraîné une révocation du PRJ ce qui peut affecter négativement la situation financière du groupe

En avril 2019, l'ancien PDG de d'ASIT Biotech, Monsieur Thierry Legon a intenté une action en justice contre ASIT Biotech afin d'obtenir de cette dernière le paiement d'une indemnité de rupture correspondant à deux années de rémunération calculée sur la base de la rémunération fixe et variable versée par ASIT Biotech à Monsieur Legon pour les deux dernières années précédant la rupture, soit 830.266,50 EUR plus intérêts et 35.346,50 EUR au titre de remboursement des taxes payés dans le cadre de l'attribution de warrants perdus.

Par jugement en date du 20 janvier 2022, DMS Imaging a été condamnée à verser à M. Legon des dommages et intérêts de 529.650,00 EUR plus intérêts de retard (estimés à 106.000,00 EUR). M. Legon a quant à lui été condamné à verser 52.647,48 EUR à la société DMS Imaging à titre d'indemnisation induite portant ainsi le montant total de la créance de M. Legon à 477.002,50 EUR. Les délais d'appel ont expiré et la décision est passée en force de chose jugée. Toutefois, les modalités de la décision (paiement en espèces ou en actions) ne sont pas précisées dans le jugement.

Le jugement n'a pas fait l'objet d'un appel, un accord a été signé entre la Société et M. Legon statuant sur un paiement en actions sous condition suspensive de l'annulation de la révocation du PRJ.

En parallèle, M. Thierry Legon a engagé une procédure distincte devant le tribunal de commerce de Liège à l'encontre de la Société, demandant la révocation du plan de réorganisation, tel qu'approuvé par les créanciers de la Société et homologué par le tribunal le 9 février 2021.

Dans le cadre de cette procédure concernant le plan de réorganisation judiciaire, le Tribunal de commerce a jugé – par défaut – que la Société ASIT Biotech n'avait pas mis en œuvre le plan approuvé à l'égard de M. Legon et a décidé par conséquent de révoquer le plan de réorganisation, tel qu'homologué par le Tribunal de l'entreprise de Liège le 9 février 2021. Ce jugement a fait l'objet d'une publication légale le 16 novembre 2022.

Cette décision est sans impact sur l'apport en nature des activités d'imagerie de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS à DMS Imaging. Malgré cette révocation, les effets du plan de réorganisation judiciaire sont partiellement garantis. Les transactions et paiements déjà réalisés restent en vigueur et sont maintenus. DMS Imaging a fait appel de ce jugement auprès de la Cour d'appel de Liège.

Si l'appel est rejeté et que le plan de réorganisation reste révoqué, cela reste sans effet sur l'apport en nature des activités d'imagerie de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS à DMS Imaging, ni sur les paiements et les transactions déjà effectués.

Néanmoins, cela signifie que les créanciers qui ont d'abord accepté un paiement de 20% de leur créance (et donc une réduction de 80% de leur créance) seront rétablis dans leurs droits et, dans la mesure où ils ont déjà été payés, pourront réclamer les 80% restants.

Le montant théorique maximal qui pourrait être réclamé par l'intégralité des créanciers pour le solde de leur créance serait de 4,3 MEUR auxquels s'ajouterait la créance de M. Legon de 477.002,50 EUR qui serait intégralement due) soit un total maximal de 4,8 MEUR.

La Société estime le risque que l'intégralité des créanciers viennent à demander le règlement du solde de leur créance peu probable.

A l'inverse, les conversions en actions sont maintenues et les créanciers concernés ne récupèrent pas leurs droits. C'est d'autant plus vrai maintenant que ces créanciers ont signé une renonciation. Le plan étant révoqué, si les créanciers venaient à réclamer le solde de leur créance pour un montant total supérieur à 250.000 euros, cela menacerait la continuité d'exploitation de la Société, celle-ci aura néanmoins la possibilité de déposer une nouvelle demande de réorganisation judiciaire. Si un nouveau plan devait être introduit, celui-ci devrait à nouveau faire l'objet d'une approbation des créanciers.

Le seul fait de la révocation ne justifie pas de déclarer irrecevable une nouvelle demande de réorganisation judiciaire (Cass. 12 octobre 2017, C.17.0071.N.), RW 2018-19, n° 23, p.904).

Cette nouvelle demande de réorganisation implique des limitations aux droits du débiteur dont le plan est révoqué; étant donné que le plan révoqué a été approuvé à la fin d'une procédure de réorganisation judiciaire qui avait été entamée plus de trois ans mais moins de cinq ans auparavant, la nouvelle procédure ne peut pas affecter les droits acquis des créanciers obtenus au cours de la procédure précédente.

Les options proposées aux créanciers seraient identiques au précédent plan à savoir un règlement en numéraire à hauteur de 20% de la créance (déduction faite des 20% déjà acquis) ou un règlement à 100% hors intérêt en actions de la Société. Les modalités précises de ce nouveau plan restent à définir notamment s'agissant de l'échéancier de paiement. Ce choix d'options serait proposé à tous les créanciers (hors ceux qui ont d'ores et déjà convertis en actions de la société) pour le montant total des créances qui pourraient être réclamées à savoir 4,8 MEUR étant entendu que les 20% déjà perçus pas les créanciers ayant choisi l'option numéraire restent acquis.

La société, qui sera désormais représentée dans le cadre de cette procédure d'appel, estime que le risque que le jugement soit confirmé est faible dans la mesure où le plan de réorganisation judiciaire peut toujours être mis en œuvre, et notamment exécuté à l'égard du créancier concerné.

Par conséquent, si l'appel est gagné et que le plan reste en vigueur, seule la créance de M. Legon serait à régler à hauteur de 100% en action de la société DMS Imaging.

La Société DMS Imaging a comptabilisé une provision de 478 KEUR au 31 décembre 2022 des dernières estimations en cours.

Réglementation et homologations : Risques liés à la dépendance de la Société à la détention de certifications : la perte de ces certifications peut affecter négativement l'activité et la situation financière du Groupe

Dans le domaine de la radiologie et de l'ostéodensitométrie, les activités du Groupe, sont entièrement organisées par sa filiale Apelem. Les principales normes et réglementations appliquées aux produits fabriqués sous la marque Apelem en fonction des territoires où ils sont commercialisés sont :

(i) ISO 13485 - Norme internationale définissant des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour l'industrie des dispositifs médicaux de class IIB qui permet d'obtenir la certification European Conformity (CE) – L'ISO 13 845 est délivrée par l'organisme notifié4 la société SGS Belgique en charge de la certification pour Apelem. La certification atteste que les produits sont conformes aux directives de l'Espace Economique Européen (EEE) ; Cette certification CE permet de

commercialiser les produits sur le territoire européen. Des audits périodiques sont réalisés par SGS Belgique.

(i) Certification de la Food and Drug Administration (FDA) - administration américaine responsable de la protection et de la promotion de la santé publique La certification FDA permet de commercialiser les produits sur le territoire nord-américain. La FDA réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(ii) Certification Therapeutics Goods Administration (TGA) – administration australienne responsable des médicaments, des dispositifs médicaux et autres produits liés à la santé La certification TGA permet de commercialiser les produits sur le territoire australien. La TGA réalise des audits réguliers (audits documentaires) pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(iii) Certification China State Food and Drug Administration (SFDA) – régulateur du marché des dispositifs médicaux en Chine. La certification SFDA permet de commercialiser les produits sur le territoire chinois. La SFDA réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(iv) Certification Anvisa - L'Agence brésilienne de réglementation sanitaire est un organisme de réglementation du gouvernement brésilien, responsable de la réglementation et l'approbation des médicaments, des normes sanitaires et de la réglementation de l'industrie alimentaire. La certification Anvisa permet de commercialiser les produits sur le territoire brésilien. L'Agence Brésilienne de réglementation sanitaire réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

Les produits tables télécommandées (R/F) possèdent les certifications CE et FDA.

Les produits d'ostéodensitométrie possèdent les certifications CE et Anvisa (Brésil), TGA (Australie) et SFDA (Chine).

Les produits de négoce portent le marquage CE de conformité à la normes ISO 13485 de leur fabriquant. Chaque certification est attachée à un produit.

Si lors d'un audit il est révélé que la Société ne se conforme pas à une ou plusieurs des réglementations locales, elle pourrait subir des suspensions temporaires ou définitives des certifications entraînant l'arrêt DE commercialisation des produits audités. Cette suspension est uniquement envisageable dans le cas de manquement grave ayant un impact direct sur la sécurité des patients.

Le cas échéant, la suspension de ces certifications est temporaire dans l'attente d'une remise en conformité et d'un nouvel audit ou inspection. Seule la non remise en conformité par rapport au référentiel de la norme peut aboutir à une suspension définitive.

Une perte de ces certifications entrainerait un arrêt de ventes temporaires sur les zones afférentes.

Afin de couvrir au mieux le risque de perte de ces certifications, le Groupe, au travers de sa filiale Apelem, a mis en place une veille normative et réglementaire et assure également un suivi régulier de ses produits en collaboration avec les laboratoires de test et l'organisme notifié de Apelem à savoir la SGS Belgique qui effectue des audits réguliers.

En complément, le Groupe effectue une veille en propriété industrielle assurée par l'équipe R&D, et a embauché en aout 2013 une personne dédiée à ce sujet. Le Groupe dispose une équipe en charge du management de la qualité et des affaires réglementaire de 10 personnes soit près de 10 % des effectifs de la Société. La Société est de plus accompagnée par la société Cassiopi sur ces sujets.

Cette veille est complétée par ses distributeurs qui assurent la remontée d'informations au niveau de chaque pays vers lesquels le Groupe distribue ses produits.

Apelem est de plus membre du SNITEM (Syndicat National de l'Industrie et des Technologies Médicales) qui assure cette veille au niveau international en collaboration avec ses 3 spécialistes réglementaires.

Les certifications de la Division Imagerie Médicale n'ont jamais été suspendues par le passé. La Groupe n'a pas connaissance de motifs quelconque de remise en cause de ses autorisations dans le futur. Les derniers audits ISO 13 485, TGA, SFDA, FDA et ANVISA ont eu lieu en 2022 sans non-conformité majeures constatées.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen car elle se donnerait les moyens de corriger les écarts majeurs dans un délais court.

Risque lié à la non prise en compte d'une facture émise par la précédente direction de ASIT Biotech dont le paiement si la facture s'avérait justifiée peut affecter négativement l'activité et la situation financière de DMS Imaging

En mars 2022, après la finalisation de l'Opération avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, la Société DMS Imaging a reçu une facture de 514 KEUR TTC émanant de la précédente direction ASIT Biotech relative au paiement d'une rémunération variable liée à la réalisation de l'Opération. Si le conseil d'administration de ASIT Biotech avait, au mois de décembre 2021, approuvé le principe de cette rémunération, il en avait reporté à une date ultérieure la fixation du montant. Ce poste n'apparaissait pas dans les projections de calcul lors des discussions de rapprochement entre ASIT Biotech et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Ainsi, cette facture n'a pas été intégrée dans les calculs de parité liée à l'Opération d'apport. Aucune provision n'a été enregistrée à ce titre dans les comptes de la Société DMS Imaging. La Société DMS Imaging conteste cette facture. A la date de clôture, aucune négociation ni actions en justice n'est en cours.

Si cette facture devait être justifiée, le paiement de celle-ci aurait un impact négatif sur la situation financière de la Société.

La Société estime que la probabilité de ce risque est moyenne et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

3.7.4 Risques technologiques article L 225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

3.7.5 Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)

Le groupe DMS a souscrit des polices d'assurance suivantes pour couvrir les risques liés à l'activité de la société mère DMS et ses filiales :

- Multirisque professionnelle
- Responsabilité civile
- Assurance véhicules
- Assurance des mandataires sociaux
- Assurance des marchandises transportées
- Assurance-crédit Coface

3.8 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE (C. COM. ART. L 225-100-1 1 5°)

Ces informations sont présentées en annexe 4 au présent rapport.

3.9 L'ACTIVITE DU GROUPE PAR BRANCHES D'ACTIVITES (L 233-6 AL. 2)

Jusqu' à la cession de l'activité Wellness au mois de janvier 2022, le Groupe était organisé autour d'une holding et 3 secteurs opérationnels

- DMS Imaging (Imagerie médicale : Radiologie et Ostéodensitométrie)
- DMS Wellness fabrication et à la commercialisation de l'appareil CELLISS (DMS Wellness LTD et la branche d'activité Wellness de la SA DMS)
- DMS Biotech (Sous-Groupe Hybrigenics) : ventes de kits de Lipofilling et recherche en médecine régénérative.

Depuis le mois de janvier 2022, le groupe est organisé autour d'une holding et deux secteurs (DMS Imaging et DMS Biotech).

31/12/2022	DMS Holding	DMS Imaging	DMS Wellness	DMS Biotech	Total
Chiffes d'affaires total	0	35 271			35 271
Résultat opérationnel courant	-17	-294			-310
Autres produits et charges opérationnels	419	-5 982			-5 563
Résultat opérationnel	402	-6 276			-5 874
Résultat financier consolidé	-122	-643			-764
Charge d'impôt consolidée	-20				-20
Résultat des activités abandonnées concernant des sociétés mises en équivalence				-222	-222
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées				-2 087	-2 087
Résultat net consolidé	260	-6 918		-2 309	-8 967
Actifs sectoriels	617	13 382			13 999
Actifs sectoriels destinés à être cédés				10 908	10 908
EBITDA	-17	2 041			2 025

31/12/2021	DMS Holding	DMS Imaging	DMS Wellness	DMS Biotech	Total
Chiffes d'affaires total	0	36 720			36 720
Résultat opérationnel courant	-951	260			-691
Autres produits et charges opérationnels	-1 378	-230			-1 608
Résultat opérationnel	-2 329	30			-2 299
Résultat financier consolidé	-47	-271			-318
Charge d'impôt consolidée					
Résultat des activités abandonnées			-594	-1 509	-2 103
Résultat net consolidé	-2 376	-241	-594	-1 509	-4 720
Actifs sectoriels	85	14 184		8 730	22 999
Actifs sectoriels destinés à être cédés			875		875
EBITDA	-951	2 472		359	1 880

4 Activités et résultats des filiales (Article L.233-6 al.2)

4.1 SOCIETE DMS IMAGING

Siège social : Avenue Louise 231, 1050 Ixelles, Belgique

Enregistré sous le numéro d'entreprise 0460.798.795

Activité : Holding

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2022 :

Chiffre d'Affaires : 0 K€ en 2022 contre 1 805 K€ en 2021

Résultat comptable : perte de 947 K€ en 2022 contre une perte 474 K€ en 2021.

La société DMS Imaging possède une participation de 100% dans le capital de la société MEDILINK, AXS MEDICAL et 91,9% d'APELEM.

4.2 SOCIETE MEDILINK

EURL au capital de 48.000 Euros

Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour, 30 660 Gallargues-le-Montueux

Immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 389 288 044

Activité : la fabrication et la vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2022 :

Chiffre d'Affaires : 210 K€ en 2022 contre 1 805 K€ en 2021

Résultat comptable : perte de 5 K€ en 2022 contre un bénéfice de 82 K€ en 2021.

La société DMS Imaging possède une participation de 100% dans le capital de la société MEDILINK.

4.3 SOCIETE APELEM

Société par Actions simplifiée au capital de 3 660 997 Euros

Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour, 30 660 Gallargues-le-Montueux

Immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 319 996 146

Activité : la fabrication de matériels de radiologie

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2022 :

Chiffre d'Affaires : 35 434 K€ en 2022 contre 31 749 K€ en 2021.

Résultat comptable : perte de 27 K€ en 2022 contre un bénéfice de 193 K€ en 2021.

APELEM est détenu par la société DMS Imaging à hauteur de 91,9% du capital de la société.

La société APELEM détenant elle-même 51% du capital de la société Apelem Espagne, 100% de la société APELEM KOREA et 33 % de la société SPECTRAP.

4.4 SOCIETE APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 101 euros

Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne

Activité : vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2022 :

Chiffre d'affaires : 184 K€ en 2022 contre 202 K€ en 2021.

Résultat comptable : perte de 11 K€ en 2022 contre bénéfice de 14 K€ en 2021.

La société DMS Imaging détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 51 %).

4.5 AXS MEDICAL

Société par actions simplifiée au capital de 338 000 euros

Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour, 30 660 Gallargues-le-Montueux
Immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 519 753 990
Activité : Conception, développement et commercialisation de dispositifs médicaux
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2022 :
Chiffre d’Affaires : 6 K€ en 2022 contre 63 K€ en 2021
Résultat comptable : perte de 169 K€ en 2022 contre une perte de 326 K€ en 2021

4.6 DMS WELLNESS LIMITED

La société DMS a créé en mars 2016 la société DMS WELLNESS LTD basée à Hong Kong dont elle détient 100 % du capital.

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 HKD
Siège social : Hong Kong
Activité : commercialisation en Asie des produits tournés vers la beauté et la santé de la femme.
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2022 :
Chiffre d’Affaires : 0 K€ en 2022 comme en 2021
Résultat comptable : 0 K€ en 2022 (la société est dormante) comme en 2021.

4.7 HYBRIGENICS

Société anonyme au capital de 2 737 435 euros au 31/12/2022
Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour, 30 660 Gallargues-le-Montueux
Immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 415 121 854
Activité : recherche et développement en biotechnologies
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2022 :
Chiffre d’Affaires : 1 560 € en 2022 contre 0 € en 2021
Résultat comptable : perte de 564 K€ en 2022 contre une perte de 69 K€ en 2021

5 L’activité propre de la société DMS (L 232-1)

5.1 ELEMENTS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES

5.1.1 Compte de Résultat de la société DMS

Le chiffre d’affaires de la SA DMS est de 175 K€ contre 5 598 K€ au 31 décembre 2021. Cette diminution s’explique par le transfert de l’activité Imaging de DMS à APELEM en janvier 2022.

Le résultat d’exploitation est bénéficiaire à hauteur de 30 K€ contre une perte de 1 913 K€ au titre de l’exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire à hauteur de 721 K€ contre une perte de 944 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat financier en 2022 est constitué principalement de la reprise de provisions pour dépréciation des titres et comptes courants de la filiale AXS pour 875 K€ et de la filiale LPA corp pour 123 K€ liquidée au cours de l'exercice.

Le résultat financier s'élevait à -944 K€ en 2021 et était constitué principalement des dotations aux provisions pour dépréciation des titres et comptes courants de la filiale AXS pour 875 K€ et de la filiale LPA corp pour 123 K€

Le résultat exceptionnel s'établit à 18 812 K€ et est principalement constitué des plus-values réalisées dans le cadre de la contribution en nature de DMS SA à Asit Biotech. Celle-ci comprenait :

- 100% des titres émis par AXS Medical;
- 100% des titres émis par APELEM, en ce compris indirectement ses filiales et l'activité ostéodensitométrie apportée préalablement par DMS à APELEM ;
- 100% des actions émises par MEDILINK ; et
- les comptes courants détenus par DMS SA sur les filiales de la division imagerie médicale.

Le résultat net de l'exercice présente un bénéfice de 19 542 K€ contre une perte de 1 029 K€ en 2021.

5.1.2 Bilan de la société DMS

Au 31 décembre 2022, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 48 544 K€ contre 22 891 K€ à la date de clôture précédente. Cette augmentation s'explique principalement par la prise de participation de DMS SA dans DMS Imaging résultant de l'apport de l'activité imagerie médicale du groupe DMS à DMS Imaging (ex ASIT Bitoech) ;
- L'actif circulant est de 6 320 K€ contre 15 761 K€ à la date de clôture précédente. Cette variation s'explique principalement par les comptes courants de DMS SA avec les filiales du groupe ;
- Les capitaux propres s'élèvent à 49 955 K€ contre 30 411 K€ à la date de clôture précédente. Cette augmentation s'expliquant par le résultat de l'exercice 2022 ;
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 4 107 K€ contre 6 488 K€ à la date de clôture précédente ;
- Le total général du bilan au 31 décembre 2022 est de 54 874 K€ contre 38 656 K€ à la date de clôture précédente.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux (L.225-100).

5.1.3 Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

5.2 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DMS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

- 5.2.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 232-1 II).

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est de 175 K€ contre 5 598 K€ au 31 décembre 2021. Cette diminution s'explique par le transfert de l'activité Imaging de DMS à APELEM en janvier 2022.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire à hauteur de 30 K€ contre une perte de 1 913 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire à hauteur de 721 K€ contre une perte de 944 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat financier en 2022 est constitué principalement de la reprise de provisions pour dépréciation des titres et comptes courants de la filiale AXS pour 875 K€ et de la filiale LPA corp pour 123 K€ liquidée au cours de l'exercice.

Le résultat financier s'élevait à -944 K€ en 2021 et était constitué principalement des dotations aux provisions pour dépréciation des titres et comptes courants de la filiale AXS pour 875 K€ et de la filiale LPA corp pour 123 K€

Le résultat exceptionnel s'établit à 18 812 K€ et est principalement constitué des plus-values réalisées dans le cadre de la contribution en nature de DMS SA à Asit Biotech. Celle-ci comprenait :

- 100% des titres émis par AXS Medical;
- 100% des titres émis par APELEM, en ce compris indirectement ses filiales et l'activité ostéodensitométrie apportée préalablement par DMS à APELEM ;
- 100% des actions émises par MEDILINK ; et
- les comptes courants détenus par DMS SA sur les filiales de la division imagerie médicale.

Le résultat net de l'exercice présente un bénéfice de 19 542 K€ contre une perte de 1 029 K€ en 2021.

- 5.2.2 Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

Activités :

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est de 175 K€ contre 5 598 K€ au 31 décembre 2021. Cette diminution s'explique par le transfert de l'activité Imaging de DMS à APELEM en janvier 2022.

Cession de l'activité Wellness

Le 12 janvier 2022, la société DMS a annoncé la cession de son activité Wellness à la société CES Management SA, actionnaire majoritaire de la société suisse BEBO Health, spécialisée dans la distribution de produits innovants et exclusifs dédiés à la santé, au sport et au bien-être. DMS Wellness commercialisait notamment la solution Celliss, équipement haut de gamme pour les soins du corps dédié aux traitements amincissants et anticellulite. La rémunération de cette opération a été réalisée en numéraire et en titres. Les actifs et passifs et produits et charges relatifs à l'activité Wellness ont été reclassés au bilan et compte de résultat en « activité destinée à être cédée » au 31.12.2021.

Transfert des activités Ostéodensitométrie des sociétés DMS et Medilink à Apelem

Le 24 janvier 2022, les activités Ostéodensitométrie des sociétés DMS et Medilink ont été transférées à la société Apelem par voie d'apport partiel d'actif. Cette opération a été réalisée avec une date d'effet comptable et fiscale au 1er janvier 2022. A l'issue de cette opération, la société DMS n'exerce plus d'activité commerciale mais uniquement une activité de holding.

Apport de l'activité imagerie médicale du groupe DMS à DMS Imaging (ex ASIT Bitoech)

Le 24 janvier 2022, la société DMS a annoncé la clôture de l'opération d'apport de DMS Imaging, division imagerie médicale du groupe DMS, à la société ASIT Biotech, initiée le 11 janvier 2021 via la signature d'un préaccord de partenariat.

Dans ce contexte, deux augmentations de capital ont eu lieu :

- Certains créanciers ont apporté leurs créances à la société Asit Biotech de sorte que le capital est passé dans un premier temps de 17 076 221,76 € à 21 071 856,50 €.

Puis, la contribution en nature de DMS Group à Asit Biotech a eu lieu. Celle-ci comprenait :

- 100% des titres émis par AXS Medical ;
- 100% des titres émis par APELEM, en ce compris indirectement ses filiales et l'activité ostéodensitométrie apportée préalablement par DMS à APELEM ;
- 100% des actions émises par MEDILINK ; et
- les comptes courants détenus par DMS Group sur les filiales de la division imagerie médicale.

En conséquence, le capital de la société Asit Biotech est passé de 21 071 856,50 € à 66 071 856,50 €, désormais détenu à 88,33% par DMS Group. Dans le cadre de cette transaction, la société Asit Biotech SA a changé de nom pour devenir DMS Imaging SA. L'objet social a également été adapté aux nouvelles activités de l'entreprise (cf. communiqué du 25 janvier 2022).

5.2.3 Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1 II)

K€	2022	2021	2020
Masse salariale imputée à la R&D	0	314	338
Achats, fournitures, matériels et documentations			
Déplacements, participations à des conférences scientifiques			
Frais de projets		112	
Etudes et recherches extérieures		2	
Redevances sur brevets et licences			
Sous total Frais extérieurs	0		
TOTAL	0	428	338

Aucune activité de recherche et développement n'a été réalisée en 2022 par la Société DMS SA. Cette diminution s'explique par le transfert de l'activité Imaging de DMS à APELEM en janvier 2022.

5.2.4 Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs et des créances clients (Article L.441-6-1 al.1)

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2022 :

31 décembre 2022 en K€	Non échues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 31 à 60J	Echues depuis plus de 60 jours	Total dettes fournisseurs	Nombre de factures échues concernées
Dettes fournisseurs Groupe	157	-	-	-	157	
Dettes fournisseurs hors Groupe	15	50	6	1 999	2 069	81
Total	172	50	6	1 999	2 226	81

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2021 :

31 décembre 2021 en K€	Non échues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 31 à 60J	Echues depuis plus de 60 jours	Total dettes fournisseurs	Nombre de factures échues concernées
Dettes fournisseurs Groupe	7				7	
Dettes fournisseurs hors Groupe	290	62	105	326	783	123
Total	297	62	105	326	790	123

Le tableau présente le solde des créances clients par date d'échéance au 31 décembre 2022 :

31 décembre 2022 en K€	Non échues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 31 à 60J	Echues depuis plus de 60 jours	Total créances clients	Nombre de factures échues concernées
Créances clients Groupe	634	-	-	-	634	
Créances clients hors Groupe	-	-	-	33	33	7
Total	634	-	-	33	666	7

Le tableau présente le solde des créances clients par date d'échéance au 31 décembre 2021 :

31 décembre 2021 en K€	Non échues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 31 à 60J	Echues depuis plus de 60 jours	Total créances clients	Nombre de factures échues concernées
Créances clients Groupe	100				100	
Créances clients hors Groupe	254	62	13	223	552	50
Total	354	62	13	223	652	50

5.2.5 Evénements importants depuis la clôture (L 232-1 II)

Acquisition par DMS Group de l'intégralité de la participation de la famille Ansel représentant 12,89% du capital

DMS a signé un protocole d'accord avec le groupe familial Ansel, dont Mr. Jean-Paul Ansel, ancien dirigeant de DMS Group, pour l'acquisition de l'intégralité de la participation de ce dernier au capital de DMS SA.

En vertu de ce protocole d'accord, DMS SA a convenu d'échanger 2 077 539 actions DMS SA détenues par le groupe familial Ansel, représentant 12,89% de son capital, contre 46 536 395 actions Hybrigenics détenues par DMS SA, représentant 17,00% du capital d'Hybrigenics. Cette opération n'entraîne aucun décaissement financier par DMS SA.

A l'issue de l'opération, le groupe familial Ansel ne détiendra plus aucune action DMS SA.

Le groupe familial Ansel détiendra 17,00% du capital d'Hybrigenics, DMS SA conservant pour sa part une participation résiduelle de 24,77%.

Parallèlement, les parties annoncent la conclusion d'un pacte d'actionnaires au sein de la société Hybrigenics visant à organiser sa gouvernance. Hybrigenics et son Président Mr. Jean-Paul Ansel se sont engagés à valoriser au mieux les actifs de la société Hybrigenics, dans la continuité du protocole d'accord signé en octobre 2022.

Il a également été convenu entre les parties que la créance en compte-courant détenue par DMS SA à l'égard d'Hybrigenics, d'un montant de 2,2 M€ au jour de la signature du protocole d'accord, sera remboursée de manière échelonnée.

5.2.6 Evolution prévisible (L 232-1) et perspectives d'avenir (R.225-102)

En conséquence de deux opérations de restructuration mentionnées au paragraphe 5.2.5, la société DMS ne détient plus à compter de 2022 d'activité commerciale mais exerce uniquement une activité de holding.

Elle gère ainsi les participations détenues dans les activités Imagerie Médicale via sa filiale DMS Imaging (ex-ASIT) et les activités biotech via sa filiale Hybrigenics.

Les perspectives liées à ces activités sont détaillées au paragraphe 3.6 du présent rapport.

5.2.7 Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes pour DMS sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits au paragraphe 0.

5.3 INFORMATIONS JURIDIQUES

5.3.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 19 542 847 € comme suit :

- 1 723 419,00 € à la réserve légale, dont le montant passerait ainsi de 186 132,00 € à 1 909 551,00 € ;
- et le solde, soit 17 819 428 €, au compte de report à nouveau bénéficiaire, dont le montant passerait ainsi de 409 459,00 € à 18 228 887 €.

5.3.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

5.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.


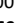
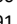
5.3.4 L'actionnariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2022 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Plus de 5%	GSE Holding	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 10%	Néant	Néant	Néant
Plus de 15%	Néant	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

Droits de vote	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Plus de 5%	GSE Holding	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 10%	GSE Holding	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 15%	GSE Holding	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

- Les principaux actionnaires, au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Actionnaires					Total des droits	
Nom	Prénom	Note	Nombre d'actions	% du capital	de vote	% droits de vote
ANSEL	Jean-Paul	(1)	235 168	1,46%	470 336	2,45%
ANSEL	Odile		316 044	1,96%	476 944	2,48%
ANSEL	Elliott		32 345	0,20%	64 690	0,34%
EOC BANK/G.S.E.HOLDING		(2)	1 493 082	9,26%	2 986 164	15,54%
Sous-total Ansel/G.S.E.			2 076 639 	12,88%	3 998 134	20,81%
SANCERNI	Samuel	(3)	362 560	2,25%	725 120	3,77%
ROCHE	Régis	(4)	309 900	1,92%	619 800	3,23%
Sous-total administrateurs			672 460 	4,17%	1 344 920	7,00%
FESTY	Franck		337 453	2,09%	674 906	3,51%
CUDENNEC	Mireille		48 705	0,30%	97 410	0,51%
WICAP STEM CIS			31 938	0,20%	63 876	0,33%
WICAP STEM CIS 2014			36 121	0,22%	72 242	0,38%
LEMARCHANDS	Christophe		26 289	0,16%	52 578	0,27%
AUSTRAL MANAGEMENT			18 060	0,11%	36 120	0,19%
Public			12 872 891 	79,85%	12 873 867	67,00%
TOTAL			16 120 556	100%	19 214 053	100%

(1) Président du Conseil d'administration et Directeur Général jusqu'au 18 juillet 2022

(2) Holding de Mr JP Ansel

(3) Président du Conseil d'administration à partir du 18 juillet 2022 et directeur général

(4) Administrateur nommé lors de l'assemblée générale du 18 juillet 2022

5.3.5 Prises de participation et de contrôle (Article L.233-6 al.1)

Au cours de l'exercice 2022, DMS SA a pris 88,1% de participation dans la société DMS Imaging, entité légale belge cotée sur Euronext Bruxelles.

5.3.6 Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

DMS ne détient pas d'action propre au 31 décembre 2022. Les autres sociétés du groupe ne détiennent pas d'actions de la société DMS.

5.3.7 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Néant.

5.3.8 Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

5.3.9 Opérations afférentes aux actions de la société

Au 31 décembre 2022, aucune opération en cours n'est afférente aux actions de la société DMS.

5.3.10 Les salariés

A la clôture de l'exercice, la Société DMS SA ne compte plus d'effectif.

5.3.11 Avis du comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique (article L.225-105 al.5)

Le 21 janvier 2021, le CSE a rendu un avis favorable concernant les opérations

- d'apport partiel d'actifs de l'activité Ostéodensitométrie à APELEM

- d'apport partiel d'actif de la division imagerie médicale du Groupe à Asit Biotech

5.3.12 Pratiques anticoncurrentielles (article L.464-2 al.5)

Néant.

5.3.13 Conséquences sociales et environnementales de l'activité (article L.225-102-1 al.5)

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

5.3.14 Economie circulaire

- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Compte tenu de ses activités de holding, la société DMS n'est pas directement concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire et n'a donc pas pris d'engagement spécifique en la matière.

- Mesures mises en œuvre en vue de la réutilisation ou d'autres formes de valorisation des déchets, en plus des mentions déjà prévues relatives aux mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Compte tenu de ses activités de holding, la société DMS n'est pas directement concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire et n'a donc pas pris d'engagement spécifique en la matière.

5.3.15 Changement Climatique (Article L.225-102-1)

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

5.4 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de la société Mazars, société par actions simplifiées dont le siège social est situé 109 rue Tête d'Or CS 10363, 69451 Lyon Cedex 06 et immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 351 497 649, représentée par Madame Severine Hervet, commissaire aux comptes titulaire, étant arrivé à expiration en 2022, le conseil d'administration a renouvelé son mandat le 18 juillet 2022 pour une nouvelle période de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à Gallargues-le-Montueux

Le 26 avril 2023

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

5.5 ANNEXE 1 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (ARTICLE 223-26 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF) :

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul
Qualité	Président directeur général et administrateur jusqu'au 18 juillet 2022
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul via GSE HOLDING
Qualité	Président directeur général et administrateur jusqu'au 18 juillet 2022
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	Jean Paul ANSEL
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	RICARD Odile
Qualité	Personne liée à Jean Paul ANSEL, Président directeur général et administrateur jusqu'au 18 juillet 2022
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant

Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant
--	-------

Nom et prénom	ANSEL Eliott
Qualité	Personne liée à Jean Paul ANSEL, Président directeur général et administrateur jusqu'au 18 juillet 2022
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	SANCERNI Samuel
Qualité	Directeur Général Délégué et Administrateur jusqu'au 18 juillet 2022 et Président directeur général et administrateur à partir du 18 juillet 2022
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	SIMONYI See-Nuan
Qualité	Administrateur jusqu'au 18 juillet 2022
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ARMENGAUD Louise
Qualité	Administrateur jusqu'au 18 juillet 2022
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	LACAZOTTE-LELEU Corinne
Qualité	Administrateur jusqu'au 18 juillet 2022
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	LAFARGUE-MOREAU Laurie
Qualité	Administrateur jusqu'au 18 juillet 2022
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ATAYI Léone
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	Régis Roche
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	10 100 actions 1,1142 euros 11 253,91 euros
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

ANNEXE 2 : TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
a) Capital social	19 095 511	19 095 511	19 095 511	19 095 511	21 537 002
b) Nombre d'actions émises	16 120 556	16 120 556	16 120 556	16 120 556	16 120 556
c) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-		
Par conversion d'obligations					
Par exercice des droits de souscription					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	175 214	5 598 202	5 170 707	5 803 065	5 343 028
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	19 257 153	749 925	4 486 6112	- 963 982	-1 149 385
c) Impôt sur les bénéfices	19 963	-96 838	-122 800	-114 249	- 90 823
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	19 237 190	846 763	4 608 912	- 849 733	-1 058 562
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	19 542 847	-1 029 427	3 399 237	-1 884 620	- 2 441 492
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
Résultat par action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1.19	0.044	0,286	0	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	1.21	0	0,210	0	0
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
a) Nombre de salariés	1	17	19	18	18
b) Montant de la masse salariale	-308 878	1 154 307	1 461 156	1 079 626	1 081 845
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-146 968	509 590	628 167	458 396	462 545

ANNEXE 3 : RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

(DÉCRET N°2012-557 DU 24 AVRIL 2012 ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II)

Méthodologie :

Périmètre :

Les informations sociales présentées dans ce rapport concernent les sociétés du groupe retenues pour l'établissement des comptes consolidés à l'exclusion de certaines sociétés qui ne comptabilisent pas d'effectif salarié en dehors des organes représentant la direction.

Les sociétés du groupe exclues du périmètre en raison de l'absence d'effectif significatif sont les suivantes :

- LPA CORP,
- ADIP'SCULPT,
- APELEM Espagne,
- APELEM KOREA,
- HYBRIGENICS,
- MEDILINK,
- DMS,
- AXS MEDICAL.

En conclusion, les informations sociales traitées intègrent la société APELEM seule structure comptabilisant un effectif salarié significatif au 31/12/2022.

1 Informations sociales

1.1 INFORMATIONS SOCIALES

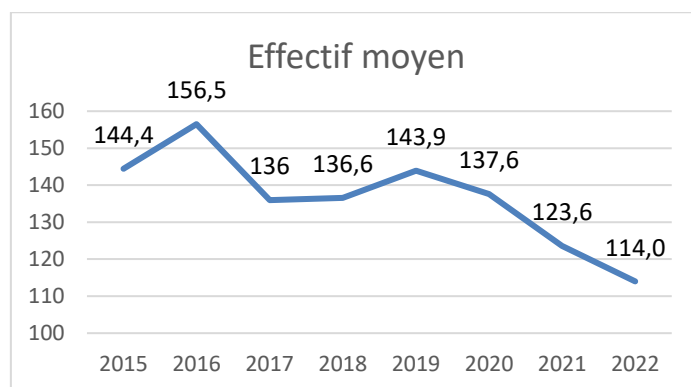
Les données relatives à la filiale APELEM Espagne, jugées non représentatives en termes d'effectif salarié) ne sont pas comprises dans les tableaux chiffrés.

I. Emploi:

- Evolution de l'effectif annuel moyen du groupe DMS Imaging (Transfert des salariés DMS vers APELEM à compter du 01/01/2022 Exclusion des salariés STEM CIS)

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Effectif moyen	144,4	156,5	136	136,6	143,9	137,6	123.6	113.4

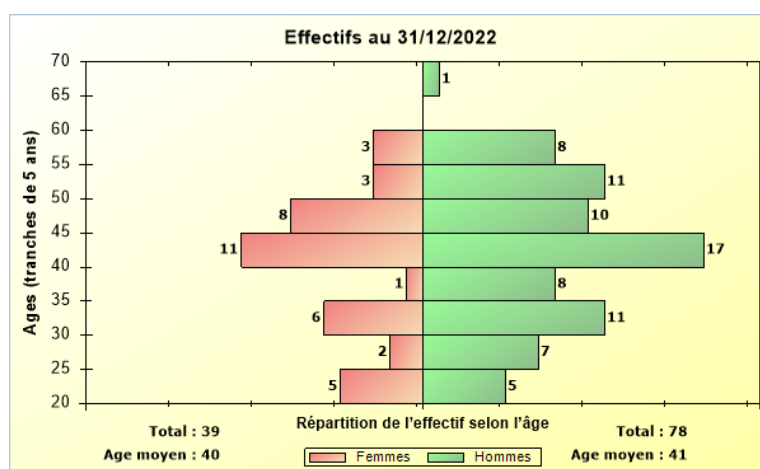
- Evolution de l'effectif annuel moyen du groupe de 2015 à 2022
Intégration à compter de l'année 2015 des effectifs Alpha Mos, AXS Medical et Stemcis
Sortie des effectifs Alpha Mos à compter du 30/06/2017
Exclusion des salariés STEM CIS
Transfert des salariés DMS vers APELEM au 01/01/2022



- Répartition des salariés par sexe et par statut au 31 décembre 2022

	Femmes	Hommes	Total général
Direction		1	1
Cadre	20	45	65
Technicien, Agent de Maitrise	1	12	13
Employé(e)	15	5	20
Ouvrier	3	15	18
Total général	39	78	117
Total général	33	67%	100%

- Répartition des salariés par âge au 31 décembre 2022



- Moyenne d'âge et **ancienneté** au 31 décembre 2022.

	Age moyen	Ancienneté moyenne
APELEM	40.5	7.9

- Répartition des salariés par zone géographique.

La totalité des salariés du Groupe DMS Imaging est basée sur le territoire Français ; 99.17% des effectifs sont localisés en région Occitanie et 1 seul salarié est basé en région Ile de France.

- Répartition des salariés par **services**.

Evolution des effectifs	Au 31/12/18	Au 31/12/19	Au 31/12/20	Au 31/12/21	Au 31/12/22
Direction	2	1	1	1	1
Service Commercial	16	14	12	10	8
Service Technique (SAV)	25	23	20	19	18
Production / achats / stocks-expéditions	48	49	47	40	44
Finance (RH, contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie)	4	4	6	8	5
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	35	32	32	32	26
Qualité / Marketing / Administratif	16	16	14	13	15
Alpha-Mos (France et Hors France)	hors périmètre	hors périmètre	hors périmètre	hors périmètre	hors périmètre
Total	147	140	133	123	117

- Les **embauches et départs**

Le nombre de salariés comptabilisés regroupe uniquement les collaborateurs de APELEM, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.

Au cours de l'exercice 2022, l'effectif de la société APELEM a évolué de la façon suivante :

Effectifs au 31/12/2021	97
• Embauches en CDI	32
○ Dont transfert DMS	15
• Embauches en CDD	12
Dont contrat d'apprentissage/professionnalisation :	5
Total des embauches	44

- Départs en retraite
- 2

- Fins de contrat		9
Dont fin de contrat d'apprentissage/professionnalisation	4	
- Démissions - Ruptures conventionnelles – Ruptures pendant l'essai		12
- Licenciements		1

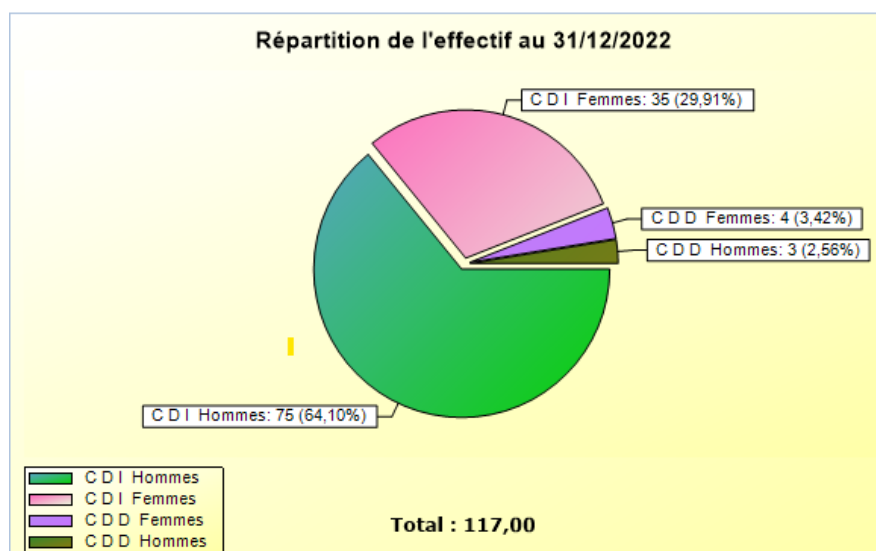
Total des départs	24
-------------------	-----------

Effectifs au 31/12/2022	117
-------------------------	------------

Au 31 décembre 2022, la société APELEM employait un total de 113 collaborateurs, soit une légère augmentation de l'effectif comparativement au 31 décembre 2021.

Le Turnover sur ce périmètre est en légère augmentation ; il s'établit à 25.6% contre 22.07% en 2021, le transfert des salariés de DMS vers APELEM au 1^{er} janvier 2022 ayant été neutralisé pour ce calcul.

- Répartition des effectifs APELEM par type de contrat de travail en fin d'exercice



- **Les rémunérations et leur évolution**

La société APELEM est rattachée à la convention collective de la Métallurgie du Gard pour les salariés non-cadres, et à la convention collective de la Métallurgie Ingénieurs et Cadres pour les cadres. Conformément aux accords de branche relatifs aux rémunérations, les sociétés procèdent annuellement aux réévaluations salariales conformément aux exigences conventionnelles, tout en veillant à déployer une politique de rémunération ayant pour objectif de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, de rétribuer l'acquisition de compétences et soutenir la performance individuelle et collective.

Cette politique vise également à garantir la compétitivité et l'équité des pratiques salariales des entités du groupe.

Les mesures d'augmentations individuelles sont décidées, au regard du positionnement salarial de chacun, du marché et des pratiques internes, et suite aux entretiens individuels en tenant compte des appréciations de performance, du potentiel et des compétences acquises et démontrées.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

II. Organisation du travail :

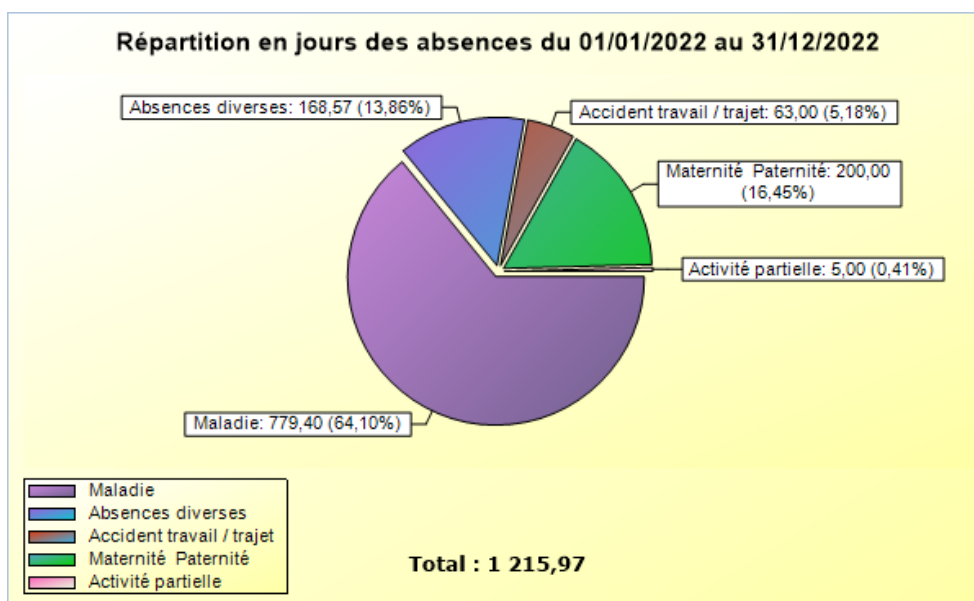
- Organisation du temps de travail

Le travail du personnel au sein d'APELEM est organisé dans le cadre des durées légales et conventionnelles. L'application des 35h a été instaurée par accord d'entreprise le 20/12/1999 pour APELEM. Les salariés non-cadres sont soumis à l'annualisation du temps de temps travail sur l'année civile : 1607h/an.

Conformément à la convention collective de la Métallurgie Ingénieurs et Cadres les forfaits relatifs au temps de travail des cadres se déclinent ainsi : forfait annuel en heures (1607h/1767h) forfait annuel en jours (218 jours) ainsi que des forfaits sans référence horaire pour les cadres dirigeants.

Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel. Aucun temps partiel n'est imposé, les 9 salariés qui en bénéficient en 2022 en ont fait la demande expresse, ils représentent 8% de l'effectif au 31/12/2022, ce qui représente encore une augmentation par rapport à 2021 (7%).

- **L'absentéisme** au sein de la société APELEM



Taux d'absentéisme APELEM 2022 :

Absentéisme APELEM			
	2020	2021	2022
Taux absentéisme	3,8%	3,17%	3,39%
Total de jours ouvrés d'absence	936	854	843
Nbre jours ouvrés d'absence pour maladie	849	780	780
Nbre jours ouvrés d'absence pour AT	0	37	63
Nbre jours ouvrés d'absence pour accident trajet	0	12	0
Nbre jours ouvrés d'absence pour maladie pro	0	0	0

(1) $\frac{\sum \text{nbr jours ouvrés d'arrêts de travail, de trajet, maladies professionnelles et maladies}}{\text{Effectif annuel moyen} \times 218 \text{ jours}} \times 100$

Bien qu'en très légère augmentation par rapport à 2021, le taux d'absentéisme de 2022 pour APELEM demeure peu élevé pour le secteur industriel.

Le nombre total de jours ouvrés d'absence est en net recul et est essentiellement constitué de quelques arrêts maladie de longue durée et de temps partiel thérapeutique en dehors de tout caractère professionnel.

Pour l'année 2022, 93 % des absences correspondent à des arrêts pour maladie non professionnelle, 7% des arrêts font suite à des accidents de travail ou de trajet.

III. Relations sociales :

- Organisation du dialogue social

Suite à la dissolution de l'Unité économique et sociale (UES) qui regroupait les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK, de nouvelles élections des représentants du personnel ont été mises en place en juin 2022. Le comité social économique (CSE) qui en est issu a pour seul socle la société APELEM.

Les relations sociales dans le groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les instances représentatives du personnel et la Direction de l'entreprise se rencontrent tous les deux mois pour évoquer les sujets afférents aux thématiques du comité social économique, échanger, négocier et conclure des accords.

- Bilan des accords collectifs

Un accord de participation dérogatoire a été conclu pour l'année 2022 couvrant les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK. Il est en cours de renouvellement.

IV. Santé et sécurité :

- Les conditions de santé et de sécurité au travail

Le règlement intérieur est remis à chaque nouvel entrant dans la société APELEM, et le document unique sur les risques professionnels est disponible dans cette société.

- Bilan des accords signés avec les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les missions relatives aux CHSCT de DMS et APELEM incombent dorénavant aux membres élus de la comité social économique. Ils ont pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail des salariés et travaillent en collaboration avec les services de santé au travail. Le CSE contribue activement en collaboration avec la Direction aux différents projets en cours : poursuite de l'optimisation de l'organisation industrielle, démarche 5S, réaménagements des locaux et des espaces de travail.

- Les accidents du travail et maladies professionnelles pour APELEM

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de fréquence	24,89	9.15	19.45	10.99	10.92
Taux de gravité	0,08	0.06	0.47	0.08	0.33
Indice de fréquence	40,00	14.71	31.25	17.66	17.54

Taux de fréquence = $(\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000000$

Taux de gravité = $(\sum \text{jours arrêt de travail} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000$

Indice de fréquence = $(\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \text{effectif annuel moyen}) \times 1000$

Pour l'année 2022, la société APELEM a enregistré 2 accidents de travail ayant entraînés des arrêts de travail et 1 accident de trajet, soit une stabilisation par rapport à l'année 2021.

En 2022, aucune maladie professionnelle n'a été reconnue.

V. Formation :

- Les politiques mises en œuvre en matière de formation au sein d'APELEM.

Intervenant dans un domaine de pointe dans le secteur de hautes technologies, le groupe a besoin d'un personnel compétent et qualifié pour pouvoir croître. La formation est un facteur essentiel de progrès pour le Groupe qui consacre annuellement des efforts importants au déploiement de la formation professionnelle interne et externe.

VI. Egalité de traitement :

- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

En tant qu'entreprise multiculturelle, la diversité de nos marchés, zones d'activité et clients trouve aussi écho dans la diversité de nos collaborateurs. Le groupe veille à la mixité culturelle, la parité, la mixité intergénérationnelle, tant au niveau du recrutement, de l'évolution interne, que de l'accès à la formation professionnelle.

En ce sens, l'Index Ega pro calculé sur l'année 2022 affiche un très beau score de 93/100.

- Mesures prise en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées au sein de d'APELEM.

La politique de développement des ressources humaines s'emploie à favoriser le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, et à ouvrir l'ensemble des postes à pourvoir au sein du groupe à ce public prioritaire.

Sur l'année 2022, APELEM a employé 6 salariés, ainsi qu'un prestataire bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé. De plus, le groupe bénéficie d'une minoration de sa contribution en raison de l'âge des bénéficiaires de ces mesures.

Au titre de l'exercice 2022, le groupe a partiellement rempli ses obligations en matière d'insertion et d'emploi de personnes handicapées.

- La politique de lutte contre les discriminations

Le groupe DMS s'engage :

- à garantir l'égalité de traitement à l'embauche ainsi qu'à toutes les étapes du recrutement ;
- à garantir les mêmes possibilités d'évolution professionnelle par un accès à la formation et un traitement équitable des promotions ;
- à développer les actions en faveur de l'équilibre vie professionnelle, vie familiale et personnelle en réalisant annuellement avec chaque collaborateur les entretiens individuels de progrès qui sont l'occasion de recueillir les souhaits, mais aussi d'identifier d'éventuels problèmes et de proposer les aménagements nécessaires.

VII. La promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives :

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
A l'abolition effective du travail des enfants,

Concernant la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, DMS, société française et dont la grande majorité de l'effectif est française, applique le droit français, européen et international.

Les fournisseurs ou sous-traitants du groupe sont également en très large majorité français ou européens et sont soumis aux mêmes obligations.

1.2 INFORMATIONS SOCIALES (APELEM ESPAGNE)

Au 31 décembre 2022, APELEM Espagne comptait 1 salarié masculin de 68 ans comme au 31 décembre 2021.

2 Informations environnementales

a) Politique générale en matière environnementale

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions Environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Une charte environnement est mise en place depuis janvier 2010 selon laquelle :

Notre entreprise a décidé à mettre en œuvre des pratiques et des valeurs en faveur du respect de l'environnement et du développement durable s'engage à :

- Intégrer des règles environnementales dès la conception du dispositif médical, afin de limiter les consommations de ressources naturelles et la production de rejets et déchets polluants (éco-conception) ;
- Privilégier le recours à des matériaux performants, recyclés et recyclables, dans la mesure où l'état de l'art le permet et dans le respect des règles de sécurité imputables à nos dispositifs médicaux ;
- Favoriser les échanges d'informations et de documents sous forme électronique, en interne via notre réseau informatique et en externe via notre portail Internet et son accès client ;
- Encourager notre personnel à des pratiques favorables à la protection de l'environnement dans ses gestes usuels et professionnels au quotidien ;
- Susciter et promouvoir chez nos clients et partenaires l'adhésion à nos engagements en matière de protection de l'environnement ;
- Assurer le tri, puis la valorisation ou l'élimination adéquate des déchets, dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé des personnes.
- Travailler ensemble à l'amélioration de nos processus pour réduire au maximum notre impact écologique.

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Cf actions de formations évoquées ci-dessus

- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Le groupe DMS n'a constitué aucune provision en garantie relative à des risques environnementaux, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre ni n'étant impliqué dans aucun litige mettant en jeu sa responsabilité à ce titre.

b) Pollution et gestion de déchets

- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Le groupe DMS considère n'avoir aucun rejet affectant gravement l'environnement.

Les produits chimiques, bien qu'étant peu utilisés au regard de notre activité, sont répertoriés, conservés dans une armoire dédiée et sécurisée, et éliminés selon la réglementation en vigueur.

- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Prévention

Le processus de conception du Groupe DMS intègre la notion de développement durable, en privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables. De plus, les systèmes sont conçus pour pouvoir être entièrement démontés en fin de vie, afin de permettre d'en trier tous les éléments et d'effectuer un recyclage des pièces (métal, cartes électroniques, plastique...).

Responsabilité élargie du producteur

Le Groupe DMS a mis en place un système de collecte et de traitement des DEEE afin d'assumer ses responsabilités dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs d'Équipements Électriques et Électroniques définie dans la Directive Européenne 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les articles R.543-172 et suivants du Code de l'Environnement.

La collecte et le recyclage des dispositifs médicaux mis sur le marché Français (y compris les DOM et COM) sont financés en reversant une partie du prix de vente à Ecosystem, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la fin de vie des équipements électrique et électronique. Cette adhésion comprend l'enlèvement sur le site de nos clients et également sur le site de production APELEM.

Un reporting annuel est effectué auprès de Ecosystem (nombre d'unités et tonnages d'équipements) qui prend en charge l'ensemble des déclarations au Registre national des Producteurs d'Équipements Électrique et Électronique tenu par l'ADEME.

Gestion des déchets

Les déchets produits par le Groupe DMS sont majoritairement des déchets industriels non dangereux (déchets d'emballage...) et dans une moindre mesure des déchets industriels dangereux (emballages souillés, aérosols, DEEE).

Pour favoriser la recyclabilité ou la valorisation de nos déchets et répondre aux exigences du Code de l'Environnement, un tri sélectif des déchets a été mis en place : des zones sont dédiées et identifiées, l'ensemble du personnel a été sensibilisé et des affichages rappellent les bonnes pratiques de tri.

Afin de maîtriser la gestion de nos déchets, des contrats ont été formalisés avec deux prestataires qui mettent à notre disposition des containers spécifiques pour chaque catégorie de déchet et les acheminent vers des centres de traitements autorisés (spécialisés).

Les produits sont conformes aux exigences de la Directive européenne RoHS du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, applicable depuis juillet 2014 aux dispositifs médicaux.

- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Une étude réalisée par les services de santé au travail a conclu que le niveau sonore à l'intérieur des ateliers ne présentait pas de danger particulier pour les utilisateurs, ni par extension pour les riverains.

- Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental.

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayons X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre mensuel individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ 100 fois plus faible qu'un appareil de radiologie conventionnel.

De plus, 1 salarié du groupe qualifié « personne compétente en radioprotection » PCR s'assure que ces risques spécifiques sont correctement identifiés et maîtrisés.

Chaque nouvel entrant au sein de la société APELEM (salarié, stagiaire, intérimaire...) bénéficie à son embauche d'une formation spécifique sur la radioprotection dispensée par le PCR référent. De plus, le livret d'accueil actualisé annuellement est remis le jour de l'intégration et reprend les informations relatives aux risques spécifiques et aux mesures de prévention correspondantes.

Les salariés particulièrement exposés à ce risque sont porteurs de badges de dosimétrie, bénéficient d'une surveillance médicale renforcée et sont titulaires d'une fiche individuelle d'exposition.

c) Utilisation durable des ressources

- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les bureaux et site de fabrication du Groupe sont implantés en zones urbaines, dans des régions non soumises au stress hydrique. L'eau n'est pas utilisée dans le cycle de production, la consommation totale d'eau est donc non significative.

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les développements au sein du groupe DMS visent systématiquement à réduire les poids des produits, ce qui conduit à un gain en termes de matière première utilisée ainsi qu'un allègement des masses à transporter.

Nous sensibilisons également nos salariés à réduire les impressions papier à travers notre charte d'environnement ainsi qu'au recyclage de nos produits.

- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Le groupe doit mener une réflexion sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité énergétique de ses installations, et n'utilise pas à ce jour d'énergies renouvelables.

- L'utilisation des sols

Compte tenu de son activité le groupe DMS n'est pas concerné par ce thème.

d) Changement climatique

- Les rejets de gaz à effet de serre

L'activité industrielle ne génère pas directement de rejets de gaz à effet de serre.

Le groupe DMS a mis en place un système de visioconférence afin de limiter les déplacements routiers et favorise la pratique du télétravail à hauteur de 2 jours par semaine sur les postes télétravaillables.

- L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Non applicable : aucun site implanté dans des zones sensibles, sismiques, inondables

e) Protection de la biodiversité Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non applicable : aucun site implanté en zone protégée

3 Informations sociétales

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales

Les comptes consolidés de l'année 2022 comprennent 68 K€ de charges comptabilisées au titre de la contribution foncière des entreprises, qui seront versées aux collectivités locales.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations et les actions de partenariat ou de mécénat :

Le groupe DMS utilise les services de centres locaux d'aide par le travail (ESAT) qui permettent l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la vie active.

Le groupe accueille également des stagiaires de tous niveaux en partenariat avec plusieurs établissements d'enseignement.

Particulièrement soucieux de l'insertion professionnelle des publics en difficultés, la société APELEM noue des partenariats avec les missions locales afin de professionnaliser et de permettre la réinsertion de certains publics éloignés de l'emploi.

APELEM a également tenu à apporter son soutien à l'Institut Saint Pierre de Palavas les Flot, qui œuvre en faveur des enfants en situation de handicap. Au-delà de son implication en qualité de Mécène, le groupe favorise également l'implication caritative et sportive de ses collaborateurs en soutenant leur participation aux « 24 Heures Saint Pierre » chaque année.

c) Sous-traitance et fournisseurs

- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le groupe DMS applique des méthodes d'évaluation de ses fournisseurs qui permettent la notation de critères sociaux et environnementaux et invite ses fournisseurs à initier une démarche de qualité environnementale.

Le groupe se conforme aux réglementations en vigueur en matière de risques environnementaux et respecte les directives européennes de réduction des matières dangereuses dans ses composants et ses process.

- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Afin de bénéficier de la valeur ajoutée des fournisseurs et sous-traitants sur ses conceptions et améliorer constamment ses produits, DMS favorise les co-développements. Des relations de partenariat se développent, basées sur le respect mutuel des parties.

Les actions de sous-traitance donnent lieu à des transferts de compétences, à des actions de formation des équipes qui permettent de connaître les conditions de production et d'apprécier les bonnes conditions sociales et environnementales de nos partenariats.

Des audits annuels sont réalisés auprès des sous-traitants stratégiques afin de vérifier la qualité des pratiques, le bon niveau de formation des opérateurs et le cadre social des activités.

La recherche systématique de sous-traitants certifiés ISO 9001, ISO 13485, ou dotés de systèmes d'assurance qualité efficaces contribue à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Le groupe DMS assume ses obligations de vigilance à l'égard de ses sous-traitants en matière de travail dissimulé.

d) Loyauté des pratiques

- Les actions engagées pour prévenir la corruption

Les thèmes tels que les conflits d'intérêts, les cadeaux et les invitations seront prochainement formalisés dans les procédures spécifiques au service achats du groupe.

Le groupe a également inclus ces notions dans le livret d'accueil remis à chaque nouveau salarié afin de communiquer sur son engagement pour prévenir la corruption.

- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le groupe DMS ne commercialise pas de produits directement auprès du grand public, mais à travers des distributeurs professionnels, ou à des établissements de santé.

Les équipements commercialisés par le Groupe sont soumis à des tests stricts pour obtenir le marquage CE, ce qui assure la prise en compte de la sécurité des patients et des opérateurs, notamment en termes de respect des doses de radiation et de radioprotection.

Par ailleurs le groupe est soumis aux déclarations de matériovigilance auprès de l'ANSM en France ainsi qu'auprès des autres organismes internationaux.

- Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme

Néant

ANNEXE 4 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE (C. COM. ART. L 225-100-1 1 5°)

3.1 OBJECTIFS

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs :

- de recenser les risques potentiels qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels et de les évaluer (probabilité d'occurrence, impacts),
- de définir et de mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle des risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires
- gestion de trésorerie.

Au niveau opérationnel, les risques potentiels principaux identifiés (processus de vente) sont les suivants :

- dépassement sur les prix de revient des matériels médicaux élaborés (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non-satisfaction client dans le cadre de la livraison de matériels médicaux.

Les risques opérationnels peuvent être importants du fait de l'importance des commandes, de la nature des matériels livrés (matériel médical) et de la répartition du chiffre d'affaires sur un nombre de clients limités.

3.2 ORGANISATION GENERALE DU CONTROLE INTERNE

3.2.1 Référentiel

La société adopte le cadre de référence pour les VaMPS de l'AMF.

3.2.2 Analyse des facteurs de risques

Les facteurs de risques sont exposés dans le rapport de gestion en section 3.7.

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonction et ségrégation des tâches entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- la mise en place du Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Compte tenu de la taille du groupe, la gestion des risques est assurée par la direction générale qui réunit régulièrement le comité de direction réunissant les Directeurs du groupe. Elle passe régulièrement en revue les principaux risques auxquels la société est confrontée et notamment ceux décrits dans le rapport de gestion. La gestion opérationnelle des risques est confiée aux directeurs responsables des activités ressources humaines, industrielles, commerciales et financières.

La taille du groupe permet une communication très régulière entre le Président Directeur Général et les Directeurs.

La direction générale a notamment le souci de s'assurer que les expériences passées soient prises en considération.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le Système de Management de la Qualité est certifié conformément à la norme ISO 9001 : 2015 et la norme ISO 13485:2016 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux).

Ses produits répondent aux exigences de la directive européenne 93/42/CEE et aux exigences du règlement européen 2017/745 qui leur sont applicables. Les produits sont certifiés par l'organisme notifié SGS.

3.2.3 Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après-vente soit en direct soit au travers d'accords commerciaux.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après-vente des produits du groupe.

3.2.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

- Contrôle interne – procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

La gestion administrative et financière est placée sous l'autorité du Président Directeur général, qui s'appuie pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (Group2B).

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société DMS, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

Les comptes des filiales sont préparés conformément aux règles et méthodes comptables du groupe, Les comptes consolidés sont préparés conformément aux règles aux normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'union européenne à ce jour.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires du groupe :

Une analyse juridique approfondie a été menée pour mieux prendre en compte les impacts juridiques des incoterms sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Un lien systématique a été mis en place entre les services commerciaux, logistiques et comptables pour obtenir les informations nécessaires à la reconnaissance du chiffre d'affaires en conformité avec les définitions des transferts de propriété définies par les incoterms.

- Cycle trésorerie :

Le cycle est traditionnellement considéré comme un processus sensible ; ce qui conduit à imposer une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements, les personnes sont différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement / comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle du rapprochement bancaire.

- Pour le cycle encaissements, les intervenants sont différents pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement, comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

Le trésorier du Groupe actualise quotidiennement les décaissements et encaissements réalisés lui permettant d'optimiser les gestions des lignes de trésorerie accordées par les établissements bancaires.

- Contrôle interne – procédures opérationnelles métier :

- Processus vente :

Après validation de la faisabilité d'une affaire tant en terme technique que de délai, le service commercial transmet au client une offre commerciale pour acceptation formelle.

Afin de prévenir le risque d'impayés, une assurance COFACE a été souscrite pour les ventes de la filiale APELEM, dans le cas où une couverture COFACE ne peut être obtenue, le groupe impose généralement l'ouverture préalable d'un crédit documentaire ou exige un paiement intégral avant livraison. Il n'est pas nécessaire de s'assurer contre le risque de change car la majorité des ventes sont libellées en euros.

- Satisfaction clients : Traitement des réclamations et processus d'amélioration continue

Les réclamations clients sont enregistrées et analysées par le Service Après Ventes.

Ces réclamations peuvent porter sur des défauts de fonctionnement, des difficultés de mise en route ou des demandes d'amélioration. En fonction de leur criticité, les réclamations sont classées en demande d'Actions Correctives ou Préventives.

Un comité hebdomadaire réunissant des services Qualité, Développement, Production, Service après ventes et Supply chain se réunit alors pour évaluer les actions à mettre en place.

Ce même comité évalue également toute demande de modifications issues d'idées d'amélioration, de remontées terrain, de réflexions de réduction de coûts, de besoins identifiés du marché, de contraintes réglementaires ou de cas de matériovigilance, répertoriées dans un tableau et évaluées selon leur criticité lors de cette réunion.

La mise en œuvre de ces actions ainsi que leur efficacité sont examinées lors des réunions suivantes.

- Stocks

Chaque demande d'achat ponctuelle n'est traitée qu'après vérification de l'état des stocks concernés.

Les commandes cadencées sont basées sur les prévisions commerciales.

Les sociétés du groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés.

Les caractéristiques des pièces constitutives des appareils fabriqués sont définies par le bureau d'études et actualisées, une remise à niveau des pièces en stock peut être effectué par le fournisseur ou en interne. Les stocks font l'objet d'un inventaire physique au moins une fois par an lors de la clôture comptable annuelle.

Un système informatique intégré de type ERP permet une meilleure traçabilité des flux de matériels, et a contribué à l'amélioration des processus d'évaluation des stocks.

- Ressources humaines, recrutement, gestion de la masse salariale :

Les demandes de recrutement sont formulées par les membres du comité de direction dans le cadre des réunions mensuelles. Les arbitrages concernant les évolutions salariales (augmentations, primes...) sont réalisés dans le cadre de réunions spécifiques avec le Président Directeur Général et la directrice des ressources humaines à l'issue des entretiens annuels de performance.

Le service Ressources Humaines contrôle le processus de recrutement en étroite collaboration avec le responsable de service concerné, (détermination du profil de poste, diffusion de l'annonce, et sélection des candidats).

Les bulletins de salaires sont établis par un cabinet externe. Ils sont ensuite validés et vérifiés par le Service des ressources humaines.

GROUPE DMS

Etats financiers au 31 décembre 2022

- Comptes consolidés au 31 décembre 2022 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Comptes sociaux au 31 décembre 2022 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Activités

- À l'issue de l'exercice 2022, la division DMS Imaging a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 35,3 M€, quasi-stable par rapport à l'exercice précédent (-3%). La fin de l'exercice 2022 et le début de l'année 2023 ont été marqués par un renforcement du carnet de commandes, à un niveau record pour cette période de l'année, augurant la poursuite d'une activité soutenue au cours des prochains mois.
- En Radiologie, le chiffre d'affaires annuel s'est élevé à 29,3 M€ (-6%). À noter qu'en retraitant l'activité du contrat à caractère exceptionnel enregistré en 2021 et la forte diminution des ventes en Russie, la Radiologie aurait réalisé une croissance à deux chiffres par rapport l'année précédente. En 2022, le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des accords de distribution avec Fujifilm Healthcare, Canon Medical Systems et Carestream Health s'est accru, principalement en France et aux Etats-Unis. À travers son positionnement, ses solutions et son modèle économique, la division DMS Imaging s'est affirmée en 2022 comme un véritable partenaire de confiance des plus grands groupes mondiaux de l'imagerie conventionnelle.
- En Ostéodensitométrie, l'activité a affiché une croissance annuelle de +21%, avec un chiffre d'affaires annuel qui dépasse pour la première fois 6,0 M€. Les ventes à l'export représentent désormais 97% de cette activité, portées notamment par l'accord de fabrication avec Fujifilm Healthcare mais aussi par la reprise du marché asiatique.
- Le chiffre d'affaires de la division DMS Biotech s'est établi à 0,6 M€ en 2022, en repli non significatif de -19% par rapport à 2021. Le 19 octobre 2022, DMS Group a acté de son désengagement de DMS Biotech et a conclu à ce titre un protocole d'accord avec ses dirigeants en vue d'organiser la cession du bloc de titres détenus par DMS SA dans Hybrigenic. Selon IFRS 5, la division DMS Biotech a été reclassée en actifs et passifs destinés à être cédés, ainsi qu'en résultat des activités abandonnées à la clôture 2022.

Autres informations

- Le 12 janvier 2022, la société DMS a annoncé la cession de son activité Wellness à la société CES Management SA, actionnaire majoritaire de la société suisse BEBO Health, spécialisée dans la distribution de produits innovants et exclusifs dédiés à la santé, au sport et au bien-être. DMS Wellness commercialisait notamment la solution Celliss, équipement haut de gamme pour les soins du corps dédié aux traitements amincissants et anticellulite. La rémunération de cette opération a été réalisée en numéraire et en titres générant une plus-value de cession de 599 K€ dans les comptes consolidés du groupe sur la période.
- Le 24 janvier 2022, les activités Ostéodensitométrie des sociétés DMS et Medilink ont été transférées à la société Apelem par voie d'apport partiel d'actifs. Ces deux opérations de restructuration interne ont été réalisées avec une date d'effet comptable et fiscale au 1^{er} janvier 2022. A l'issue de cette opération, la société DMS n'exerce plus d'activité commerciale mais une activité de holding. Elle gère ainsi les participations détenues dans les activités d'imagerie médicale via sa filiale DMS Imaging (ex-ASIT) et les activités biotech via sa filiale Hybrigenics.
- Le 24 janvier 2022, la société DMS a annoncé la clôture de l'opération d'apport de DMS Imaging, division imagerie médicale du groupe DMS, à la société ASIT Biotech, initiée le 11 janvier 2021 via la signature d'un préaccord de partenariat.

Dans ce contexte, deux augmentations de capital ont eu lieu :

- Certains créanciers ont apporté leurs créances à la société Asit Biotech de sorte que le capital est passé dans un premier temps de 17 076 221,76 € à 21 071 856,50 €.

puis, la contribution en nature de DMS Group à Asit Biotech a eu lieu. Celle-ci comprenait :

- 100% des titres émis par AXS Medical ;
- 100% des titres émis par APELEM, en ce compris indirectement ses filiales et l'activité ostéodensitométrie apportée préalablement par DMS à APELEM ;
- 100% des actions émises par MEDILINK ; et
- les comptes courants détenus par DMS Group sur les filiales de la division imagerie médicale.

En conséquence, le capital de la société Asit Biotech est passé de 21 071 856,50 € à 66 071 856,50 €, désormais détenu à 88,33% par DMS SA. Dans le cadre de cette transaction, la société Asit Biotech SA a changé de nom pour devenir DMS Imaging SA. L'objet social a également été adapté aux nouvelles activités de l'entreprise (cf. communiqué du 25 janvier 2022).

Les nouvelles actions émises dans le cadre de l'opération d'apport ont fait l'objet d'une demande d'admission sur les marchés Euronext à Bruxelles et à Paris. Cette admission est intervenue le 21 décembre 2022.

- Le 1^{er} mars 2022, la société Diagnostic Medical Systems (Euronext Paris - FR0012202497) a annoncé le transfert de la cotation des titres de la société sur le marché Euronext Growth Paris. La demande d'admission des titres de la société sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par le Comité des Admissions d'Euronext le 25 février 2022. Le transfert est effectif depuis l'ouverture des marchés d'Euronext à Paris le 3 mars 2022. Ce transfert sur le marché Euronext Growth Paris vise à permettre à DMS d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de la société (voir communiqué de presse du 01 mars 2022).
- Au mois d'avril 2022, le groupe a annoncé la signature d'un accord de collaboration entre la société APELEM et la société Micro-X, société australienne spécialisée dans la technologie des tubes à rayons X à cathode froide dédiés aux marchés de la santé et de la sécurité. Cet accord a pour objectif d'intégrer cette nouvelle technologie dans les produits en cours de développement dans le cadre du projet MC2. Pour rappel ce projet qui bénéficie d'une subvention dans le cadre du plan de relance, vise à développer deux nouvelles solutions d'imagerie haut de gamme, un mobile de radiologie et un arceau de bloc opératoire, qui seront fabriquées en France.
- Dans le cadre du protocole d'investissement signé avec les actionnaires de la société Inoviem Scientific au mois de mai 2021, la société Hybrigenics a souscrit et libéré un Bon de Souscription d'Actions « BSA Initial » d'un montant de 2 000 K€. Elle s'est également engagée à souscrire sur demande un Bon de Souscription d'Actions « BSA Complémentaire » à hauteur de 3 000 K€. Pour rappel, les « BSA Complémentaires » peuvent être souscrits sur demande de la société Inoviem, en une ou plusieurs tranches, jusqu'au 31 octobre 2023 et pour une valeur maximum de trois millions d'euros. Ils sont exerçables entre le 1^{er} décembre 2023 et le 15 janvier 2024 et donnent droit à maximum 1.680 actions ordinaires nouvelles de la société Inoviem, émises à la valeur nominale. Au 31 décembre 2022, la société Hybrigenics a souscrit 2 000 K€ de « BSA Initial » et 2 000 K€ de « BSA Complémentaires », il reste donc 1 000 K€ de BSA maximum à souscrire.
- Dans le cadre du contrat de financement par bons d'émission d'obligations remboursables en actions « BEORA » mis en place au cours du premier semestre 2021, la société Hybrigenics a émis au cours de l'année 2022, 12 494 258 actions nouvelles en remboursement des obligations émises dans le cadre du contrat. La quote-part de détention de la société Hybrigenics par le Groupe DMS est ainsi passée de 44.75% au 31/12/2021 à 43.41% au 31/12/2022.
- Le 18 juillet 2022, l'assemblée générale de la société DMS SA a entériné un changement de gouvernance. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean-Paul Ansel, Madame Louise Armengaud, Madame Corinne Lacazotte et Madame Laurie Moreau-Lafargue ont pris fin. Monsieur Régis Roche a été nommé administrateur et monsieur Samuel Sancerni, Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Jean-Paul Ansel.
Dans le prolongement de cette décision, la gouvernance de la société DMS Imaging SA a été également modifiée au mois de septembre 2022 et messieurs Régis Roche et Jean-Francois Gendron ont été nommés en remplacement de Monsieur Jean-Paul Ansel et Madame Louise Armengaud. Monsieur Jean-Paul Ansel a contesté la décision de sa révocation en tant qu'administrateur de DMS Imaging et a déposé une requête en référé pour obtenir son annulation. Cette procédure a été rejetée.
- Diagnostic Medical Systems Group et Hybrigenics SA ont signé le 19 octobre 2022 un protocole d'accord en vue d'organiser la cession de l'intégralité des actions détenues par DMS Group au capital d'Hybrigenics. Pour mémoire, DMS Group détient à ce jour 116 911 328 actions de Hybrigenics, représentant 43,41% du capital social de la société. L'opération a pour objectif de valoriser au mieux cette participation, tant pour les actionnaires de DMS Group que pour ceux d'Hybrigenics. Les deux sociétés souhaitent se concentrer sur

leurs cœurs de métier respectifs. Cette opération permettra d'une part à DMS Group de renforcer sa trésorerie disponible afin de financer les investissements visant à accélérer ses développements et sa croissance dans l'imagerie médicale, et d'autre part à Hybrigenics d'avoir l'opportunité d'ouvrir son capital à un ou des acteurs majeurs de l'industrie pharmaceutique.

Evolution du périmètre de consolidation

Consécutivement aux émissions d'actions nouvelles Hybrigenics intervenues au cours du 1^{er} semestre 2022 dans le cadre du contrat BEORA, la quote-part de détention par le Groupe DMS dans la société Hybrigenics est passée de 44.75% au 31 décembre 2021 à 43.41% au 31 décembre 2022.

Consécutivement à l'apport partiel d'actifs conclu le 24 janvier 2022 avec les actionnaires de la société ASIT Biotech, le Groupe a intégré la société ASIT Biotech (renommée DMS Imaging SA) dans le périmètre de consolidation au mois de janvier 2022. Cette société est détenue à 88.33% par le groupe et consolidée par intégration globale.

Dans le cadre de cette opération, le pourcentage de participation du groupe DMS dans les filiales de l'activité Imagerie Médicale (APELEM, MEDILINK et AXS) est passé de 100% au 31 décembre 2021 à 88.33% au 31 décembre 2022.

Exposition des activités en Russie, Ukraine et Biélorussie

Le chiffre d'affaires réalisé en Russie, Ukraine et Biélorussie s'élève à 0,5 M€ en 2022 contre 1,5 M€ en 2021, représentant 1% du chiffre d'affaires de 2022 (35,3 M€). Le Groupe DMS n'a pas de site de production ni de salarié exposé sur cette zone, et ne réalise aucun achat direct avec des fournisseurs dans ces pays.

1.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, réalisé s'est élevé à 35 271 K€ contre 36 270 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021 (hors activité Wellness reclassée en activités destinées à être cédées).

Le résultat opérationnel courant est négatif de -310 K€ contre un résultat négatif de -687 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -5.6M€ au 31 décembre 2022 et sont principalement constitués de :

- Une charge de cotation comptabilisée dans le cadre de l'opération d'apport de l'activité Imagerie Médicale du groupe DMS à DMS Imaging pour -2.9M€ (cf. traitement comptable ci-dessous),
- Une provision pour dépréciation de -1.6M€ comptabilisée sur les créances d'impôt apportées par la société DMS Imaging et pour lesquelles la direction estime que le recouvrement est incertain consécutivement à des discussions entamées avec l'administration fiscale belge au mois de juillet 2022,
- Une provision pour dépréciation de -0.9M€ comptabilisée sur le goodwill de la société AXS,
- Une plus-value de cession de +0.6M€ sur l'activité Wellness cédée à la société CES Management au mois de janvier 2022,
- Un complément de provision dans le cadre du litige avec M. Legon de -0.4M€.

Le résultat opérationnel est négatif et s'élève à -5 875 K€ contre un résultat négatif de -2 322 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de -764 K€ contre un résultat négatif de -271 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues présente une perte de -6 639 K€ au 31 décembre 2022 contre une perte de - 2 593 K€ au 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés annuels du groupe DMS se soldent par une perte nette de l'ensemble consolidé de -8 968 K€ contre une perte nette de -4 721 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) est négatif de -6 820 K€ au 31 décembre 2022 contre une perte de -3 875 K€ au 31 décembre 2021.

L'effectif moyen sur la période s'établit à 113 salariés contre 124 sur l'exercice 2021.

1.3 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DECEMBRE 2022

Acquisition par DMS Group de l'intégralité de la participation de la famille Ansel représentant 12,89% du capital

DMS a signé un protocole d'accord avec le groupe familial Ansel, dont Mr. Jean-Paul Ansel, ancien dirigeant de DMS SA, pour l'acquisition de l'intégralité de la participation de ce dernier au capital de DMS SA.

En vertu de ce protocole d'accord, DMS SA a convenu d'échanger 2 077 539 actions DMS SA détenues par le groupe familial Ansel, représentant 12,89% de son capital, contre 46 536 395 actions Hybrigenics détenues par DMS SA, représentant 17,00% du capital d'Hybrigenics. Cette opération n'entraîne aucun décaissement financier par DMS SA.

A l'issue de l'opération, le groupe familial Ansel ne détiendra plus aucune action DMS SA.

Le groupe familial Ansel détiendra 17,00% du capital d'Hybrigenics, DMS SA conservant pour sa part une participation résiduelle de 24,77%.

Parallèlement, les parties annoncent la conclusion d'un pacte d'actionnaires au sein de la société Hybrigenics visant à organiser sa gouvernance. Hybrigenics et son Président Mr. Jean-Paul Ansel se sont engagés à valoriser au mieux les actifs de la société Hybrigenics, dans la continuité du protocole d'accord signé en octobre 2022.

Il a également été convenu entre les parties que la créance en compte-courant détenue par DMS SA à l'égard d'Hybrigenics, d'un montant de 2,2 M€ au jour de la signature du protocole d'accord, sera remboursée de manière échelonnée.

Litige avec l'ancien PDG d'ASIT Biotech – Thierry LEGON : Accord avec M. Legon dans le cadre de la procédure contre la décision d'approbation du PRJ

DMS Imaging attend l'arrêt d'accord de la Cour d'Appel de Liège entre DMS Imaging et M. Thierry Legon pour mettre fin au litige en cours. En effet, à la suite d'un accord entre les parties et après l'arrêt attendu de la Cour d'Appel, la procédure en cours sera mutuellement abandonnée par les parties concernées et DMS Imaging retrouvera le plein bénéfice du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021. Ce dernier avait été révoqué par un jugement du tribunal de l'entreprise de Liège du 8 novembre.

La créance de M. Thierry Legon devrait être payée en actions existantes DMS Imaging détenues par DMS SA, conformément aux prescriptions du plan de réorganisation judiciaire homologué.

Tous les risques concernant cette affaire sont donc levés.

1.4 FACTEURS DE RISQUES

Les risques et incertitudes pesant sur l'activité pour les mois à venir sont présentés en note 27 des annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2022.

1.5 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice 2022, les relations entre le Groupe et les parties liées sont restées comparables à celles de 2021. Aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

2 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

2.1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	en K€	Notes	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	Variation
Goodwill		Note 4	973	4 037	- 3 064
Immobilisations incorporelles		Note 4	6 723	8 907	- 2 184
Immobilisations corporelles		Note 5	5 491	6 062	- 571
Impôts différés actifs		Note 23		-	-
Actifs financiers non courants		Note 6	811	2 824	- 2 013
Participation dans les entreprises associées		Note 6	937	1 170	- 233
Total de l'actif non courant			14 935	23 000	- 8 065
<i>Actif courant</i>					
Stocks		Note 7	13 049	11 887	1 162
Créances clients		Note 8	5 869	6 794	- 926
Autres actifs courants		Note 9	5 680	5 174	506
Trésorerie et équivalents de trésorerie		Note 10	4 388	4 203	185
Total de l'actif courant			28 986	28 059	927
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés			9 971	1 969	8 002
TOTAL DE L'ACTIF			53 892	53 028	864

PASSIF	en K€	Notes	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	Variation
Capital émis		Note 24	19 096	19 095	1
Prime d'émission			1 345	1 345	-
Autres réserves			2 041	2 163	- 122
Résultat en instance d'affectation				-	-
Résultat de l'exercice			- 6 820	3 875	- 2 945
Capitaux propres part du Groupe			15 661	18 728	- 3 067
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			2 507	1 709	798
Total des capitaux propres			18 168	20 437	- 2 269
<i>Passif non courant</i>					
Emprunts à long terme (part > 1an)		Note 11	10 432	10 028	404
Impôts différés passifs		Note 23	-	-	-
Provisions à long terme		Note 12	348	350	- 1
Autres passifs non courants		Note 13	531	531	-
Total du passif non courant			11 311	10 909	402
<i>Passif courant</i>					
Fournisseurs et comptes rattachés		Note 14	11 041	9 713	1 328
Autres créditeurs		Note 14	4 051	5 434	- 1 383
Dettes financières (part < 1 an)		Notes 10, 11	1 336	68	1 269
Partie courante des emprunts long terme		Note 11	3 598	5 775	- 2 177
Provisions à court terme		Note 12	489	-	489
Total du passif courant			20 515	20 990	- 475
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés			3 898	692	3 206
TOTAL DU PASSIF			53 892	53 028	865

2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2022

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE K€	Notes	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois (1)	var
Activités maintenues				
Produit des activités ordinaires	Note 17	35 271	36 270	-999
Autres produits	Note 18	1 854	1 967	-113
Variation de stocks de produits finis et en cours		-354	-1 768	1 414
Marchandises et matières consommées		-22 662	-22 548	-114
Frais de personnel	Note 19	-6 211	-6 964	753
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	Note 5	-696	-775	79
Dotations aux provisions		-138	-264	127
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	Note 4	-1 441	-1 158	-283
Charges externes		-5 655	-5 180	-475
Autres charges	Note 20	-279	-268	-11
Résultat opérationnel courant		-310	-687	377
Autres produits et autres charges opérationnels	Note 21	-5 564	-1 635	-3 929
Résultat opérationnel		-5 875	-2 322	-3 553
Produits financiers		573	411	162
Charges financières		-1 338	-682	-656
Résultat financier	Note 22	-764	-271	-493
Résultat avant impôt		-6 639	-2 593	-4 046
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-6 639	-2 593	-4 046
Impôt sur le résultat	Note 23	-20	0	-20
Résultat des activités abandonnées		-2 087	-1 950	-137
Résultat des activités abandonnées concernant des sociétés mises en équivalence		-222	-178	-44
Résultat net consolidé		-8 968	-4 721	-4 246
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-2 148	-846	-1 302
Résultat net consolidé-part du groupe		-6 820	-3 875	-2 945
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)				
Résultat de base par action pour le résultat net	Note 25	-0,42	-0,24	
Résultat de base par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	-0,42	-0,24	
Résultat dilué par action pour le résultat net	Note 25	-0,42	-0,24	
Résultat dilué par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	-0,42	-0,24	

(1) Conformément à IFRS 5.34, le compte de résultat comparatif a été modifié pour reclasser le résultat des activités abandonnées.

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé	-8 968	-4 721
Pertes et gains actuariels	70	-17
Effet d'impôt		
- Sous-total autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat	70	-17
Écarts de conversion	-64	-74
- Sous-total autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat	-64	-74
Total autres éléments du résultat global	6	-91
Résultat global	-8 962	-4 812
Dont part du groupe	-6 822	-3 966
Dont part des intérêts minoritaires	-2 140	-846

2.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2022

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	TOTAL PART GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES	
Solde au 1er janvier 2021	16 120 556	19 095	1 345	-	3 304	17 136	24	17 161
Changement de méthode								
Correction d'erreur								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto détenus								
Variation de périmètre (1)					5 558	5 558	2 531	8 089
Autres								
Résultat net					-	3 875	-	4 721
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	91	-	91
Dividendes								
Coût des paiements en actions								
Augmentation de capital net de frais								
Réduction de capital								
Solde au 31 décembre 2021	16 120 556	19 095	1 345	-	1 712	18 728	1 709	20 437
Solde au 1er janvier 2022	16 120 556	19 095	1 345	-	1 712	18 728	1 709	20 437
Changement de méthode								
Correction d'erreur								
Charge de cotation					2 633	2 633	348	2 981
Opérations sur titres auto détenus								
Variation de périmètre (2)					1 125	1 125	2 595	3 720
Autres					4	4	5	9
Résultat net					-	6 820	-	8 968
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	2	-	6
Dividendes								
Coût des paiements en actions								
Augmentation de capital net de frais								
Réduction de capital								
Solde au 31 décembre 2022	16 120 556	19 095	1 345	-	4 780	15 660	2 507	18 167

- (1) La ligne « variation de périmètre » en 2021 correspond
- Au produit de cession d'action Hybrigenics pour 3 491 K€
 - Aux actions nouvelles Hybrigenics émises en remboursement des ORA pour 4 597 K€
 - La baisse du pourcentage de détention du groupe dans le sous-groupe Hybrigenics (de 56,53% au 31/12/2020 à 44,75% au 31/12/2021) a entraîné un transfert de -2 530 K€ des réserves part du groupe vers les intérêts minoritaires.

- (2) La ligne « variation de périmètre » en 2022 correspond
- Aux actions nouvelles Hybrigenics émises en remboursement des ORA pour 1.365 K€
 - A l'apport de la situation nette de DMS Imaging SA (ex ASIT Biotech) pour 2.346 K€
 - A la sortie des réserves de LPA corp suite à la liquidation de la société pour 9 K€

La baisse du pourcentage de détention du groupe dans les filiales du sous-groupe DMS Imaging (de 100% au 31/12/2021 à 88,33% au 31/12/2022) a entraîné un transfert de 2 123 K€ des réserves part du groupe vers les intérêts minoritaires.

La baisse du pourcentage de détention du groupe dans le sous-groupe Hybrigenics (de 44,75% au 31/12/2021 à 43,41% au 31/12/2022) a entraîné un transfert de 813 K€ des réserves part du groupe vers les intérêts minoritaires.

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-8 968	-4 721
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions	3 468	3 699
. Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	3 953	
. QP résultat sociétés MEE	222	178
. Résultat de cession d'actifs non courants		166
Marge brute d'autofinancement	-1 325	-678
Variation des stocks	-527	146
Variation des créances clients	870	-285
Variation des dettes fournisseurs	1 960	1 759
Variation des autres dettes / autres créances	-18	-2 024
Total variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	2 285	-404
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	960	-1 082
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 595	-5 881
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants (y.c. titres de la société mère)	733	3 835
Incidence variation de périmètre	1 365	
Réduction d'actifs financiers		165
Acquisition de titres et autres actifs financiers	-2 597	-1 347
Subventions d'investissement encaissées	0	531
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	-3 094	-2 697
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	122	685
Augmentations de capital en numéraire des filiales souscrites par des tiers hors groupe	5 860	
Nouveaux emprunts et financements	5 701	8 448
Remboursements d'emprunts, avances et financements	-8 608	-2 889
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	3 075	6 244
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées (4)	-689	-1
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3) + (4)	252	2 464
Incidence de la variation des taux de change		
Trésorerie d'ouverture	4 136	1 672
Trésorerie de clôture	4 388	4 136
Variation trésorerie nette	252	2 464

La marge brute d'autofinancement du groupe est négative sur l'exercice 2022 à -1 325 K€ en baisse de 678 K€ par rapport à l'exercice 2021. Cette variation est principalement attribuable à la baisse du résultat net hors éléments non cash.

Besoin en fonds de roulement :

Les stocks augmentent sur l'exercice 2022 du fait de la constitution d'un stock de réserve afin de faire face aux pénuries d'approvisionnement rencontrées par le groupe. En revanche, les créances clients diminuent en moyenne sur l'exercice du fait d'un meilleur recouvrement clients.

Les flux d'investissement d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent principalement à la capitalisation des frais de R&D pour 1.6 M€.

Les flux d'investissement financiers sont liés à l'acquisition des titres BEBO pour 1.1M€ et à l'acquisition des BSA Inoviem pour 1.5M€.

Les variations de périmètre correspondent principalement à l'intégration de la société ASIT au mois de janvier 2022.

Les flux de financement s'expliquent principalement par la mise en place d'un PGE de 3M€ contractés au cours du premier semestre 2022.

L'augmentation de capital d'Hybrigenics pour 903 K€ a été entièrement compensée par le remboursement de l'emprunt obligataire -903 K€.

2.5 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Déclaration de conformité :

Au 31 décembre 2022, les états financiers consolidés du Groupe DMS ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par les Comités SIC et IFRIC, approuvées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Au 31 décembre 2022, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'UE.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- L'état de la situation financière
- L'Etat du résultat global
- Le tableau de variation des capitaux propres
- Le tableau des flux de trésorerie
- L'annexe

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2021.

NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

Activités

- À l'issue de l'exercice 2022, la division DMS Imaging a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 35,3 M€, quasi-stable par rapport à l'exercice précédent (-3%). La fin de l'exercice 2022 et le début de l'année 2023 ont été marqués par un renforcement du carnet de commandes, à un niveau record pour cette période de l'année, augurant la poursuite d'une activité soutenue au cours des prochains mois.
- En Radiologie, le chiffre d'affaires annuel s'est élevé à 29,3 M€ (-6%). À noter qu'en retraitant l'activité du contrat à caractère exceptionnel enregistré en 2021 et de l'arrêt des ventes en Russie, la Radiologie aurait réalisé une croissance à deux chiffres par rapport l'année précédente. En 2022, le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des accords de distribution avec Fujifilm Healthcare, Canon Medical Systems et Carestream Health s'est accru, principalement en France et aux Etats-Unis. À travers son positionnement, ses solutions et son modèle économique, la division DMS Imaging s'est affirmée en 2022 comme un véritable partenaire de confiance des plus grands groupes mondiaux de l'imagerie conventionnelle.
- En Ostéodensitométrie, l'activité a affiché une croissance annuelle de +21%, avec un chiffre d'affaires annuel qui dépasse pour la première fois 6,0 M€. Les ventes à l'export représentent désormais 97% de cette activité, portées notamment par l'accord de fabrication avec Fujifilm Healthcare mais aussi par la reprise du marché asiatique.
- Le chiffre d'affaires de la division DMS Biotech s'est établi à 0,6 M€ en 2022, en repli non significatif de -19% par rapport à 2021. Le 19 octobre 2022, DMS Group a acté de son désengagement de DMS Biotech et a conclu à ce titre un protocole d'accord avec ses dirigeants en vue d'organiser la cession du bloc de titres détenus par DMS Group dans Hybrigenic. Selon IFRS 5, la division DMS Biotech a été reclassée en actifs et passifs destinés à être cédés, ainsi qu'en résultat des activités abandonnées à la clôture 2022.

Autres informations

- Le 12 janvier 2022, la société DMS a annoncé la cession de son activité Wellness à la société CES Management SA, actionnaire majoritaire de la société suisse BEBO Health, spécialisée dans la distribution de produits innovants et exclusifs dédiés à la santé, au sport et au bien-être. DMS Wellness commercialisait notamment la solution Celliss, équipement haut de gamme pour les soins du corps dédié aux traitements amincissants et anticellulite. La rémunération de cette opération a été réalisée en numéraire et en titres générant une plus-value de cession de 599 K€ dans les comptes consolidés du groupe sur la période.
- Le 24 janvier 2022, les activités Ostéodensitométrie des sociétés DMS et Medilink ont été transférées à la société Apelem par voie d'apport partiel d'actifs. Ces deux opérations de restructuration interne ont été réalisées avec une date d'effet comptable et fiscale au 1^{er} janvier 2022. A l'issue de cette opération, la société DMS n'exerce plus d'activité commerciale mais une activité de holding. Elle gère ainsi les participations détenues dans les activités d'imagerie médicale via sa filiale DMS Imaging (ex-ASIT) et les activités biotech via sa filiale Hybrigenics.
- Le 24 janvier 2022, la société DMS a annoncé la clôture de l'opération d'apport de DMS Imaging, division imagerie médicale du groupe DMS, à la société ASIT Biotech, initiée le 11 janvier 2021 via la signature d'un préaccord de partenariat.

Dans ce contexte, deux augmentations de capital ont eu lieu :

- Certains créanciers ont apporté leurs créances à la société Asit Biotech de sorte que le capital est passé dans un premier temps de 17 076 221,76 € à 21 071 856,50 €.

puis, la contribution en nature de DMS Group à Asit Biotech a eu lieu. Celle-ci comprenait :

- 100% des titres émis par AXS Medical ;
- 100% des titres émis par APELEM, en ce compris indirectement ses filiales et l'activité ostéodensitométrie apportée préalablement par DMS à APELEM ;
- 100% des actions émises par MEDILINK ; et
- les comptes courants détenus par DMS SA sur les filiales de la division imagerie médicale.

En conséquence, le capital de la société Asit Biotech est passé de 21 071 856,50 € à 66 071 856,50 €, désormais détenu à 88,33% par DMS SA. Dans le cadre de cette transaction, la société Asit Biotech SA a changé de nom pour devenir DMS Imaging SA. L'objet social a également été adapté aux nouvelles activités de l'entreprise (cf. communiqué du 25 janvier 2022).

- Les nouvelles actions émises dans le cadre de l'opération d'apport ont fait l'objet d'une demande d'admission sur les marchés Euronext à Bruxelles et à Paris. Cette admission est intervenue le 21 décembre 2022.
- Le 1^{er} mars 2022, la société Diagnostic Medical Systems (Euronext Paris - FR0012202497) a annoncé le transfert de la cotation des titres de la société sur le marché Euronext Growth Paris. La demande d'admission des titres de la société sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par le Comité des Admissions d'Euronext le 25 février 2022. Le transfert sera effectif à compter de l'ouverture des marchés d'Euronext à Paris le 3 mars 2022. Ce transfert sur le marché Euronext Growth Paris vise à permettre à DMS d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de la société (voir communiqué de presse du 01 mars 2022)
- Au mois d'avril 2022, le groupe a annoncé la signature d'un accord de collaboration entre la société APELEM et la société Micro-X, société australienne spécialisée dans la technologie des tubes à rayons X à cathode froide dédiés aux marchés de la santé et de la sécurité. Cet accord a pour objectif d'intégrer cette nouvelle technologie dans les produits en cours de développement dans le cadre du projet MC2. Pour rappel ce projet qui bénéficie d'une subvention dans le cadre du plan de relance, vise à développer deux nouvelles solutions d'imagerie haut de gamme, un mobile de radiologie et un arceau de bloc opératoire, qui seront fabriquées en France.
- Dans le cadre du protocole d'investissement signé avec les actionnaires de la société Inoviem Scientific au mois de mai 2021, la société Hybrigenics a souscrit et libéré un Bon de Souscription d'Actions « BSA Initial » d'un montant de 2 000 K€. Elle s'est également engagée à souscrire sur demande un Bon de Souscription d'Actions « BSA Complémentaire » à hauteur de 3 000 K€. Pour rappel, les « BSA Complémentaires » peuvent être souscrits sur demande de la société Inoviem, en une ou plusieurs tranches, jusqu'au 31 octobre 2023 et pour une valeur maximum de trois millions d'euros. Ils sont exerçables entre le 1^{er} décembre 2023 et le 15 janvier 2024 et donnent droit à maximum 1.680 actions ordinaires nouvelles de la société Inoviem, émises à la valeur nominale. Au 31 décembre 2022, la société Hybrigenics a souscrit 2 000 K€ de « BSA Initial » et 2 000 K€ de « BSA Complémentaires », il reste donc 1 000 K€ de BSA maximum à souscrire.
- Dans le cadre du contrat de financement par bons d'émission d'obligations remboursables en actions « BEORA » mis en place au cours du premier semestre 2021, la société Hybrigenics a émis au cours de l'année 2022, 12 494 258 actions nouvelles en remboursement des obligations émises dans le cadre du contrat. La quote-part de détention de la société Hybrigenics par le Groupe DMS est ainsi passée de 44.75% au 31/12/2021 à 43.41% au 31/12/2022.
- Le 18 juillet 2022, l'assemblée générale de la société DMS SA a entériné un changement de gouvernance. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean-Paul Ansel, Madame Louise Armengaud, Madame Corinne Lacazotte et Madame Laurie Moreau-Lafargue ont pris fin. Monsieur Régis Roche a été nommé administrateur et monsieur Samuel Sancerni, Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Jean-Paul Ansel.
Dans le prolongement de cette décision, la gouvernance de la société DMS Imaging SA a été également modifiée au mois de septembre 2022 et messieurs Régis Roche et Jean-Francois Gendron ont été nommés en remplacement de Monsieur Jean-Paul Ansel et Madame Louise Armengaud. Monsieur Jean-Paul Ansel a contesté la décision de sa révocation en tant qu'administrateur de DMS Imaging et a déposé une requête en référé pour obtenir son annulation. Cette procédure a été rejeté.
- Le groupe DMS et Hybrigenics SA ont signé le 19 octobre 2022 un protocole d'accord en vue d'organiser la cession de l'intégralité des actions détenues par DMS Group au capital d'Hybrigenics. Pour mémoire, DMS Group détient à ce jour 116 911 328 actions de Hybrigenics, représentant 43,41% du capital social de la société. L'opération a pour objectif de valoriser au mieux cette participation, tant pour les actionnaires de DMS Group que pour ceux d'Hybrigenics. Les deux sociétés souhaitent se concentrer sur leurs cœurs de métier respectifs. Cette opération permettra d'une part à DMS Group de renforcer sa trésorerie disponible afin de financer les investissements visant à accélérer ses développements et sa croissance dans l'imagerie médicale, et d'autre part à Hybrigenics d'avoir l'opportunité d'ouvrir son capital à un ou des acteurs majeurs de l'industrie pharmaceutique.

Evolution du périmètre de consolidation

Consécutivement aux émissions d'actions nouvelles Hybrigenics intervenues au cours de l'année 2022 dans le cadre du contrat BEORA, la quote-part de détention par le Groupe DMS dans la société Hybrigenics est passée de 44.75% au 31 décembre 2021 à 43.41% au 31 décembre 2022.

Consécutivement à l'apport partiel d'actifs conclu le 24 janvier 2022 avec les actionnaires de la société ASIT Biotech, le Groupe a intégré la société ASIT Biotech (renommée DMS Imaging SA) dans le périmètre de consolidation au mois de janvier 2022. Cette société est détenue à 88.33% par le groupe et consolidée par intégration globale. Dans le cadre de cette opération, le pourcentage de participation du groupe DMS dans les filiales de l'activité Imagerie Médicale (APELEM, MEDILINK et AXS) est passé de 100% au 31 décembre 2021 à 88.33% au 31 décembre 2022.

Exposition des activités en Russie, Ukraine et Biélorussie

Le chiffre d'affaires réalisé en Russie, Ukraine et Biélorussie s'élève à 0,5 M€ en 2022 contre 1,5 M€ en 2021, représentant 1% du chiffre d'affaires de 2022 (35,3 M€). Le Groupe DMS n'a pas de site de production ni de salarié exposé sur cette zone, et ne réalise aucun achat direct avec des fournisseurs dans ces pays. Le groupe DMS détient historiquement des titres dans une société Russe, Spectrap, il n'exerce cependant aucune influence notable sur cette entité.

Ajustements comptabilisés au 31 décembre 2021

Le compte de résultat 2021 a été ajusté de manière à reclasser en résultat des activités abandonnées les produits et charges liés à la Division Biotech. Cet ajustement destiné à rendre plus lisible les comparatifs 2021 a été réalisé au niveau du compte de résultat mais pas dans le bilan d'ouverture.

Les ajustements sont présentés ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE				
K€	Notes	31/12/2021 12 mois publié	reclass IFRS 5	31/12/2021 12 mois restated
Activités maintenues				
Produit des activités ordinaires	Note 17	36 961 -	691	36 270
Autres produits	Note 18	3 242 -	1 275	1 967
Variation de stocks de produits finis et en cours		-1 757 -	11 -	1 768
Marchandises et matières consommées		-23 009	460 -	22 548
Frais de personnel	Note 19	-7 590	627 -	6 964
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	Note 5	-843	68 -	775
Dotations aux provisions		-227 -	37 -	264
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	Note 4	-1 578	420 -	1 158
Charges externes		-5 644	464 -	5 180
Autres charges	Note 20	-318	50 -	268
Résultat opérationnel courant		-763	76	-687
Résultat sur cession de participations consolidées				0
Autres produits et autres charges opérationnels	Note 21	-2 832	1 197	-1 635
Résultat opérationnel		-3 595	1 273	-2 322
Produits financiers		413	-2	411
Charges financières		-767	85	-682
Résultat financier	Note 22	-354	83	-271
Résultat avant impôt		-3 949	1 356	-2 593
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-3 949	1 356	-2 593
Impôt sur le résultat	Note 23	0		0
Résultat des ME		-178	178 -	0
Résultat des activités abandonnées issu des sociétés mises en équivalence		-	178 -	178
Résultat des activités abandonnées		-594 -	1 356 -	1 950
Résultat net consolidé		-4 721	0	-4 721
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-846		-846
Résultat net consolidé-part du groupe		-3 875		-3 875

NOTE 2 Principes comptables

Information générale et déclaration de conformité avec les normes IFRS

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS de l'IASB telles qu'adoptées au 31 décembre 2022 dans l'Union Européenne.

Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société DMS en date du 26 avril 2023. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale, au plus tard le 30 juin 2023.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2022

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations disponibles sur le site de l'Union européenne :

https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les comptes consolidés suivent les mêmes règles et méthodes comptables que celles adoptées pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2021, à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2022 et qui n'avaient pas été anticipés par le Groupe :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IAS 16: Property, Plant and Equipment— Proceeds before Intended Use	1/01/2022	01/01/2022
2	Amendments to IAS 37: Onerous Contracts—Cost of Fulfilling a Contract	1/01/2022	01/01/2022
3	Annual Improvements to IFRS 2018-2020	1/01/2022	01/01/2022
3.1	IFRS 9 : Fees in the '10 per cent' Test for Derecognition of Financial Liabilities		
3.2	Illustrative Examples accompanying IFRS 16 Leases: lease incentives		
3.3	IAS 41: Taxation in Fair Value Measurements		
	Amendments to IFRS 3 Business Combinations		

L'adoption des nouvelles normes et amendements obligatoires listés ci-dessus n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont l'application n'est pas encore obligatoire :

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2022 :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IFRS 10 and IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	<i>Reportée sine die</i>	<i>Suspendu</i>
2	IFRS 17 Insurance contracts	1/01/2023	1/01/2023
2.1	Amendments to IFRS17 Insurance contracts: Initial Application of IFRS17 and IFRS9 – comparative information	1/1/2023	
3	Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non-current	1/01/2023	NC
4	Amendments to IAS 1 [et IFRS Practice Statement 2]: Disclosure of Accounting Policies	01/01/2023	1/01/2023
5	Amendments to IAS 8 : Definition of Accounting Estimates	01/01/2023	1/01/2023
6	Amendments to IAS 12 Income Taxes: Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction	01/01/2023	NC

Le Groupe ne devrait pas être impacté par l'application de ces normes.

Continuité d'exploitation

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, compte tenu des actions mises en œuvre pour financer l'activité au cours des douze prochains mois. Le groupe a mis en place différents moyens de financements tels que des prêts garantis par l'état sur la société Apelem et des avances remboursables obtenues dans le cadre de ses projets de R&D.

Le résultat net consolidé au 31 décembre 2022 s'élève à -8 967 K€, et le niveau de trésorerie nette s'élève à 4 388 K€.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Note 4) ;
- Le crédit d'impôt recherche (Note 18) ;
- Les provisions pour risques (Note 12).

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

A l'exception de la société Inoviem intégrée par mise en équivalence du fait d'un contrôle par influence notable, l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation, contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, sont consolidées par intégration globale.

Conformément à la norme IAS 28, les titres mis en équivalence sont comptabilisés au coût d'acquisition. La valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Elimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2022 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale à part Inoviem qui est consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

Société	Forme Juridique	Pays	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	France	389 873 142	Société mère	N/A	N/A
DMS IMAGING	S.A.	Belgique		Filiale	88,33%	
APELEM	S.A.S.	France	319 996 146	Filiale		88,33%
MEDILINK	E.U.R.L.	France	389 288 044	Filiale		88,33%
APELEM Espagne	S.A.	Espagne		Filiale		45,04% (1)
AXS Medical	S.A.S.	France	519753990	Filiale		88,33%
DMS WELLNESS	Ltd	Hong Kong		Filiale	100%	
STEMCIS	S.A.S.	France	504 934 050	Filiale		43,41% (2)
ADIP'SCULPT	S.A.S.	France	492 446 091	Filiale		43,41% (2)
HYBRIGENICS	S.A.	France	415 121 854	Filiale	43,41% (2)	
INOVIEM	S.A.S.	France	535 375 588	Filiale		14,45% (3)

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France) qui est elle-même détenue indirectement à 88.33% par DMS SA.

(2) Consécutivement aux cessions d'actions Hybrigenics par DMS et aux émissions d'actions nouvelles Hybrigenics dans le cadre du contrat de financement par BEORA, la quote-part de détention par le Groupe DMS dans le capital d'Hybrigenics est passé de 44.75% au 31 décembre 2021 à 43.41% au 31 décembre 2022. Ces changements sont sans impact sur la nature du contrôle exercé par DMS sur la société Hybrigenics. Elle reste donc consolidée en intégration globale.

- (3) Inoviem est détenue à 33.29% par Hybrigenics qui est elle-même détenue à 43.41% par DMS. Le groupe détient donc un pourcentage de 14.45% dans Inoviem.

Conformément aux normes IFRS 10 (Etats financiers consolidés), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère (ou sous influence notable) et consolidées à ce titre.

Entreprises exclues du périmètre de consolidation

- La société APELEM KOREA qui était consolidée jusqu'au 31 décembre 2019 a été exclue du périmètre à compter du 1^{er} janvier 2020 consécutivement à sa mise en sommeil. Cette filiale sans activité est jugée non significative.
- La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. Le groupe ne possède pas d'influence notable sur cette société dans la mesure où il n'y exerce aucune fonction de direction ou d'administration. La valeur des titres de cette filiale comptabilisée au bilan de la société APELEM s'élève à 31 K€. Une mise en équivalence n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe DMS.

Les derniers éléments chiffrés disponibles sont les suivants :

- Chiffre d'affaires 2022 : 326 K€
- Résultat 2022 : perte de 50 K€
- Total bilan 2022 : 181 K€

Principales acquisitions et cessions de l'exercice

- Consécutivement aux émissions d'actions nouvelles Hybrigenics dans le cadre du contrat de financement par BEORA, la quote-part de détention par le Groupe DMS dans le capital d'Hybrigenics est passée de 44.75% au 31 décembre 2021 à 43.41% au 31 décembre 2022.
- Le groupe a acquis au mois de janvier 2022 la société DMS Imaging SA (ex ASIT Biotech) par voie d'apport partiel d'actifs.

NOTE 3 Information sectorielle

Principe comptable

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Jusqu' à la cession de l'activité Wellness au mois de janvier 2022, le Groupe était organisé autour d'une holding et 3 secteurs opérationnels

- DMS Imaging (Imagerie médicale : Radiologie et Ostéodensitométrie)
- DMS Wellness fabrication et à la commercialisation de l'appareil CELLISS (DMS Wellness LTD et la branche d'activité Wellness de la SA DMS)
- DMS Biotech (Sous-Groupe Hybrigenics) : ventes de kits de Lipofilling et recherche en médecine régénérative.

Depuis le mois de janvier 2022, le groupe est organisé autour d'une holding et deux secteurs (DMS Imaging et DMS Biotech).

31/12/2022	DMS Holding	DMS Imaging	DMS Wellness	DMS Biotech	Total
Chiffres d'affaires total	0	35 271			35 271
Résultat opérationnel courant	-17	-294			-310
Autres produits et charges opérationnels	419	-5 982			-5 563
Résultat opérationnel	402	-6 276			-5 875
Résultat financier consolidé	-122	-643			-764
Charge d'impôt consolidée	-20				-20
Résultat des activités abandonnées concernant des sociétés mises en équivalence				-222	-222
Résultat des activités abandonnées ou cédées				-2 087	-2 087
Résultat net consolidé	260	-6 918		-2 309	-8 968
Actifs sectoriels	617	13 382			13 999
Actifs sectoriels destinés à être cédés				10 908	10 908
EBITDA	-17	2 041			2 025

31/12/2021	DMS Holding	DMS Imaging	DMS Wellness	DMS Biotech	Total
Chiffres d'affaires total	0	36 270			36 270
Résultat opérationnel courant	-947	260			-687
Autres produits et charges opérationnels	-1 405	-230			-1 635
Résultat opérationnel	-2 352	30	0	0	-2 322
Résultat financier consolidé		-271			-271
Charge d'impôt consolidée					
Résultat des activités abandonnées	-24		-594	-1 509	-2 128
Résultat net consolidé	-2 376	-241	-594	-1 509	-4 721
Actifs sectoriels	85	14 184		8 730	22 999
Actifs sectoriels destinés à être cédés			875		875
EBITDA	-951	2 472		359	1 880

Les données ci-dessus sont évaluées selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les états financiers consolidés. L'évaluation des actifs sectoriels est constituée de l'ensemble des actifs non courants.

DMS Holding :

GROUPE DMS

Etats financiers 31/12/2022

19/49

Le résultat opérationnel courant du secteur DMS Holding au cours de 2022 est constitué principalement des charges liées à la cotation de DMS ainsi que les salaires des dirigeants. Il est comparable à 2021.

Les produits opérationnels correspondent à la plus-value de cession dégagée sur la cession de l'activité Wellness (+0.6 M€). Les actifs sectoriels correspondent aux titres BEBO obtenus en rémunération de la cession de l'activité Wellness.

DMS Imaging :

Le résultat opérationnel de l'activité Imagerie médicale s'établit à - 6 276 K€ au 31 décembre 2022 contre 30 K€ sur l'exercice précédent.

Les autres charges opérationnelles sont constituées :

- De la dépréciation des créances d'impôts sur DMS Imaging SA -1.6M€
- De la charge de cotation liée à l'opération d'apport partielle d'actifs avec DMS Imaging -2.9M€
- De la dépréciation du goodwill d'AXS Medical -0.9M€

DMS Wellness :

Le groupe a cédé cette activité en janvier 2022. Le produit de cession de cette activité a été présenté en résultat sur l'activité de Holding.

DMS Biotech :

Cette division est présentée en résultat des activités abandonnées. Elle présente une perte de 2 309 K€ à la clôture 2022 contre une perte de 1 509 K€ à la clôture 2021. Le résultat sur l'exercice est en diminution du fait de la réorganisation en cours opérée par la nouvelle direction mise en place en début d'année 2022 (structuration des fonctions supports et réorganisation de l'activité de STEM CIS).

Au 31/12/2021, l'EBITDA du groupe DMS retraité des activités destinées à la vente s'élevait à 1.5M€ et le résultat net à -2.6M€.

Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique

	31/12/2022	31/12/2021
Afrique	1 249	1 264
Amérique du Nord et du Sud	3 745	2 390
Asie	4 188	2 119
Europe	23 877	21 251
CEI	898	7 584
Moyen Orient	953	1 256
Océanie	361	406
Total	35 271	36 270

Les données du 31/12/2021 ont été ajustées de manière à reclasser en résultat des activités abandonnées les produits et charges liés à la Division Biotech.

Information relative aux actifs non courants

La répartition des actifs non courants du Groupe entre ceux situés en France et ceux situés à l'étranger est la suivante :

En K€	France	Etranger	Total au 31/12/2022
Actifs non courants	14 932	3	14 935

En K€	France	Etranger	Total au 31/12/2021
Actifs non courants	23 000	-	23 000

La variation des actifs non courants au cours de l'exercice est principalement attribuable au classement des actifs non courants de la division DMS Biotech en actifs non courants destinés à être cédés.

GROUPE DMS

Un seul client du Groupe DMS contribue à plus de 10% du chiffre d'affaires du groupe sur l'exercice 2022.

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Principe comptable

Frais de Recherche et développement :

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS38 sont remplis et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires...). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée de 3 ans à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des goodwill :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS a utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

Les goodwills identifiés ont été affectés aux UGT suivantes :

- l'UGT APELEM (secteur opérationnel de l'imagerie médicale)
- l'UGT STEM CIS (secteur opérationnel de la Biotech)
- l'UGT AXS MEDICAL (secteur opérationnel de l'imagerie médicale)

Au 31 décembre 2022, le Groupe DMS a déprécié en totalité le goodwill rattaché à l'UGT AXS Medical compte tenu des orientations stratégiques futures.

Concernant l'UGT APELEM, le groupe estime, sur la base d'évènements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur complémentaire sur le montant des goodwill présentés au bilan, mais que d'éventuels changements allant au-delà des hypothèses de sensibilité décrites ci-après pourraient induire une insuffisance des valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs à durée de vie déterminée sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Les valeurs comptables des actifs à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Concernant les UGT APELEM, STEM CIS et AXS, la valorisation au 31/12/2022 a été réalisée sur la base des dernières transactions.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception des goodwill pour lesquels aucune reprise n'est autorisée.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	1 128	-1 020	108	4 024	-3 415	609
Frais de R&D	16 112	-11 476	4 636	21 381	-13 388	8 161
Goodwill	4 667	-3 694	973	6 838	-2 800	4 038
Autres actifs incorporels	267	-84	183	201	-64	138
Immobilisation incorporelles en cours	1 796		1 796	168	0	
TOTAL	23 970	-16 273	7 696	32 612	-19 667	12 945

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Virements	Clôture
Concessions, brevets, licences	4 024		294	-	3 191	1 128
Frais de R&D	21 381		1 056	- 3 501	- 2 825	16 112
Goodwill	6 838			- 2 171		4 667
Autres actifs incorporels	201		75	- 148	139	267
Immobilisation incorporelles en cours	168		853		775	1 796
TOTAL	32 612	-	2 279	- 5 819	- 5 101	23 970

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Virements	Clôture
Concessions, brevets, licences	- 3 415	-	326		2 722	- 1 020
Frais de R&D	- 13 388	-	1 886	2 910	888	- 11 476
Goodwill	- 2 800	-	893			- 3 693
Autres actifs incorporels	- 64	-	20			- 84
Droits d'utilisation des actifs incorporels	-	-				-
TOTAL	- 19 667	-	- 3 126	2 910	3 610	- 16 273

Les goodwills s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Virements	Clôture
Goodwill APELEM	3 774					3 774
Goodwill AXS	893					893
Goodwill STEM CIS	2 171			-	2 171	-
TOTAL	6 838	-	-	-	- 2 171	4 667

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Virements	Clôture
Goodwill APELEM	- 2 800					- 2 800
Goodwill AXS	-		893			- 893
TOTAL	- 2 800	-	- 893	-	-	- 3 693

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

Frais de R&D (K€)	DMS	DMS IMAGING	DMS BIOTECH	Total
Brut Ouverture	3 860	13 665	3 856	21 381
Variation du périmètre				-
Acquisition		1 056		1 056
Diminution	- 1 929	- 1 572		- 3 501
Virement	- 1 931	2 964	- 3 856	- 2 824
Brut clôture	-	16 113	-	16 113
Amortissements ouverture	- 3 161	- 8 515	- 1 712	- 13 388
Variation du périmètre				-
Dotations		1 372	514	1 886
Reprise	1 338	1 572		2 910
Virement	1 822	3 161	2 226	888
Amortissement clôture	-	11 476	-	11 476
TOTAL FRAIS DE R&D	-	4 636	-	4 636

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Principe comptable

Valeurs brutes et amortissements :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

GROUPE DMS

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaires sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions	10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs locatifs sont les suivantes :

a) Bail concernant les locaux situés à Gallargues-le-Montueux

- Durée : La durée retenue par le Groupe est la durée non résiliable prévue contractuellement, soit 12 ans. Un renouvellement pour une durée de 9 ans, résiliable par périodes triennales, est prévu au contrat. Cependant, compte tenu de la possibilité pour le Groupe de ne pas renouveler le bail à l'issue des 12 ans, le renouvellement d'une durée de 9 ans n'a pas été retenu dans les calculs.
- Taux d'actualisation : 3%, taux que pourrait obtenir le Groupe pour un financement d'une durée et d'un montant similaire.
- Amortissement sur 12 ans.

b) Autres contrats de location

- Durées : La durée retenue par le Groupe pour chaque contrat est la durée résiduelle au 01/01/2019, ou durée du contrat à la date de prise d'effet pour les contrats démarrés après le 01/01/19. Concernant les baux commerciaux, la durée retenue est la durée maximale du bail en cours (en tenant compte de la possibilité de rupture anticipée lorsque cette dernière est considérée comme fortement probable).
- Taux d'actualisation : 1,85%, soit le dernier taux obtenu par le Groupe pour un endettement bancaire sur une durée similaire.
- Amortissement sur la durée des contrats.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

GROUPE DMS

Etats financiers 31/12/2022

24/49

Valeurs brutes (K€)	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Droit d'utilisation des actifs corporels	5 797	-1 181	4 615	6 295	-1 003	5 292
Constructions	-	-	-	-	-	-
Matériel et outillage	1 555	-1 390	165	1 614	-1 339	275
Agencements et autres	1 504	-794	710	1 243	-748	495
Immobilisation corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS CORPORELS	8 856	-3 365	5 491	9 152	-3 090	6 062

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisition	Diminution	Virements	Clôture
Droit d'utilisation des actifs corporels	6 295	-	-	180	319	5 797
Constructions	-	-	-	-	-	-
Matériel et outillage	1 614	190	0	208	41	1 555
Agencements et autres	1 243	8	309	29	26	1 504
Immobilisation corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
TOTAL	9 152	197	309	417	386	8 856

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Sortie	Virements	Clôture
Droits d'utilisation des actifs corporels	- 1 003	-	560	180	202	- 1 181
Constructions	-	-	-	-	-	-
Matériel et outillage	- 1 339	155	131	152	84	- 1 390
Agencements et autres	- 748	-	77	29	2	- 794
Immobilisation corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
TOTAL	- 3 090	155	768	360	288	- 3 365

Les droits d'utilisations d'actifs corporels s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisition	Diminution	Virements	Clôture
Droits d'utilisation des constructions	5 906	-	-	-	294	5 612
Droits d'utilisation du matériel et outillage	37	-	-	17	24	5
Droits d'utilisation des autres actifs corporels	352	-	-	163	-	189
TOTAL	6 295	-	-	180	319	5 797

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Sortie	Virements	Clôture
Droits d'utilisation des constructions	- 718	-	511	-	173	- 1 056
Droits d'utilisation du matériel et outillage	- 33	-	4	17	-	- 20
Droits d'utilisation des autres actifs corporels	- 252	-	45	163	29	- 105
TOTAL	- 1 003	-	560	180	202	- 1 181

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs locatifs sont inchangées par rapport au 31 décembre 2021.

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

Actifs financiers non courants (K€)	31/12/2022	31/12/2021 *
Titres de participation	31	31
BSA INOVIEM	0	2 500
Autres immobilisations financières (dont dépôts et cautionnement)	780	292
TOTAL	811	2 823

*Les titres BEBO étaient présentés en titres de participation dans le rapport financier 2021. Ils ont été reclassés en autres immobilisations financières sur l'exercice 2022. Pour une meilleure comparabilité, nous avons reclassé 85 K€ de la ligne titres de participation à la ligne autres immobilisations financières dans la colonne 2021.

Les titres de participation concernent la société Russe « SPECTRAP » pour 31 K€ et la filiale APELEM Korea pour 7 K€. Les titres de la filiale APELEM Korea sont dépréciés à 100% dans la mesure où cette filiale est en cours de liquidation.

Le Groupe a souscrit plusieurs BSA dans la société Inoviem pour un total de 4M€ au 31 décembre 2022. L'ensemble de ces actifs étant rattaché à l'activité DMS Biotech, ils ont été reclassés en actifs destinés à être cédés au bilan 31/12/2022.

Le poste « autres » concerne les titres BEBO obtenus en rémunération de la cession de l'activité Wellness et sont évalués à 616 K€ au 31 décembre 2022 (valeur basée sur le cours de bourse à cette date). Les dépôts et cautionnements s'élèvent à 163 K€.

La norme IFRS 9 précise qu'il existe 3 modèles pour évaluer ces actifs :

- L'objectif du modèle économique est uniquement de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels : l'actif financier est évalué au coût amorti.
- L'objectif du modèle économique est à la fois de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers : l'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- Les actifs financiers qui ne sont détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Le Bon de Souscription d'Actions Inoviem ne répondant pas aux critères des deux premières catégories, il est évalué à sa juste valeur par résultat. Au 31 décembre 2022, la juste valeur du BSA a été évaluée à son coût d'acquisition car celui-ci constitue la meilleure appréciation que le Groupe peut avoir de sa juste valeur.

Ces BSA sont présentés sur la ligne des actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés.

Participations dans les entreprises associées :

Participation dans les entreprises associées (K€)	31/12/2022	31/12/2021
INOVIEM	937	1 170
TOTAL	937	1 170

Hybrigenics a fait l'acquisition de 33,29% des parts de la société INOVIEM en date du 25 juin 2021 pour un prix d'acquisition de 1 347 KEUR.

La valorisation des titres de Inoviem au 31 décembre 2022 intègre la quote-part de résultat du groupe depuis la date d'acquisition.

NOTE 7 Stocks

Principe comptable

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est calculée par rapport au prix de vente estimé, diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

L'évaluation des dépréciations sur stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

Les stocks se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières,	11 919	1 014	10 905	10 130	858	9 273
En cours de production	1 461		1 461	1 332		1 332
Produits finis	697	13	683	1 179	24	1 155
Marchandises	-		-	127		127
TOTAL	14 076	1 027	13 049	12 769	882	11 887

NOTE 8 Créances clients

Principe comptable

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Le poste client se décompose comme suit :

K€	31/12/2022	31/12/2021	variation
Créances clients	5 798	6 677	- 880
Clients douteux	1 191	1 237	- 46
Factures à établir	-	-	-
Provisions pour dépréciation	- 1 120	- 1 120	- 0
TOTAL	5 869	6 795	- 926

Le risque de non-recouvrement est étudié, en concertation avec la direction commerciale, compte tenu de l'antériorité des créances et de la situation de la contrepartie. A la suite de cette analyse, les créances sont dépréciées dès lors qu'un risque est identifié.

Echéances créances clients

Créances clients échues et non dépréciées		31/12/2022
<i>En K€</i>		
	Depuis moins de 30 jours	939
	Depuis 30 à 60 jours	138
	Depuis 60 à 90 jours	- 90
	Depuis 90 jours ou plus	1 171
Total des créances clients échues et non dépréciées		2 158

Créances clients échues et non dépréciées en K€		31/12/2021
	Depuis moins de 30 jours	758
	Depuis 30 à 60 jours	38
	Depuis 60 à 90 jours	134
	Depuis 90 jours ou plus	1 301
Total des créances clients échues et non dépréciées		2 231

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

<i>K€</i>	31/12/2022	31/12/2021	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	1 029	312	717
Personnel	39	65	- 26
Impôt sur les bénéfices	866	1 890	- 1 024
Impôts et taxes	1 773	1 346	427
Autres créances	1 373	1 134	240
Charges à étaler	0	0	-
Charges constatées d'avance	599	427	172
TOTAL	5 680	5 174	506

Les créances d'impôt exigibles correspondent aux crédits d'impôts des sociétés du Groupe au titre de CIR 2021 et 2022 non encaissés au 31 décembre 2022.

Les autres créances correspondent au produit de cession de l'activité Wellness non encaissé au 31/12/2022.

NOTE 10 Trésorerie

Principe comptable

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

K€	31/12/2022	31/12/2021	variation
Valeurs mobilières de placement	-	-	
Comptes à terme	-	-	
Disponibilités	4 388	4 203	185
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	4 388	4 203	185
Banques créditrices	-	- 68	68
Mobilisations de créances	-	-	-
TOTAL TRESORERIE PASSIVE	-	- 68	68
TRESORERIE NETTE	4 388	4 136	252

NOTE 11 Passifs financiers

Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)	31/12/2022	31/12/2021	variation
Avances conditionnées (part >1 an)	766	976	-210
Passifs locatifs (part >1 an)	4 283	4 869	-587
Emprunts obligataires	-	-	-
Cautions reçues	-	-	-
Emprunts (part >1 an)	5 383	4 033	1 350
Emprunts (part >5 ans)	-	150	-150
TOTAL	10 432	10 028	404

Dettes financières à moins d'un an (K€)	31/12/2022	31/12/2021	variation
Avances conditionnées	1 678	375	1 303
Passifs locatifs (part < 1 an)	568	650	-82
Intérêts courus sur emprunt obligataire	-	-	-
Factor	1 336	3 197	-1 861
Cautions reçues	-	68	-68
Emprunts obligataires	-	903	-903
Emprunt (part <1 an)	1 352	581	771
<i>Sous total</i>	4 934	5 774	-840
Banques créditrices	-	68	-68
Mobilisations de créances	-	-	-
<i>Sous total</i>	-	68	-68
TOTAL	4 934	5 842	-908

Total des dettes financières (K€)	31/12/2022	31/12/2021	variation
Avances conditionnées (a)	2 445	1 351	1 094
Emprunts bancaires (b)	6 736	4 764	1 972
Passifs locatifs (c)	4 850	5 519	-669
Emprunts obligataires (d)	-	903	-903
Cautions reçues (e)	-	68	-68
Factor (f)	1 336	3 197	-1 861
Banques créditrices	-	68	-68
Mobilisations de créances (g)	-	-	-
TOTAL	15 367	15 871	-504

a) L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe de 2 445 K€ se compose de :

- 773 K€ d'avances remboursables apportées par DMS Imaging SA ;
- 82 K€ d'avance COFACE/BPI assurance prospection au profit de la société AXS Médical positionnée dans les dettes moins d'un an ;
- 171 K€ au titre d'une avance octroyée à DMS en février 2017 par la BPI et la Région dans le cadre des prêts à taux zéro pour l'innovation. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 95 K€ et pour 76 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans ;
- 537 K€ envers la BPI au titre d'une avance versée à DMS dans le cadre d'un programme d'aide aux financements des projets de R&D. L'avance totale liée à ce projet est de 700K€, elle est remboursable sur 5 ans à compter de novembre 2021, 140 K€ ont été portés en dettes à moins d'un an et 397 K€ en dette à plus d'un an et moins de 5 ans;
- 302K€ envers la BPI au titre d'une avance versée à DMS dans le cadre d'un programme d'aide aux financements des projets de R&D. L'avance totale prévue liée à ce projet est de 400K€ dont 78 K€ restent

à percevoir. 122 K€ de nouvelles avances obtenues dans le cadre du projet de R&D PIA3 ont été perçues sur l'exercice. L'avance est remboursable sur 5 ans à compter de janvier 2022, 101k ont été portés en dette à moins d'un an et 201 K€ en dette à plus d'un an et moins de 5 ans ;

- 579 K€ d'avances remboursables relatives à l'activité Wellness et reclassées depuis en passif destinés à être cédés (non transférées au repreneur) ;

L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire des activités destinées à être cédées se compose de :

- 111 K€ au titre d'un contrat d'assurance prospection conclu le 1^{er} octobre 2016 au profit de STEM CIS. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 111 K€ et reclassée en passifs destinés à être cédés.

(b) Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 6 736 K€ et se décomposent comme suit :

- APELEM a souscrit au dernier trimestre 2020 et au premier trimestre 2021 auprès de deux établissements bancaires un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant total de 2 900 K€. Le solde restant dû s'élève à 2 865 K€ dont 769 K€ à moins d'un an, 2 096 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- APELEM a souscrit en juin 2022 auprès de deux établissements bancaires un Prêt Garanti par l'Etat complémentaire pour un montant total de 3 000 K€, dont 375 K€ à moins d'un an, 2 625 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- APELEM a souscrit au troisième trimestre 2021 auprès de la BPI un prêt bonifié pour un montant total de 871 K€ dont 208 K€ à moins d'un an, 663 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.

Les emprunts auprès des établissements de crédit pour les activités destinés à être cédées se composent comme suit :

- STEM CIS a souscrit un emprunt de 150 K€ en février 2017 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovations » pour une durée de 7 ans à un taux fixe de 4.93%. Le premier versement d'intérêts est intervenu en mars 2017 et le dernier remboursement interviendra le 30 septembre 2024. Le solde restant dû au s'élève à 53 K€ dont 30 K€ à moins d'un an, 23 K€ à plus d'un an. Cet emprunt a été reclassé en passifs destinés à être cédés.
- STEM CIS a souscrit un emprunt de 300 K€ en mars 2017 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovations » pour une durée de 7 ans à un taux fixe de 5.12%. Le premier versement d'intérêts est intervenu en mars 2017 et le dernier remboursement interviendra le 30 septembre 2024. Le solde restant dû au s'élève à 105 K€ dont 60 K€ à moins d'un an et 45 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans. Cet emprunt a été reclassé en passifs destinés à être cédés.
- STEM CIS a souscrit un emprunt bancaire de 994 K€ en janvier 2018 au taux fixe de 1.85%. Le solde restant dû s'élève à 257 K€ dont 205 K€ à moins d'un an et 52 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans. Cet emprunt a été reclassé en passifs destinés à être cédés.
- Adip'Sculpt a souscrit au deuxième trimestre 2020 un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 157 K€. Le solde restant dû s'élève à 137 K€ dont 40 K€ à moins d'un an et 97 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans. Cet emprunt a été reclassé en passifs destinés à être cédés.

(c) Les passifs locatifs concernent les contrats de location en cours au 31 décembre 2022 et retraités dans les comptes consolidés du Groupe conformément à IFRS 16 (cf. note 5).

(d) Au cours du premier semestre 2020, DMS avait réalisé une levée de fonds de 3 millions d'euros remboursable en 18 mois dans le cadre d'un placement privé d'obligations convertibles en actions ordinaires ou remboursables en numéraire. Cet emprunt a été entièrement remboursé en numéraire.

Au premier trimestre 2021, la société Hybrigenics a mis en place une levée de fonds d'un montant maximum de 50 millions d'euros dans le cadre d'un contrat de financement par bons d'émission d'obligations remboursables en actions de la société Hybrigenics. Le Groupe a ainsi émis 20.000 Bons au profit de la société Iris, donnant chacun

droit à l'émission d'une Obligation d'une valeur nominale de 2 500 €. Ces obligations sont remboursables en numéraire ou par émission d'actions nouvelles de la société Hybrigenics. Sur l'année 2021, la société a émis 27 479 506 actions en remboursement des obligations émises. Le solde de 903 K€ au 31 décembre 2021 a été intégralement remboursé sur l'exercice 2022.

(e) Le montant des cautions reçues pour 68 K€ est détenue par la société Hybrigenics et reclassé en passifs destinés à être cédés.

(f) La société APELEM a souscrit en 2019 un contrat d'affacturage. Il en résulte un encours de créances cédées d'un montant de 1 336 K€ au 31 décembre 2022, porté au poste des dettes financières courantes, ainsi qu'un fonds de garantie d'un montant de 409 K€ porté au poste « autres actifs courants ».

(g) En 2022, bien qu'elle dispose de lignes, la société n'a pas eu recours à des mobilisations de créances.

NOTE 12 Variation des dotations aux provisions

Principe comptable

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une dépréciation des créances clients est constituée, basée sur l'estimation des pertes de crédit attendues, conformément à IFRS 9. Une analyse du risque est effectuée de manière individuelle sur chaque créance.

K€	31/12/2021	Variation comptabilisée en OCI	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Provisions pour litiges	51	-	-	150	51	150
Provisions pour charges	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	-
<i>Sous total provisions risques et charges</i>	51	-	-	150	51	150
Indemnités de retraite	299	70	-	-	30	198
<i>Sous total indemnités de retraite</i>	299	70	-	-	30	198
TOTAL PROVISION LONG TERME	350	70		150	81	348
Provision pour litige	0	-	79	410	-	489
TOTAL PROVISION COURT TERME	-	-	79	410	-	489

La provision pour indemnités de fin de carrière diminue de 100 K€ entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022. Cette variation s'analyse comme suit :

- diminution de 70 K€ attribuable à la variation des hypothèses actuarielles (cf note 15), comptabilisée en OCI ;
- diminution nette de 30 K€ concernant le coût des services rendus et le coût financier, comptabilisée en charges de personnel et charge d'intérêt.

Concernant la provision pour litige court terme, se référer à la note 27.

K€	31/12/2021	Variation de périmètre	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Provisions sur créances clients	1 120	-	-43	51	8	1 120
Provisions sur stocks	882	-	119	148	122	1 027
Provision sur autres créances	0	-	-	1572	-	1 572
<i>Sous total provisions sur actif circulant</i>	2 002	0	77	1 772	130	3 719

NOTE 13 Autres passifs non courants

Au 31 décembre 2022 les autres passifs non courants sont constitués de produits constatés d'avance sur les subventions reçues au titre des contrats d'innovation (notamment MC2).

K€	31/12/2022	31/12/2021	variation
Fournisseurs d'immobilisations - non courant	-	-	-
Produits constatés d'avance	531	531	-
TOTAL	531	531	-

NOTE 14 Autres dettes

Le poste Autres dettes (à moins d'un an) se détaille comme suit :

K€	31/12/2022	31/12/2021	variation
Fournisseurs	11 041	9 714	1 327
Avances reçues	551	222	329
Dettes sociales	2 393	3 948	-1 555
Dettes fiscales	640	492	148
Autres dettes	351	345	6
Produits constatés d'avance	117	428	-311
Autres dettes	4 052	5 434	-1 382
TOTAL	15 093	15 148	-55

La diminution de la dette sociale est principalement liée au remboursement de la dette URSSAF (échancier COVID) et à la reprise de provision de rémunération variable non versée.

NOTE 15 Engagements de retraite

Principe comptable

Départ en retraite :

Le Groupe applique la norme IAS 19 R.

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Ce régime est en partie financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit.

Les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans
- taux d'actualisation 3.75 % (taux iboxx au 31 décembre 2022)
- Table de mortalité : INSEE 2022
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres
- Turnover faible pour les cadres et les ouvriers, et turnover fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1%

La juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2022 s'élève à 80 K€.

Une variation du taux d'actualisation de +/- 0.25% entrainerait une variation de la dette de +/- 12 K€.

NOTE 16 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2022	31/12/2021	variation
Cautions et garanties (données par DMS au profit d'Apelem)	2 965	2 965	-
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Stemcis)	257	544	- 287
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Medilink)	300	300	-
Garanties export (DMS)	72	84	- 12
Garanties export (APELEM)	984	1 275	- 291
Garanties export (MEDILINK)	6	17	- 11
BSA Air Complémentaire dans la société Innoviem	2 000	500	1 500
BSA Air Initial dans la société Innoviem	2 000	2 000	-
Nantissement du fonds de commerce (Stemcis)	1 698	1 698	-
Nantissement des actions Stemcis	1 104	1 104	-
TOTAL	11 387	10 487	900

Les « cautions et garanties » de 2 965 K€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Les « cautions et garanties » de 257 K€ correspondent à des cautions données par DMS à un établissement bancaire en appui d'emprunts souscrits par la filiale STEM CIS au cours des années 2016 et 2018.

Les « cautions et garanties » de 300 K€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Medilink.

La société Hybrigenics s'est engagé à souscrire sur demande de la société Innoviem, en une ou plusieurs tranches, et jusqu'au 31 octobre 2023, des Bons de Souscription d'Actions Complémentaires (« BSA Complémentaires ») pour une valeur maximum de trois millions d'euros, exerçables entre le 1er décembre 2023 et le 15 janvier 2024 et donnant droit à maximum 1.680 actions ordinaires nouvelles de la société Innoviem, émises à la valeur nominale. Au 31 décembre 2022, la société Hybrigenics a souscrit 2M€ de « BSA Complémentaires », il reste donc 1M€ de BSA maximum à souscrire.

Le fonds de commerce de STEM CIS a été nanti au profit d'un établissement bancaire dans le cadre des emprunts souscrits au cours des années 2016 et 2018.

Au 31/12/2022, APELEM bénéficie de 513K€ de crédit documentaire à l'importation contre 115K€ au 31/12/2021.

NOTE 17 Produits des activités ordinaires

Principe comptable

Le Groupe applique IFRS 15 depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Les ventes d'appareils sont comptabilisées en produits à la livraison en fonction des incoterms propres à chaque vente,

Les prestations de services sont comptabilisées en produits à la date de réalisation des prestations,

Les facturations périodiques de maintenance sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de la période couverte par le contrat.

Le poste est ventilé ainsi :

Produits des activités ordinaires (K€)	31/12/2022	31/12/2021 restated	variation N/N-1
Vente de marchandises	-	-	
Biens et services vendus	35 271	36 270	-999
TOTAL	35 271	36 270	-999

Conformément à IFRS 5.34, le compte de résultat comparatif a été modifié pour reclasser le résultat des activités abandonnées.

NOTE 18 Autres produits opérationnels

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres éléments constitutifs des produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

Autres produits (K€)	31/12/2022	31/12/2021 restated	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	51	5	46
Production immobilisée	1 579	1 377	202
Crédits d'impôts	155	376	-221
Autres	69	209	-140
TOTAL	1 854	1 967	-113

NOTE 19 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel (K€)	31/12/2022	31/12/2021 restated	variation N/N-1
Salaires	-4 517	-4 921	404
Charges sociales	-1 694	-2 043	348
TOTAL	-6 211	-6 963	752

L'effectif moyen du Groupe DMS s'établit à 113 salariés au 31 décembre 2022 (exclusion des salariés de la division Biotech), contre 115 au 31 décembre 2021. L'effectif moyen de la division Biotech, dont les charges salariales sont présentées en résultat des activités abandonnées, est de 19 salariés au 31 décembre 2022.

NOTE 20 Autres charges opérationnelles courantes

Les "Autres charges opérationnelles courantes" se décomposent ainsi :

Autres charges opérationnelles courantes (K€)	31/12/2022	31/12/2021 restated	variation N/N-1
Autres charges	- 59	- 40	- 19
Impôts et taxes	- 220	- 228	8
TOTAL	- 279	- 268	- 11

NOTE 21 Autres produits et autres charges opérationnelles

Principe comptable

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Le poste « Autres produits et charges opérationnel non courants » inclut les éléments répondant à la définition de la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Les autres produits et autres charges opérationnelles se décomposent ainsi :

Autres produits et autres charges opérationnels non courant (K€)	31/12/2022	31/12/2021 restated	variation N/N-1
Produits \ Charges sur cessions d'immo	1 687		1 687
Reprise de provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles			-
Variation de juste valeur des dettes fournisseurs d'immobilisation			-
Autres produits	-		-
Autres produits opérationnels non courants	1 687	-	1 687
Dotation aux provisions pour dépréciations de goodwill	- 893		- 893
Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	- 150	- 142	- 8
Cessions et dépréciations d'immobilisations		- 105	105
Frais acquisition ASIT		- 1 388	1 388
Provisions exceptionnelles	- 410		- 410
Charge de cotation IFRS 2	- 2 981		- 2 981
Provision sur créance d'impôt R&D	- 1 571		- 1 571
Autres charges	- 1 247		- 1 247
Autres charges opérationnelles non courantes	- 7 252	- 1 635	- 5 617
Total	- 5 565	- 1 635	- 3 930

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 5.6M€ au 31 décembre 2022 et sont constitués de :

- Une charge de cotation comptabilisée dans le cadre de l'opération d'apport de l'activité Imagerie Médicale du groupe DMS à DMS Imaging pour 2.9M€ (cf. traitement comptable ci-dessous),
- Une provision pour dépréciation de 1.6M€ comptabilisée sur les créances d'impôt apportées par la société DMS Imaging et pour lesquelles la direction estime que le recouvrement est incertain consécutivement à des discussions entamées avec l'administration fiscale belge au mois de juillet 2022,
- Une provision pour dépréciation de 0.9M€ comptabilisée sur le goodwill de la société AXS,
- Une plus-value de cession de 0.6M€ sur l'activité Wellness cédée à la société CES Management au mois de janvier 2022.

Charge de cotation et traitement comptable de l'opération d'apport de l'activité Imagerie médicale de DMS à DMS Imaging ex ASIT et charge de cotation

Parties concernées par l'opération :

- Le sous-ensemble Imagerie Médicale du groupe DMS a pour activité la conception, production et commercialisation d'appareils de radiologie, ostéodensitométrie et posturologie. Il est composé des filiales APELEM, Medilink et AXS et de leur filles. Il emploie 115 salariés basés en France à Gallargues-le-Montueux (Gard) et réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires à l'export.
- DMS Imaging SA ex ASIT était une société de biotechnologie dont la mission était de rechercher des traitements d'immunothérapie contre les allergies alimentaires. Son produit candidat phare gp-ASIT+™, développé pour le traitement de rhinites allergiques dues au pollen, n'a pas atteint son objectif principal mené pour la seconde étude de Phase III. En conséquence la société a annoncé l'arrêt de son programme de développement et elle s'est placée sous procédure de redressement judiciaire. Depuis cette date, les actifs de la société se sont trouvés provisoirement réduits à sa trésorerie et ses crédits d'impôt R&D.

Descriptif de l'opération :

Les sociétés DMS SA et ASIT Biotech ont entamé des discussions qui ont amené la société ASIT Biotech à présenter le 15 janvier 2021 à ses principaux créanciers un plan de redressement judiciaire intégrant le projet d'apport de l'activité Imagerie Médicale du Groupe DMS à la société ASIT Biotech et prévoyant

- Pour les créanciers salariés de la société, le règlement à 100% de leur créance
- Pour les autres créanciers le choix entre le règlement de leur créance avec un abattement de 80% ou la conversion de leur créance en actions

Ce plan a été approuvé par les créanciers de la société et par le tribunal de l'entreprise de Liège au mois de février 2021.

Le 24 janvier 2022, les sociétés DMS SA et ASIT Biotech ont annoncé la finalisation de l'opération par l'apport de la division imagerie médicale du groupe DMS à la société ASIT Biotech. La division imagerie médicale est composée des titres de la société APELEM et de ses filiales, des titres de la société AXS MEDICAL et des titres de la société MEDILINK, tous détenus à 100% par la société DMS.

Dans ce contexte, la société ASIT Biotech (renommée « DMS Imaging SA ») a procédé à deux augmentations de capital

- Une augmentation de capital préalable à l'opération afin de convertir en action les créances des créanciers ayant opté pour le scénario de conversion
- une augmentation de capital à hauteur de 45 M€ afin de rémunérer DMS SA pour son apport.

Aux termes de cette opération, DMS Group détient 88,33% des titres de la société ASIT BIOTECH, rebaptisée DMS IMAGING à cette occasion.

Traitement comptable :

Selon IFRS 10, l'acquéreur est la partie qui obtient le contrôle du nouvel ensemble. Dans le cadre de la transaction réalisée, DMS SA, actionnaire des sociétés Apelem, Medilink et AXS Medical (composant l'activité Imagerie médicale du groupe DMS), entités acquises sur le plan juridique, a obtenu le contrôle de DMS Imaging. L'ensemble formé par ces trois sociétés est en conséquence considéré comme l'acquéreur sur le plan comptable.

Bien que présentant les mêmes caractéristiques qu'une acquisition inversée, la transaction réalisée ne peut être traitée comme telle, car DMS Imaging SA, entité acquise sur le plan comptable, ne constitue pas une activité au sens d'IFRS 3.3 (cf. paragraphe parties concernées par l'opération). A ce titre, la transaction réalisée ne peut donc être traitée comme un regroupement d'entreprises (IFRS 3.B19).

Les normes IFRS ne prévoient pas de dispositions sur la comptabilisation d'une telle transaction. Par conséquent, le traitement comptable adéquat doit être déterminé au regard d'IAS 8 (paragraphe 10-12). Bien qu'IFRS 3 ne soit pas applicable, la transaction a été traitée en substance comme une acquisition inversée.

Dans ce contexte, et au regard de la substance des opérations décrite ci-avant, sur le plan comptable la différence entre le coût d'acquisition des titres de DMS Imaging et les différents éléments identifiés acquis s'analyse comme un coût de cotation comptabilisé en charges (IFRS 2.13.A et IFRIC Agenda Decision, March 2013, « *IFRS 3 Business Combinations and IFRS 2 Share-based Payment – Accounting for reverse acquisitions that do not constitute a business* »).

Une charge de cotation de 2 982K€ a ainsi été comptabilisée en charges opérationnelles non courantes dans le compte de résultat de l'exercice 2022.

NOTE 22 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

Résultat financier K€	31/12/2022	31/12/2021 restated	variation N/N-1
Produits des placements	-	-	-
Gains de change	538	56	482
Produits de cession des titres	-	155	-155
Reprise de provision	3	200	-197
Autres	33	-	33
Produits financiers	574	411	162
Coûts des emprunts et financements court terme	-220	-296	76
Pertes de change	-533	-53	-480
Effet de la désactualisation IFRS 16	-	-	-
Dotation aux provisions	-579	-	-579
VNC des actifs financiers cédés	-	-333	333
Autres	-5	-	-5
Charges financières	-1 338	-682	-656
RESULTAT FINANCIER	-764	-271	-493

NOTE 23 Impôts – Preuve d'impôt

Principe comptable

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (25% en France en 2022). Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Impôts différés :

Un périmètre d'intégration fiscale était constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK jusqu'au 31/12/2021. Le montant des déficits reportables de l'intégration fiscale à cette date était de 44 679 K€.

Consécutivement à l'opération d'apport de DMS Imaging, division imagerie médicale du groupe DMS, à la société DMS Imaging le 24 janvier 2022, le groupe d'intégration fiscal disparaît au 01/01/2022.

Dans le cadre de l'opération d'apport, DMS SA a adressé une demande d'agrément à l'administration fiscale visant à transmettre les déficits propres à l'activité Ostéodensitométrie de DMS SA à APELEM en même temps que l'activité est transférée à APELEM au 01/01/2022 pour 23.8 M€. Cette demande est en cours d'instruction.

Déficits reportables du périmètre ex Asit Biotech

La société DMS Imaging bénéficie d'un montant significatif de pertes fiscales reportables s'élevant à 67,7 MEUR au 31 décembre 2021 avant changement de contrôle. Compte tenu de l'historique financier de la Société, ces pertes fiscales reportables n'ont pas été activées dans le bilan de la Société.

L'opération d'apport avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS en 2022, qui implique un changement important dans l'actionnariat de la Société, pourrait entraîner l'application des articles 207 et 292, §2 du Code belge des impôts sur les revenus. Ces dispositions prévoient qu'en cas de changement de contrôle d'une société, les pertes fiscales reportables (mais aussi les autres déficits fiscaux) et les crédits d'impôt R&D ne sont maintenus par la société que dans la mesure où ce changement de contrôle répond à des besoins économiques ou financiers légitimes.

Sur la base de la définition commune que la notion de besoins économiques ou financiers légitimes a reçue des autorités fiscales, y compris du Service des décisions anticipées, des cours et des tribunaux, et sur la base de l'opération d'apport réalisée, il existe un risque que, en cas de contrôle fiscal à la suite de l'opération, les autorités fiscales contestent l'existence de tels besoins légitimes.

La Société n'aurait pas à enregistrer de dépréciation comptable car ces déficits reportables n'ont pas été activés au bilan de la Société.

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

En K€	31/12/2022		31/12/2021	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt et résultat des activités abandonnées	-	6 639	-	3 949
Charge ou produit théorique d'impôt		1 660		987
Autres différences permanentes			-	99
Impôts différés actifs non pris en compte	-	1 390	-	1 221
Crédit d'impôt		40		333
Déficits non activés	-	330		
TOTAL	-	20	-	0
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		-		20

NOTE 24 Gestion des capitaux propres et Capital social

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	1,18	16 120 556	-	-	16 120 556

Evolution du capital

Pas d'évolution sur l'exercice 2022.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires au 31 décembre 2022 s'élèvent à 2 507 K€ et concernent le sous-groupe Hygrigenics pour 1 094 K€ et le sous-groupe DMS Imaging pour 1 413 K€.

NOTE 25 Résultat par action

	31/12/2022	31/12/2021
<u>Numérateur (en K€)</u>		
Résultat net part du Groupe	- 6 820	- 3 875
<u>Dénominateur</u>		
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	16 120 556	16 120 556
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	16 120 556	16 120 556
<u>Résultat par actions (en euros)</u>		
Résultat net part du Groupe par action	- 0,42	- 0,24
Résultat net part du Groupe par action dilué	- 0,42	- 0,24

Il n'y a aucune action dilutive en circulation au 31 décembre 2022.

NOTE 26 Autres informations

- **Parties liées**

Les transactions entre DMS et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation.

- **Rémunération des organes de direction**

Composition des membres de direction

Du 24 janvier 2022 au 18 juillet 2022 :

- Monsieur Jean-Paul ANSEL : Président-Directeur Général
- Samuel SANCERNI, administrateur et Directeur Général Délégué

A partir du 18 juillet 2022 :

- Samuel SANCERNI : Président-Directeur Général

La direction estime que seules les personnes ci-dessus mentionnées répondent à la notion de dirigeants telle que prévue par la norme IAS 24. Par ailleurs, il est précisé que Samuel Sancerni, salarié au titre de Directeur Commercial du Groupe, n'a pas perçu de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué d'APELEM. Il percevait jusqu'au 30 juin 2021 une rémunération au titre de son mandat de Président d'AXS.

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 265 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite) selon détails ci-dessous :

K€	31/12/2022	31/12/2021
Salaires bruts versés	248	339
Rémunérations variables brutes	17	172
Jetons de présence versés à l'ensemble des administrateurs de DMS		
Avantages en nature		5
Indemnités de départ		
Avantages postérieurs à l'emploi		
TOTAL	265	516

- **Dépenses de Recherches et développement**

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe DMS a investi environ 6 % de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit 2.1 M€, contre 9 % en 2021.

La variation s'explique principalement par la mise sur le marché des développements sur l'entité Biotech STEM CIS.

K€	31/12/2022	31/12/2021
Masse salariale imputée à la R&D	1 579	2 196
Achats et études externes	523	1 063
TOTAL	2 102	3 259

- **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	Année 2022			Année 2021	
	Mazars K€	Deloitte K€	RSM K€	Mazars K€	Deloitte K€
AUDIT					
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés de la société mère	29	44		31	48
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés des filiales	60	83	16	7	46
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes de la société mère					
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes des filiales					3
Sous total Audit	89	127	16	38	98
AUTRES PRESTATIONS					
Fiscal					
Autres prestations					
Sous total autres prestations					
TOTAL	89	127	16	38	98

NOTE 27 Risques

- **Risque de marché**

Risque de liquidité et de crédit

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. Le groupe DMS pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

L'endettement bancaire et financier est décrit en note 11 du présent document.

Le groupe dispose au 31 décembre 2022 des concours bancaires financiers suivants :

- 200 K€ de lignes de mobilisation de créances de la société APELEM
- 30 K€ de découvert bancaire (société AXS Médical)
- 40 K€ de découvert bancaire (société ADIP'SCULPT)

En milliers d'euros	2022		2021		2020	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Dailly France / Lignes de crédit court terme international (MCNE)	200	-	200	-	200	-
Lignes de crédit court terme France (crédit de TVA)	-	-	-	-	-	-
Découvert bancaire	70	-	70	68	70	27

Par ailleurs, le groupe dispose également de 2 348 K€ de ligne de Crédit documentaire Import (Filiale APELEM) et engagements par signature (DMS & APELEM) :

En milliers d'euros	2022		2021		2020	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Ligne de crédit documentaire import et EPS	2 348	2 344	1 698	1 490	1 798	1 485

Au 31 décembre 2022, le groupe DMS dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	2 445	1 678	766	0
Emprunts bancaires	6 736	1 352	5 384	0
Emprunt obligataire	0	0		
Factor	1 336	1 336		
Lignes de Mobilisations de créances	0	0		
Concours bancaires courants	0	0		
Total	10 516	4 366	6 150	0

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des ressources dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2022 :

En milliers d'euros	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts et dettes financières diverses	1 678	242	1 242	97	97
Emprunts bancaires	1 352	308	222	411	411
Emprunt obligataire	0	0			
Factor	1 336	1 336			
Concours bancaires courants	0	0			
Total	4 366	1 886	1 464	508	508

Au 31 décembre 2021, le groupe DMS disposait des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En milliers d'euros	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts et dettes financières diverses	374	69	69	170	66
Emprunts bancaires	580	115	122	126	216
Emprunt obligataire	903	903			
Factor	3 197	3 197			
Concours bancaires courants	68	68			
Total	5 122	4 352	191	296	282

Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe détaillée en note 11.

GROUPE DMS

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couvertures de taux.

Risque de change

Les actifs, passifs, revenus et charges de DMS sont en grande majorité libellés en Euros. Seuls un faible pourcentage des achats sont libellés en devises. Une couverture naturelle est réalisée par un faible pourcentage de ventes en devises. En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés. Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2022, la société DMS ne détient pas d'actions propres.

- **Risques opérationnels**

Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe DMS (Division Biotech exclue) a pour activité la conception et fabrication de tables de radiologie et d'ostéodensitométrie, de négoce de produits d'imageries conventionnelle et de services après-vente.

Dans le cadre de son activité de conception et fabrication, le Groupe DMS dépend de fournisseurs de composants et de sous-traitants.

L'évolution du poids des premiers fournisseurs de la Division Imagerie Médicale (en données proforma) se présente de la manière suivante :

Part des principaux fournisseurs dans les achats de marchandises et matières consommées H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2022	9%	31%	47%
Au 31 décembre 2021	11%	41%	60%

La perte d'un fournisseur de composants ou d'un sous-traitant important pourrait avoir un impact défavorable sur la disponibilité des produits, la performance des produits, l'activité et la situation financière du Groupe DMS. De telles perturbations opérationnelles peuvent entraîner des retards de production ou des baisses de volume de production, une perte de revenus et des dépenses pour résoudre ces perturbations.

Afin de pallier ce risque de dépendance aux fournisseurs et sous-traitants, le Groupe DMS évalue régulièrement la criticité de son approvisionnement pour anticiper la qualification d'alternatives techniques et planifier les efforts de développement d'options qui garantissent la continuité et la qualité de ses activités industrielles.

A titre d'exemple, pour faire face aux difficultés en matière d'approvisionnement, notamment pour certains composants électroniques ou pièces au cours des derniers mois, le Groupe DMS a rééchelonné son planning de production pendant l'été 2022 (principalement sur les mois de juillet et août 2022), entraînant des décalages de livraisons du 3ème au 4ème trimestre 2022. Ces décalages auront un impact quasi inexistant sur le niveau d'activité escompté sur l'ensemble de l'exercice 2022 du fait d'un carnet de commandes soutenu.

Bien que le Groupe DMS ait pris en compte les risques de défaillance de ses fournisseurs et sous-traitants, ou de rupture des relations contractuelles et mis en place des mesures destinées à parer ces risques (par une politique de double sourcing pour chaque fournisseur ou de constitution de l'équivalent de 4 semaines de stocks de sécurité sur les pièces définies comme critiques), certaines défaillances définitives ou temporaires de ces derniers pourraient entraîner des conséquences sur la disponibilité des produits du Groupe DMS.

Le Groupe DMS pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le volume requis de composants auprès de nouveaux fournisseurs au même prix que celui convenu avec ses fournisseurs actuels. Le prix de tout remplacement de composant peut être supérieure au prix des composants actuels.

Le Groupe DMS peut échouer en répercutant ces augmentations de coûts sur ses clients, notamment si ces augmentations du coût de composants du Groupe DMS sont propres au Groupe DMS (en raison de perturbations à un de ses principaux fournisseurs) et non causées par des perturbations générales ou des augmentations de prix dans les marchés des matières premières.

Le Groupe DMS estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible à savoir de l'ordre d'un mois de chiffre d'affaires équivalent en 2022 à 3MEUR. Ce qui représente un

maximum car il n'est pas envisageable qu'une perte complète d'approvisionnement ait lieu sur l'ensemble de la gamme. De plus si le risque se matérialisait le Groupe DMS aurait la possibilité de renégocier avec ses clients les délais de livraison afin de ne subir que des décalages de livraison et ainsi de limiter l'impact.

Risques liés aux clients et autres débiteurs

Compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe DMS (Division Biotech exclue), sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

Le Groupe DMS ne peut exclure que ses clients manquent à leurs obligations financières envers le Groupe DMS. Il existe un risque qu'en cas de manquement des clients concernés à leurs obligations envers le Groupe DMS, les garanties bancaires ou assurances ne soient pas suffisantes et le Groupe DMS, bien qu'elle puisse exercer un recours contre le client, supporte néanmoins le risque de ne pas pouvoir récupérer la totalité des sommes dues par le client défaillant. De plus, le suivi des débiteurs engendre des surcoûts internes et externes (envoi de mises en demeure, assignations, frais de justice).

L'évolution du poids des principaux clients de la Division Imagerie Médicale en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	31/12/2022	31/12/2021
Premier client	33%	23%
5 premiers clients	52%	55%
10 premiers clients	64%	69%

Afin de se prémunir de ce risque, le Groupe DMS a contracté une assurance COFACE sur les clients de la filiale APELEM.

L'assurance COFACE couvre le risque de crédit (non-règlement des factures) sur tous les clients assurables à concurrence de 100% du montant. Certains clients ne sont pas assurables s'ils sont situés dans des pays non assurés par la COFACE ou s'ils sont considérés comme ayant une situation financière trop risquée par la COFACE. Les clients non assurables par la COFACE sont principalement les clients institutionnels (états/ ministères...) car la COFACE n'assure pas les clients publics. Cela concerne tous les hôpitaux publics français (UGAP, UNIHA) et les contrats financés par des organismes internationaux dans les pays à risque (contrat Banque 17 Mondiale Ouzbekistan par exemple Le Groupe DMS suit ainsi la situation financière de ses principaux clients grâce au rating COFACE.

A date, le Groupe DMS n'a pas connaissance de problème particulier concernant la situation financière de ses clients. En dehors de ces assurances, le Groupe DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes. Si les clients ne sont pas assurables par l'assurance COFACE, le Groupe DMS exige un paiement intégral en avance ou des lettres de crédit qui couvrent l'intégralité de la commande.

Pour les hôpitaux français, le Groupe DMS estime que le risque de non-recouvrement est faible et ne prend pas de garantie. Pour les clients financés par des organismes internationaux, l'organisme se porte généralement garant en cas de défaillance du client. Pour les clients internationaux non assurables ou non couverts par un organisme international, le Groupe DMS demande soit un prépaiement, soit une lettre de crédit.

Sur les 10 premiers clients du Groupe DMS, 5 ne sont pas assurés COFACE ; parmi eux 2 fournissent des lettres de crédit et 3 sont des clients historiques sur lesquels le Groupe DMS Imaging prend un risque mais avec un encours autorisé en adéquation avec le volume de chiffre d'affaires annuels réalisés (par exemple une table de radiologie en encours maximum). Les 5 autres clients assurés COFACE ont des ratings allant de 10 à 3 sur 10.

Sur l'exercice 2021, les créances pour clients douteux se sont élevées à 1,24 MEUR soit 16% des créances clients 2021. Au 31 décembre 2022, les créances pour clients douteux se sont élevées à 1,19 MEUR soit 17% des créances clients au 31 décembre 2022. Certaines de ces créances sont anciennes. Les créances douteuses ne sont pas couvertes par l'assurance COFACE.

Une situation financière fragilisée des clients du Groupe DMS pourrait entraîner une augmentation des défauts de paiement sur les obligations financières envers le Groupe DMS, ce qui pourrait entraîner une perte de revenu. Néanmoins le nombre de clients permet de limiter ce risque.

Le Groupe DMS estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

- **Risques juridiques - Litiges**

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Risque lié au changement de contrôle induit par l'Opération : perte des déficits reportables et des créances d'impôt détenus par la Société avant l'opération d'apport en cas de changement de contrôle

La Société DMS Imaging SA bénéficie d'un montant significatif de pertes fiscales reportables s'élevant à 67,7 MEUR au 31 décembre 2021 avant changement de contrôle. Compte tenu de l'historique financier de la Société, ces pertes fiscales reportables n'ont pas été activées dans le bilan de la Société.

L'opération d'apport avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS en 2022, qui implique un changement important dans l'actionnariat de la Société, pourrait entraîner l'application des articles 207 et 292, §2 du Code belge des impôts sur les revenus. Ces dispositions prévoient qu'en cas de changement de contrôle d'une société, les pertes fiscales reportables (mais aussi les autres déficits fiscaux) et les crédits d'impôt R&D ne sont maintenus par la société que dans la mesure où ce changement de contrôle répond à des besoins économiques ou financiers légitimes.

Sur la base de la définition commune que la notion de besoins économiques ou financiers légitimes a reçue des autorités fiscales, y compris du Service des décisions anticipées, des cours et des tribunaux, et sur la base de l'opération d'apport réalisée, il existe un risque que, en cas de contrôle fiscal à la suite de l'opération, les autorités fiscales contestent l'existence de tels besoins légitimes.

Aussi en cas de remise en cause des pertes fiscales reportables, la Société n'aurait pas à enregistrer de dépréciation comptable car ces déficits reportables n'ont pas été activés au bilan de la Société. Elle constaterait cependant la disparition d'un actif hors bilan significatif en montant.

Cependant, compte tenu du nouvel objet social de la société : activité de holding, et compte tenu de la fiscalité applicable à ce type de société, la Société DMS Imaging n'anticipait pas de pouvoir utiliser une part significative de ces déficits. La perte d'opportunité est donc relative.

Le groupe estime que la probabilité de ce risque est élevée et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible.

Litiges

- *Litige entre AXS MEDICAL et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS*

Les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour révocation abusive et pour une action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Par jugements du tribunal de commerce de Montpellier en première instance en juillet 2018 et mai 2019, et en appel en janvier 2022 et en juin 2022, les demandeurs ont été déboutés de leurs demandes. Les demandeurs ont formé un pourvoi en cassation pour les deux affaires. L'arrêt du 7 juin 2022 de la Cour confirme le jugement de première instance dans le cadre de l'action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS. A ce jour, aucune date d'audience n'a été fixée pour l'action en révocation abusive. Dans le cas où la révocation abusive serait admise, AXS MEDICAL pourrait devoir dédommager les demandeurs pour un montant estimé de l'ordre de 55 KEUR.

Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, la Société n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 31 décembre 2022.

Le groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

- *Litige avec l'ancien dirigeant d'ASIT Biotech – Thierry LEGON*

En avril 2019, l'ancien PDG de d'ASIT Biotech, Monsieur Thierry Legon a intenté une action en justice contre ASIT Biotech afin d'obtenir de cette dernière le paiement d'une indemnité de rupture correspondant à deux années de rémunération calculée sur la base de la rémunération fixe et variable versée par ASIT Biotech à Monsieur Legon pour les deux dernières années précédant la rupture, soit 830.266,50 EUR plus intérêts et 35.346,50 EUR au titre de remboursement des taxes payés dans le cadre de l'attribution de warrants perdus.

Par jugement en date du 20 janvier 2022, DMS Imaging a été condamnée à verser à M. Legon des dommages et intérêts de 529.650,00 EUR plus intérêts de retard (estimés à 106.000,00 EUR). M. Legon a quant à lui été condamné à verser 52.647,48 EUR à la société DMS Imaging à titre d'indemnisation indue portant ainsi le montant total de la créance de M. Legon à 477.002,50 EUR. Les délais d'appel ont expiré et la décision est passée en force de chose jugée. Toutefois, les modalités de la décision (paiement en espèces ou en actions) ne sont pas précisées dans le jugement.

Le jugement n'a pas fait l'objet d'un appel, un accord a été signé entre la Société et M. Legon statuant sur un paiement en actions sous condition suspensive de l'annulation de la révocation du PRJ.

En parallèle, M. Thierry Legon a engagé une procédure distincte devant le tribunal de commerce de Liège à l'encontre de la Société, demandant la révocation du plan de réorganisation, tel qu'approuvé par les créanciers de la Société et homologué par le tribunal le 9 février 2021.

Dans le cadre de cette procédure concernant le plan de réorganisation judiciaire, le Tribunal de commerce a jugé – par défaut – que la Société ASIT Biotech n'avait pas mis en œuvre le plan approuvé à l'égard de M. Legon et a décidé par conséquent de révoquer le plan de réorganisation, tel qu'homologué par le Tribunal de l'entreprise de Liège le 9 février 2021. Ce jugement a fait l'objet d'une publication légale le 16 novembre 2022.

Cette décision est sans impact sur l'apport en nature des activités d'imagerie de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS à DMS Imaging. Malgré cette révocation, les effets du plan de réorganisation judiciaire sont partiellement garantis. Les transactions et paiements déjà réalisés restent en vigueur et sont maintenus.

DMS Imaging a fait appel de ce jugement auprès de la Cour d'appel de Liège.

Si l'appel est rejeté et que le plan de réorganisation reste révoqué, cela reste sans effet sur l'apport en nature des activités d'imagerie de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS à DMS Imaging, ni sur les paiements et les transactions déjà effectués.

Néanmoins, cela signifie que les créanciers qui ont d'abord accepté un paiement de 20% de leur créance (et donc une réduction de 80% de leur créance) seront rétablis dans leurs droits et, dans la mesure où ils ont déjà été payés, pourront réclamer les 80% restants.

Le montant théorique maximal qui pourrait être réclamer par l'intégralité des créanciers pour le solde de leur créance serait de 4,3 MEUR auxquels s'ajouterait la créance de M. Legon de 477.002,50 EUR qui serait intégralement due, soit un total maximal de 4,8 MEUR.

La Société estime le risque que l'intégralité des créanciers viennent à demander le règlement du solde de leur créance peu probable.

A l'inverse, les conversions en actions sont maintenues et les créanciers concernés ne récupèrent pas leurs droits. C'est d'autant plus vrai maintenant que ces créanciers ont signé une renonciation. Le plan étant révoqué, si les créanciers venaient à réclamer le solde de leur créance pour un montant total supérieur à 250.000 euros, cela menacerait la continuité d'exploitation de la Société, celle-ci aura néanmoins la possibilité de déposer une nouvelle demande de réorganisation judiciaire. Si un nouveau plan devait être introduit, celui-ci devrait à nouveau faire l'objet d'une approbation des créanciers.

Le seul fait de la révocation ne justifie pas de déclarer irrecevable une nouvelle demande de réorganisation judiciaire (Cass. 12 octobre 2017, C.17.0071.N.), RW 2018-19, n° 23, p.904).

Cette nouvelle demande de réorganisation implique des limitations aux droits du débiteur dont le plan est révoqué ; étant donné que le plan révoqué a été approuvé à la fin d'une procédure de réorganisation judiciaire qui avait été entamée plus de trois ans mais moins de cinq ans auparavant, la nouvelle procédure ne peut pas affecter les droits acquis des créanciers obtenus au cours de la procédure précédente.

Les options proposées aux créanciers seraient identiques au précédent plan à savoir un règlement en numéraire à hauteur de 20% de la créance (déduction faite des 20% déjà acquis) ou un règlement à 100% hors intérêt en actions de la Société. Les modalités précises de ce nouveau plan restent à définir notamment s'agissant de l'échéancier de paiement. Ce choix d'options serait proposé à tous les créanciers (hors ceux qui ont d'ores et déjà convertis en actions de la société) pour le montant total des créances qui pourraient être réclamées à savoir 4,8 MEUR étant entendu que les 20% déjà perçus pas les créanciers ayant choisi l'option numéraire restent acquis.

La société, qui sera désormais représentée dans le cadre de cette procédure d'appel, estime que le risque que le jugement soit confirmé est faible dans la mesure où le plan de réorganisation judiciaire peut toujours être mis en œuvre, et notamment exécuté à l'égard du créancier concerné.

Par conséquent, si l'appel est gagné et que le plan reste en vigueur, seule la créance de M. Legon serait à régler à hauteur de 100% en action de la société DMS Imaging.

La Société DMS Imaging a comptabilisé une provision de 478 KEUR au 31 décembre 2022 sur la base des dernières estimations en cours.

- *Litige entre la société DMS Imaging SA et la région Wallonne :*

ASIT Biotech a soumis son plan de réorganisation judiciaire le 11 janvier 2021. Le plan a été approuvé par les créanciers de ASIT Biotech le 3 février 2021. Le tribunal de Liège a approuvé le plan de réorganisation judiciaire (PRJ) de ASIT Biotech le 9 février 2021. Un créancier, la Région wallonne, a fait appel du jugement approuvant le plan de réorganisation judiciaire.

En septembre 2021, la Cour d'appel de Liège a confirmé la décision du tribunal de Liège approuvant le plan.

Le 18 janvier 2022, DMS Imaging a été informée que la Région Wallonne avait formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel. La Cour a rejeté ce pourvoi en date du 1er décembre 2022.

Risques liés à la dépendance du groupe à la détention de certifications : la perte de ces certifications peut affecter négativement l'activité et la situation financière de DMS Imaging

Dans le domaine de la radiologie et de l'ostéodensitométrie, les activités de DMS IMAGING, sont entièrement organisées par sa filiale Apelem. Les principales normes et réglementations appliquées aux produits fabriqués sous la marque Apelem en fonction des territoires où ils sont commercialisés sont :

(i) ISO 13485 - Norme internationale définissant des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour l'industrie des dispositifs médicaux de class IIB qui permet d'obtenir la certification European Conformity (CE) – L'ISO 13 845 est délivrée par l'organisme notifié⁴ la société SGS Belgique en charge de la certification pour Apelem. La certification atteste que les produits sont conformes aux directives de l'Espace Economique Européen (EEE) ; Cette certification CE permet de commercialiser les produits sur le territoire européen. Des audits périodiques sont réalisés par SGS Belgique.

(i) Certification de la Food and Drug Administration (FDA) - administration américaine responsable de la protection et de la promotion de la santé publique La certification FDA permet de commercialiser les produits sur le territoire nord-américain. La FDA réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(ii) Certification Therapeutics Goods Administration (TGA) – administration australienne responsable des médicaments, des dispositifs médicaux et autres produits liés à la santé La certification TGA permet de commercialiser les produits sur le territoire australien. La TGA réalise des audits réguliers (audits documentaires) pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(iii) Certification China State Food and Drug Administration (SFDA) – régulateur du marché des dispositifs médicaux en Chine. La certification SFDA permet de commercialiser les produits sur le territoire chinois. La SFDA réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(iv) Certification Anvisa - L'Agence brésilienne de réglementation sanitaire est un organisme de réglementation du gouvernement brésilien, responsable de la réglementation et l'approbation des médicaments, des normes sanitaires et de la réglementation de l'industrie alimentaire. La certification Anvisa permet de commercialiser les produits sur le territoire brésilien. L'Agence Brésilienne de réglementation sanitaire réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

Les produits tables télécommandées (R/F) possèdent les certifications CE et FDA.

Les produits d'ostéodensitométrie possèdent les certifications CE et Anvisa (Brésil), TGA (Australie) et SFDA (Chine).

Les produits de négoce portent le marquage CE de conformité à la normes ISO 13485 de leur fabricant. Chaque certification est attachée à un produit.

Si lors d'un audit il est révélé que la Société ne se conforme pas à une ou plusieurs des réglementations locales, elle pourrait subir des suspensions temporaires ou définitives des certifications entraînant l'arrêt DE commercialisation des produits audités. Cette suspension est uniquement envisageable dans le cas de manquement grave ayant un impact direct sur la sécurité des patients.

Le cas échéant, la suspension de ces certifications est temporaire dans l'attente d'une remise en conformité et d'un nouvel audit ou inspection. Seule la non remise en conformité par rapport au référentiel de la norme peut aboutir à une suspension définitive.

Une perte de ces certifications entrainerait un arrêt de ventes temporaires sur les zones afférentes.

Afin de couvrir au mieux le risque de perte de ces certifications, DMS Imaging, au travers de sa filiale Apelem, a mis en place une veille normative et réglementaire et assure également un suivi régulier de ses produits en collaboration avec les laboratoires de test et l'organisme notifié de Apelem à savoir la SGS Belgique qui effectue des audits réguliers.

En complément, le Groupe DMS Imaging effectue une veille en propriété industrielle assurée par l'équipe R&D, et a embauché en aout 2013 une personne dédiée à ce sujet. Le Groupe DMS Imaging dispose une équipe en charge du management de la qualité et des affaires réglementaire de 10 personnes soit près de 10 % des effectifs de la Société. La Société est de plus accompagnée par la société Cassiopi sur ces sujets.

Cette veille est complétée par ses distributeurs qui assurent la remontée d'informations au niveau de chaque pays vers lesquels le Groupe DMS Imaging distribue ses produits.

Apelem est de plus membre du SNITEM (Syndicat National de l'Industrie et des Technologies Médicales) qui assure cette veille au niveau international en collaboration avec ses 3 spécialistes réglementaires.

Les certifications de la Division Imagerie Médicale n'ont jamais été suspendues par le passé. La groupe n'a pas connaissance de motifs quelconque de remise en cause de ses autorisations dans le futur. Les derniers audits ISO 13 485, TGA, SFDA, FDA et ANVISA ont eu lieu en 2022 sans non-conformité majeures constatées.

Le groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen car elle se donnerait les moyens de corriger les écarts majeurs dans un délais court.

Risque lié à la non prise en compte d'une facture émise par la précédente direction de la société DMS Imaging et dont le paiement si la facture s'avérait justifiée peut affecter négativement l'activité et la situation financière du Groupe

En mars 2022, après la finalisation de la transaction d'apport de la branche Imagerie Médicale, il a été adressé à la Société DMS Imaging SA une facture émanant de la précédente direction relative au paiement d'une rémunération variable liée à la réalisation de la transaction. Le conseil d'administration de la société avait, au mois de décembre 2021, approuvé le principe de cette rémunération mais avait reporté à un conseil d'administration ultérieur, la détermination du montant de cette prime.

Cette facture qui n'avait pas été intégrée dans les calculs de parité liée à l'opération d'apport partiel d'actifs doit être étudiée par le conseil d'administration et discutée avec la précédente direction.

Aucune provision n'a été enregistrée à ce titre dans les comptes de la Société.

Si cette facture devait être justifiée, le paiement de celle-ci aurait un impact négatif sur la situation financière du Groupe.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

Mazars
109, rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06
S.A.S. au capital de 5 986 008 euros
351 497 649 RCS Lyon
Société de Commissariat aux comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Diagnostic Medical Systems

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR
30660 Gallargues-le-Montueux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
109, rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06
S.A.S. au capital de 5 986 008 euros
351 497 649 RCS Lyon
Société de Commissariat aux comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Diagnostic Medical Systems

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR
30660 Gallargues-le-Montueux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Diagnostic Medical Systems

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Diagnostic Medical Systems relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

« Evaluation de la valeur recouvrable des Goodwill »

Votre Groupe apprécie à chaque clôture la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et constate, le cas échéant, une dépréciation comme cela est décrit en note 4 des annexes aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à contrôler que cette note de l'annexe fournit une information appropriée.

« Immobilisation et amortissement des frais de développement »

La note 4 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables et les modalités d'estimation relatives aux frais de développement. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que les informations fournies dans cette note de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon et Castelnau-le-Lez, le 27 avril 2023

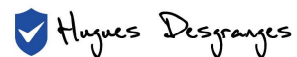
Les commissaires aux comptes,

Mazars

Deloitte & Associés

 Séverine HERVET

Séverine HERVET

 Hugues DESGRANGES

Hugues DESGRANGES

SA DMS

9 AVENUE DU CANAL PHILIPPE LAMOUR

30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX

Exercice clos le : 31 décembre 2022

SIRET : 38987314200050



SOMMAIRE

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTES ANNUELS

Bilan - Actif

Bilan - Passif

Compte de résultat

ANNEXE COMPTABLE

Annexe des comptes annuels

3

4

5

6

7

8



COMPTES ANNUELS



BILAN - ACTIF

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au 31/12/21
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				1 289 943
Frais de développement				138 727
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				198 807
Immobilisations incorporelles en cours				96 000
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				107 829
Autres immobilisations corporelles				200 743
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	47 929 323	579 973	47 349 350	20 691 165
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 195 150		1 195 150	150
Prêts				
Autres immobilisations financières				167 910
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	49 124 473	579 973	48 544 500	22 891 274
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				1 798 185
En-cours de production (biens et services)				124 050
Produits intermédiaires et finis				445 787
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 454		5 454	193 566
Créances				
Clients (3)	666 308		666 308	652 130
Clients douteux, litigieux (3)				32 193
Clients Factures à établir (3)	21 087		21 087	605 895
Personnel et comptes rattachés (3)	4 897		4 897	6 205
Créances fiscales et sociales (3)	715 729		715 729	1 383 298
Groupe et associés (3)	3 702 560	1 115 690	2 586 871	10 113 902
Débiteurs divers (3)	2 144 077		2 144 077	163 926
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	155 800		155 800	233 599
Charges constatées d'avance (3)	8 968		8 968	8 467
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 424 879	1 115 690	6 309 189	15 761 202
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				3 457
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	56 549 352	1 695 663	54 853 689	38 655 933

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN - PASSIF

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 19 095 511)	19 095 511	19 095 511
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 345 004	1 345 004
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	186 132	110 401
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481	1 954 481
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 421 077	7 421 077
Report à nouveau	409 459	1 514 617
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	19 542 847	-1 029 427
SITUATION NETTE	49 954 511	30 411 664
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	49 954 511	30 411 664
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	579 000	1 752 667
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	579 000	1 752 667
PROVISIONS		
Provisions pour risques	150 000	3 457
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	150 000	3 457
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	1 286 407	2 107 998
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		7 152
Fournisseurs	2 226 008	790 167
Fournisseurs, factures non parvenues	390 138	2 138 563
Dettes fiscales et sociales	184 689	1 444 480
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		-214
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	4 087 242	6 488 145
Écarts de conversion passif	82 936	
TOTAL GÉNÉRAL	54 853 689	38 655 933

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

4 087 242

6 480 994



COMPTE DE RÉSULTAT

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens & serv.)	175 214	5 598 202	-5 422 987	-97
Montant net du chiffre d'affaires	175 214	5 598 202	-5 422 987	-97
Production stockée		-105 174	105 174	-100
Production immobilisée		340 362	-340 362	-100
Subventions d'exploitation		8 000	-8 000	-100
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	120 146	26 762	93 384	349
Autres produits	33 017	199	32 818	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	328 378	5 868 351	-5 539 974	-94
Achats de marchandises	175 772	3 270	172 502	
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 468 491	-2 468 491	-100
Variation de stocks		-194 462	194 462	-100
Autres achats et charges externes	579 113	3 007 553	-2 428 440	-81
Impôts, taxes et versements assimilés	-2 917	27 343	-30 259	-111
Salaires et traitements	-308 878	1 162 307	-1 471 185	-127
Charges sociales	-146 968	509 590	-656 557	-129
Dotations aux amortissements et dépréciations		774 883	-774 883	-100
Sur immo : dotations aux amortissements				
Sur immo : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.		24 109	-24 109	-100
Dotations aux provisions				
Autres charges	2 540	-1 544	4 084	-264
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	298 663	7 781 538	-7 482 875	-96
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	29 715	-1 913 187	1 942 901	-102
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	107 840	130 236	-22 396	-17
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges	1 020 591	77 060	943 531	
Différences positives de change	292 318	251	292 067	
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 420 749	207 547	1 213 202	585
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	684 090	1 077 199	-393 109	-36
Intérêts et charges assimilées (4)	13 757	74 451	-60 694	-82
Différences négatives de change	1 893	105	1 788	
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	699 740	1 151 755	-452 015	-39
RÉSULTAT FINANCIER	721 009	-944 208	1 665 217	-176
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	750 723	-2 857 395	3 608 118	-126
Produits exceptionnels	41 206 814	3 491 412	37 715 402	
Charges exceptionnelles	22 394 728	1 760 282	20 634 445	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	18 812 087	1 731 130	17 080 957	987
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	19 963	-96 838	116 801	-121
TOTAL DES PRODUITS	42 955 941	9 567 311	33 388 630	349
TOTAL DES CHARGES	23 413 094	10 596 738	12 816 356	121
Bénéfice ou Perte	19 542 847	-1 029 427	20 572 274	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

77 728

10 996



ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 54 853 689,26 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 19 542 846,79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Cession activité Wellness :

Le 12 janvier 2022, la société DMS a annoncé la cession de son activité Wellness à la société CES Management SA, actionnaire majoritaire de la société suisse BEBO Health, spécialisée dans la distribution de produits innovants et exclusifs dédiés à la santé, au sport et au bien-être. DMS Wellness commercialisait notamment la solution Celliss, équipement haut de gamme pour les soins du corps dédié aux traitements amincissants et anticellulite. La rémunération de cette opération a été réalisée en numéraire et en titres générant une plus-value de cession de 599 K€ dans les comptes consolidés du groupe sur la période.

Apports partiels d'actifs :

Le 24 janvier 2022, les activités Ostéodensitométrie des sociétés DMS et Medilink ont été transférées à la société Apelem par voie d'apport partiel d'actifs. Ces deux opérations de restructuration interne ont été réalisées avec une date d'effet comptable et fiscale au 1er janvier 2022. A l'issue de cette opération, la société DMS n'exerce plus d'activité commerciale mais une activité de holding. Elle gère ainsi les participations détenues dans les activités d'imagerie médicale via sa filiale DMS Imaging (ex-ASIT) et les activités biotech via sa filiale Hybrigenics.

Apport de DMS Imaging, division imagerie médicale du groupe DMS, à la société ASIT Biotech :

Le 24 janvier 2022, la société DMS a annoncé la clôture de l'opération d'apport de DMS Imaging, division imagerie médicale du groupe DMS, à la société ASIT Biotech, initiée le 11 janvier 2021 via la signature d'un préaccord de partenariat.

Dans ce contexte, deux augmentations de capital ont eu lieu :

- Certains créanciers ont apporté leurs créances à la société Asit Biotech de sorte que le capital est passé dans un premier temps de 17 076 221,76 € à 21 071 856,50 €.

Puis, la contribution en nature de DMS Group à Asit Biotech a eu lieu. Celle-ci comprenait :

- 100% des titres émis par AXS Medical ;
- 100% des titres émis par APELEM, en ce compris indirectement ses filiales et l'activité ostéodensitométrie apportée préalablement par DMS à APELEM ;
- 100% des actions émises par MEDILINK ; et
- les comptes courants détenus par DMS Group sur les filiales de la division imagerie médicale.

En conséquence, le capital de la société Asit Biotech est passé de 21 071 856,50 € à 66 071 856,50 €, désormais détenu à 88,33% par DMS Group. Dans le cadre de cette transaction, la société Asit Biotech SA a changé de nom pour devenir DMS Imaging SA. L'objet social a également été adapté aux nouvelles activités de l'entreprise (cf. communiqué du 25 janvier 2022).

Les nouvelles actions émises dans le cadre de l'opération d'apport ont fait l'objet d'une demande d'admission sur les marchés Euronext à Bruxelles et à Paris. Cette admission est intervenue le 21 décembre 2022.

Transfert de la cotation des titres de la société sur le marché Euronext Growth Paris :

Le 1^{er} mars 2022, la société Diagnostic Medical Systems (Euronext Paris - FR0012202497) a annoncé le transfert de la cotation des titres de la société sur le marché Euronext Growth Paris. La demande d'admission des titres de la société sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par le Comité des Admissions d'Euronext le 25 février 2022. Le transfert est effectif depuis l'ouverture des marchés d'Euronext à Paris le 3 mars 2022. Ce transfert sur le marché Euronext Growth Paris visait à permettre à DMS d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de la société (voir communiqué de presse du 01 mars 2022)

Changement de gouvernance :

Le 18 juillet 2022, l'assemblée générale de la société DMS SA a entériné un changement de gouvernance. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean-Paul Ansel, Madame Louise Armengaud, Madame Corinne Lacazotte et Madame Laurie Moreau-Lafargue ont pris fin. Monsieur Régis Roche a été nommé administrateur et monsieur Samuel Sancerni, Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Jean-Paul Ansel.

Autres évènements :

Dans le cadre du contrat de financement par bons d'émission d'obligations remboursables en actions « BEORA » mis en place au cours du premier semestre 2021, la société Hybrigenics a émis au cours de l'exercice 2022, 12 494 258 actions nouvelles en remboursement des obligations émises dans le cadre du contrat. La quote-part de détention de la société Hybrigenics par le Groupe DMS est ainsi passée de 44.75% au 31/12/2021 à 43.41% au 31/12/2022.

Exposition des activités en Russie, Ukraine et Biélorussie : le chiffre d'affaires réalisé par le groupe DMS en Russie, Ukraine et Biélorussie était de 0,5 M€ en 2022, représentant 1% du chiffre d'affaires du dernier exercice (35.3 M€). Le Groupe DMS n'a pas de site de production ni de salarié exposé sur cette zone, et ne réalise aucun achat direct avec des fournisseurs dans ces pays.

Evénements postérieurs à la clôture :

Acquisition par DMS Group de l'intégralité de la participation de la famille Ansel représentant 12,89% du capital

DMS a signé un protocole d'accord avec le groupe familial Ansel, dont Mr. Jean-Paul Ansel, ancien dirigeant de DMS Group, pour l'acquisition de l'intégralité de la participation de ce dernier au capital de DMS Group.

En vertu de ce protocole d'accord, DMS Group a convenu d'échanger 2 077 539 actions DMS Group détenues par le groupe familial Ansel, représentant 12,89% de son capital, contre 46 536 395 actions Hybrigenics détenues par DMS Group, représentant 17,00% du capital d'Hybrigenics. Cette opération n'entraîne aucun décaissement financier par DMS Group.

A l'issue de l'opération, le groupe familial Ansel ne détiendra plus aucune action DMS Group.

Le groupe familial Ansel détiendra 17,00% du capital d'Hybrigenics, DMS Group conservant pour sa part une participation résiduelle de 24,77%.

Parallèlement, les parties annoncent la conclusion d'un pacte d'actionnaires au sein de la société Hybrigenics visant à organiser sa gouvernance. Hybrigenics et son Président Mr. Jean-Paul Ansel se sont engagés à valoriser au mieux les actifs de la société Hybrigenics, dans la continuité du protocole d'accord signé en octobre 2022.

Il a également été convenu entre les parties que la créance en compte-courant détenue par DMS Group à l'égard d'Hybrigenics, d'un montant de 2,2 M€ au jour de la signature du protocole d'accord, sera remboursée de manière échelonnée.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Durées d'amortissements des immobilisations incorporelles :

- les frais de recherche et développement sont amortis sur 3 à 5 ans ;
- les concessions brevets et droits similaires sont amortis de 1 à 10 ans ;
- les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur 10 ans.

DMS immobilise ses frais développement selon la méthode préférentielle, telle que préconisée par le règlement sur les actifs (CRC 2004-06), dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation. Les frais de recherche et développement sont activés au terme de chaque semestre civil.

DMS respecte les six critères d'activation des immobilisations incorporelles suivants : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle, démonstration d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et développement activés sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à compter de la commercialisation de la technologie. Les postes de frais de développement ne respectant plus les critères d'activation et donc ne répondant plus à la définition d'un actif incorporel sont sortis le cas échéant de l'actif immobilisé.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Méthode de décomposition des immobilisations :

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée aux immobilisations.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	7 à 10 ans ans
- Matériels et outillages	3 à 4 ans ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans ans
- Matériel de bureau	3 à 10 ans ans
- Mobilier	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition.

Dépréciation : La valeur d'inventaire des titres et des comptes courants d'associés, correspond à leur valeur d'usage pour le groupe, qui est déterminée selon une approche multicritères, tenant compte notamment de la quote part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les marchandises et les matières sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires) hors coût d'emprunt.

Les en-cours et les produits finis sont évalués au coût de production (incluant les charges directes et indirectes de production, dont les amortissements) en excluant les intérêts des emprunts.

L'évaluation des dépréciations des stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le groupe.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	5 788 996		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	994 169		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		518 521		
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		228 657	
		Matériel de transport		6 104	
		Matériel de bureau & mobilier informatique		198 368	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL		951 650		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		20 812 871	47 453 000	
	Autres titres immobilisés		150	1 195 000	
	Prêts et autres immobilisations financières		167 910		
	TOTAL		20 980 931	48 648 000	
	TOTAL GENERAL		28 715 746	48 648 000	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL		5 788 996			
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL		994 169			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. cons		518 521		
		Inst. gal. agen. amé. divers		228 657		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		6 104		
		Mat. bureau, inform., mobilier		198 368		
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL			951 650			
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		20 336 548	47 929 323		
	Autres titres immobilisés			1 195 150		
	Prêts & autres immob. financières		167 910			
TOTAL			20 504 458	49 124 473		
TOTAL GENERAL			28 239 273	49 124 473		

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		4 499 053		4 499 053	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		560 635		560 635	
TOTAL		5 059 688		5 059 688	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		410 691		410 691	
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	28 395		28 395	
	Matériel de transport	6 104		6 104	
	Mat. bureau et informatiq., mob.	197 887		197 887	
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		643 077		643 077	
TOTAL GENERAL		5 702 765		5 702 765	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immobs financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations	121 707	578 750	120 484	579 973
Autres				
TOTAL	121 707	578 750	120 484	579 973
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL	121 707	578 750	120 484	579 973

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour révocation abusive et pour une action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Par jugements du tribunal de commerce de Montpellier en première instance en juillet 2018 et mai 2019, et en appel en janvier 2022 et en juin 2022, les demandeurs ont été déboutés de leurs demandes. Les demandeurs ont formé un pourvoi en cassation pour les deux affaires. L'arrêt du 7 juin 2022 de la Cour confirme le jugement de première instance dans le cadre de l'action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS. A ce jour, aucune date d'audience n'a été fixée pour l'action en révocation abusive. Dans le cas où la révocation abusive serait admise, AXS MEDICAL pourrait devoir dédommager les demandeurs pour un montant estimé de l'ordre de 55 KEUR.

Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, la Société n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 31 décembre 2022.

Le groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS

Le compte courant et les titres de DMS WELLNESS sont dépréciés à 100% à la clôture de l'exercice pour un montant de 1 116 K€.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		150 000		150 000
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change	3 457	18 947	22 404	
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	3 457	168 947	22 404	150 000	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation	121 707	578 750	120 484	579 973
- autres immobs financières					
Sur stocks et en cours	211 473		211 473		
Sur comptes clients	40 474		40 474		
Autres provisions pour dépréciation	1 907 000	86 393	877 703	1 115 690	
TOTAL	2 280 654	665 143	1 250 134	1 695 663	
TOTAL GÉNÉRAL	2 284 111	834 090	1 272 538	1 845 663	
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises					
- d'exploitation			119 156		
- financières		684 090	1 020 591		
- exceptionnelles		150 000			

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
DMS IMAGING - AVENUE ARIANE 5 1200 BELGIQUE -	66 071 857	-18 744 574	88,33	45 000 000	45 000 000				-947 210	
DMS WELLNESS - 0 HONG KONG 99000 HONG KONG -	10 000	-9 137 595	100,00	1 223		1 115 690				
	en SGD									
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
HYBRIGENICS SA - 393 RUE CHARLES LINBERG 34130 MAUGUIO -	2 737 435	8 059 022	43,41	2 927 850	2 927 850	2 174 542		1 560	-563 570	

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital detenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ACTIF CIRCULANT

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	687 395	687 395	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	4 897	4 897	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	259 131	259 131	
	Etat & autres	422 520	422 520	
	coll. publiques	34 078	34 078	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	3 702 560	1 528 018	2 174 542	
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	2 144 077	2 144 077		
Charges constatées d'avance	8 968	8 968		
TOTAUX		7 263 625	5 089 083	2 174 542
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(2) des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

CAPITAUX PROPRES

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé uniquement d'actions ordinaires de même catégorie.

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	16 120 556,00	1,18
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	16 120 556,00	1,18

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	19 095 511			19 095 511
Primes liées au capital social	1 345 004			1 345 004
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	110 401	75 731		186 132
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481			1 954 481
Réserves réglementées				
Autres réserves	7 421 077			7 421 077
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	1 514 617		1 105 158	409 459
Résultat de l'exercice	-1 029 427	19 542 847	-1 029 427	19 542 847
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	30 411 664	19 618 578	75 731	49 954 511

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	2 616 146	2 616 146		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	390	390		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	183 944	183 944		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	356	356		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	1 286 407	1 286 407		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	4 087 242	4 087 242		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 - Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ENGAGEMENTS

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Cautions au titre de tous avals, cautionnement, garanties et engagements souscrits par APELEM					2 965 000	2 965 000
Cautions au titre de tous avals, cautionnement, garanties et engagements souscrits par STEM CIS					257 000	257 000
Cautions au titre de tous avals, cautionnement, garanties et engagements souscrits par MEDILINK					300 000	300 000
Garanties internationales	100 000					100 000
TOTAL (1)	100 000				3 522 000	3 622 000
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	100 000				3 522 000	3 622 000

ENGAGEMENTS REÇUS

ENGAGEMENTS

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel comprend la plus value de cession de l'activité WELLNESS pour 0,6 M€, ainsi que la plus value réalisée à l'occasion de l'apport des titres et comptes-courants à DMS Imaging pour 18,5 M€.

COMMENTAIRE

SA DMS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEM ne compte plus de salariés à la clôture de l'exercice.

Mazars
109, rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06
S.A.S. au capital de 5 986 008 €
351 497 649 RCS Lyon
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR
30660 Gallargues-le-Montueux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
109, rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06
S.A.S. au capital de 5 986 008 €
351 497 649 RCS Lyon
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR
30660 Gallargues-le-Montueux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

« Evaluation des titres de participation »

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l’annexe aux comptes annuels et leur correcte application ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses et des estimations retenues pour l’évaluation des titres de participation. Par ailleurs, nous nous sommes assurés de la pertinence de l’information donnée en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d’administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

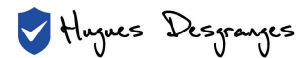
Lyon et Castelnau-le-Lez, le 27 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

 Séverine HERVET

 Hugues Desgranges

Séverine HERVET

Hugues DESGRANGES